



HAL
open science

La filière avicole française à l'horizon 2025

Christine Jez, Catherine C. Beaumont, P. Magdelaine, Sandrine Paillard

► **To cite this version:**

Christine Jez, Catherine C. Beaumont, P. Magdelaine, Sandrine Paillard. La filière avicole française à l'horizon 2025. [0] INRA; ITAVI. 2009, 89 p. hal-03151294

HAL Id: hal-03151294

<https://hal.inrae.fr/hal-03151294>

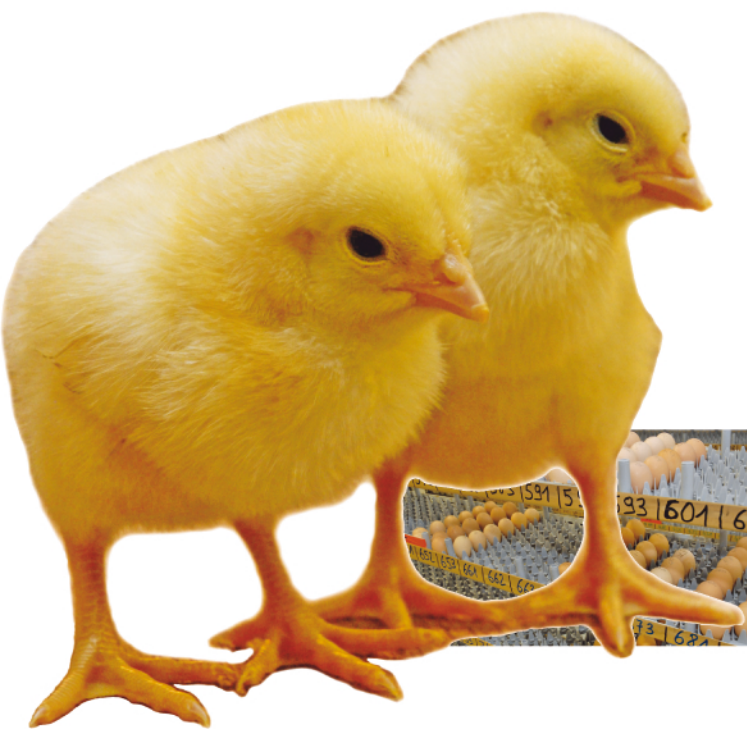
Submitted on 24 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Prospective : La filière avicole française à l'horizon 2025

Rapport du groupe de travail **Prospective avicole**
octobre 2009



La filière avicole française à l'horizon 2025

Rapport du groupe de travail Prospective avicole
Octobre 2009

Christine Jez,
Catherine Beaumont, Pascale Magdelaine, Sandrine Paillard.

A l'issue du travail de prospective conduit sur la filière avicole à l'horizon 2025, l'INRA et l'ITAVI remercient chaleureusement les membres du groupe de travail. Ce groupe a permis, par sa motivation, son assiduité et son état d'esprit, de mener à bien ce projet, dans une ambiance agréable et constructive.

Ils remercient également les personnalités qui ont accepté d'offrir un peu de leur temps pour réfléchir à l'avenir de la filière avicole, dans le cadre d'auditions individuelles.

L'équipe projet tient à remercier, pour son appui, toute l'équipe de l'Unité prospective, et en particulier Christine Vocoret.

Le dispositif de la prospective

Comité de pilotage

Madeleine Douaire, Directrice Scientifique Adjointe INRA, secteur animal et produits animaux
Philippe Le Loup, Directeur de l'Institut Technique de l'Aviculture

Groupe de travail

- **Président : Yves TREGARO**, Responsable de l'Unité produits Animaux, Pêche et Aquaculture, FranceAgriMer
- **Vice-président : Jean CHAMPAGNE**, Directeur adjoint, ITAVI

- **Isabelle BOUVAREL**, Chercheur, Responsable de l'UMT BIRD, ITAVI
- **Elisabeth BLESBOIS**, Chercheur, Département Physiologie Animale et Systèmes d'Elevage, INRA
- **Eric CACHAN**, Président, Syndicat National des Labels Avicoles de France
- **Michael CORSON**, Chercheur, Département Physiologie Animale et Systèmes d'Elevage, INRA
- **Yves DRONNE**, Chercheur, Département d'Economie et de Sociologie Rurale, INRA
- **Nicolas ETERADOSI**, Sous-directeur chargé de la filière Avicole et Cunicole, AFSSA Ploufragan
- **Daniel GUEMENE**, Directeur, Syndicat des Sélectionneurs Avicoles et Aquacoles Français
- **Philippe JUVEN**, Eleveur, membre du bureau, Comité National pour la Promotion de l'Œuf
- **Frédéric FREUND**, Directeur, Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs
- **Gilles LE POTTIER**, Délégué général, Comité Interprofessionnel de la Dinde Française
- **André LEPEULE**, ancien Délégué général, Fédération des Industries Avicoles
- **Egizio VALCESCHINI**, Chercheur, Département Sciences pour l'Action et le Développement, INRA
- **Lionel ZENNER**, Co-animateur de la commission avicole INRA ; Chercheur, Laboratoire de biométrie et biologie évolutive, Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon.

Equipe projet

- **Christine JEZ**, Chef de projet, Unité Prospective, INRA
- **Catherine BEAUMONT**, Expert permanent, co-animatrice de la commission avicole de l'INRA de 2004 à 2009, Chercheur Unité de Recherche Avicole, Présidente du centre INRA de Tours.
- **Pascale MAGDELAINE**, Expert permanent, Directrice du service économie de l'ITAVI
- **Sandrine PAILLARD**, Encadrement méthodologique, Directrice de l'Unité Prospective de l'INRA

Personnalités auditionnées

- **Benoit BOUSQUET**, Direction de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Crédit Agricole S.A.
- **Gery BRUSSART**, Directeur Général, BASF Nutrition Animale
- **Olivier DAL**, Acheteur, Manager catégorie volaille-gibier, Centrale d'achats AUCHAN
- **Yves DE LA FOUCHARDIERE**, Directeur Général, Fermiers de Loué
- **Jean-Philippe DOP**, ancien Adjoint sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments, DGAL
- **Guy EMERIAU**, Responsable de l'activité boucherie volailles, Système U Ouest
- **Jean-Yves FERRE**, Dr Vétérinaire
- **Jean-François HAMON**, Directeur des opérations France, Europe Centrale, Afrique Nord et Ouest, Péninsule arabe, Hubbard SAS
- **Vincent HERAU**, Inspecteur de la santé publique vétérinaire, DGAL
- **Mireille HUARD**, Responsable formulation, CCPA
- **Sylvain FERRY**, Directeur des achats, LPS (Carrefour)
- **Gilles HUTTEPAIN**, Membre du directoire, LDC
- **Agnès LASZCZYK**, Directrice, SYNALAF
- **Pierre LAURENT**, Fondateur des établissements CORICO
- **Michel MAGNIN**, Directeur Scientifique et Technique, BASF Nutrition Animale
- **Joël MARCHAND**, Directeur, DUC
- **Jean-Luc PERROT** Directeur Adjoint, pôle de compétitivité VALORIAL
- **Bernard POINEL**, Eleveur
- **François PORIN**, Economiste retraité, INRA
- **Hélène PREVERAL**, Animatrice, CRIAVI Centre
- **Jacques RISSE**, Vétérinaire retraité, Fondateur et ancien Président de la FIA, ancien Président de l'AVEC, directeur d'abattoirs...
- **Lucien ROFFIDAL**, Responsable ponte et gibier, INZO
- **Monsieur SOULIAC**, Acheteur boucherie volailles, ED
- **Blandine TERRIER**, Agricultrice, Présidente du CRIAVI Centre
- **Benjamin VALLIN**, ancien Chargé d'études économiques, Direction des marchés et prospective, FranceAgriMer
- **Anne VONESCH**, Vétérinaire, Alsace Nature, France Nature Environnement
- **Jean-Louis ZWICK**, Directeur département nutrition animale, MAISADOUR

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
I. LA DEMARCHE PROSPECTIVE	9
1. UNE EXPLORATION DES FUTURS POSSIBLES POUR ECLAIRER LA DECISION	9
2. UNE PROSPECTIVE CENTREE SUR LA FILIERE VOLAILLE DE CHAIR FRANÇAISE.....	9
3. 2025, UN HORIZON APPROPRIE POUR L'ACTION.....	9
4. LE DISPOSITIF ET METHODE	10
II. ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE	11
1. LES CHIFFRES CLES 2008.....	11
2. LA FILIERE VOLAILLES DE CHAIR	11
3. LA FILIERE ŒUFS DE CONSOMMATION.....	18
4. PRINCIPAUX ENJEUX PERÇUS PAR LES ACTEURS DES FILIERES VOLAILLES DE CHAIR ET PONTE	21
III. LES DETERMINANTS DE L'EVOLUTION DE LA FILIERE AVICOLE FRANÇAISE A L'HORIZON 2025...24	24
1. LES COMPORTEMENTS DE CONSOMMATION	24
2. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES REGULATIONS INTERNATIONALES	35
3. LA STRUCTURATION DE LA FILIERE ET LES STRATEGIES DES ACTEURS	49
4. LES INNOVATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	60
IV. LES SCENARIOS	65
1. SCENARIO 1 - LA CHAIR DE POULE : LA FILIERE AVICOLE HAPPEE PAR LA MONDIALISATION	66
2. SCENARIO 2 - LE COQ EUROPEEN : L'AVICULTURE FRANÇAISE, UN PILIER DE L'INDUSTRIE AVICOLE EUROPEENNE.....	69
3. SCENARIO 3 – LA POULE EST DANS LE PRE : LE DEVELOPPEMENT DURABLE ANIME LA FILIERE	72
4. SCENARIO 4 – LA POULE AU POT : LA FILIERE AVICOLE FRANÇAISE DANS UNE REGULATION ALIMENTAIRE MONDIALE	76
V. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE LA REFLEXION PROSPECTIVE	79
1. LES ENJEUX ECONOMIQUES ET SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES SOULIGNES PAR LES SCENARIOS	79
2. LEVIERS D'ACTION EN FAVEUR DE LA FILIERE	84

Introduction

Madeleine Douaire, Philippe Le Loup

Au niveau mondial et français, la viande de volailles représente 30% de la production totale de viande, se plaçant ainsi au second rang derrière la viande de porc, loin devant la viande bovine. Elle est la troisième viande consommée en France, avec 28% des volumes. L'ensemble des filières volailles (chair et ponte) génère environ 70 000 emplois directs.

Malgré cette position avantageuse, la filière avicole française, confrontée à un contexte en grande évolution, accuse un recul sensible de sa production depuis la fin des années 90 (environ 20% sur dix ans). Ainsi, alors que la production mondiale progresse de 3,8% par an en moyenne sur dix ans, le volume de production français s'est réduit, pendant la même période, de 2.3% par an. Ce repli est largement lié, dans un contexte mondialisé caractérisé par une libéralisation des échanges internationaux, à une perte de compétitivité à l'exportation, et ce même vis-à-vis de nos partenaires européens.

Par ailleurs, la nature des produits consommés change : les achats de poulets entiers ont baissé de 3% environ entre 2003 et 2007, tandis que ceux de produits de découpe et de produits élaborés progressaient (de 5% par an pour ces derniers).

De nouvelles réglementations sont mises en place, principalement pour améliorer le bien-être et la qualité sanitaire ; elles entraîneront sans aucun doute des adaptations des systèmes de production et des évolutions de la filière. De la même façon, la prise en compte des questions relatives au développement durable pourront être source d'évolutions considérables de ces systèmes.

Enfin, la survenue de crises sanitaires (comme celle liée à l'influenza aviaire en 2006) ajoute encore une part d'incertitude dans ce contexte évolutif.

Ce constat a conduit l'INRA et l'ITAVI à s'interroger sur les perspectives d'évolution à moyen terme des filières volailles de chair et œuf de consommation en France. L'idée d'une étude prospective, associant les compétences et réseaux professionnels des deux instituts s'est alors imposée avec comme objectif de fournir un outil d'aide à la décision

- pour l'orientation de la recherche – développement préparant et accompagnant la filière dans ses évolutions
- pour la définition de stratégies collectives pour la filière
- pour les politiques publiques.

En effet une telle étude permet de construire des scénarios d'évolution de la filière, sous l'effet des composantes majeures d'évolution identifiées, afin d'en analyser les implications essentielles pour les systèmes de production et les orientations de la recherche et du développement associés à cette filière.

Ce document présente l'étude prospective de la filière avicole française à l'horizon 2025. Après une présentation de la démarche prospective adoptée par le groupe de travail, un diagnostic de la filière avicole française est proposé ; il constitue le point de départ des scénarios d'évolution ultérieurement présentés. Les facteurs considérés par le groupe de travail comme moteurs essentiels du devenir de la filière sont ensuite présentés et analysés, du point de vue des tendances passées mais aussi de leurs perspectives d'évolution. Enfin, les quatre scénarios d'évolution retenus sont à leur tour présentés. Un dernier chapitre expose les principaux enseignements tirés de la réflexion prospective ainsi que les leviers d'actions potentiels pour maîtriser les évolutions de la filière

I. La démarche prospective

Christine Jez

1. Une exploration des futurs possibles pour éclairer la décision

« *La prospective : un outil qui ne prédit pas l'avenir, mais nous aide à le construire* ».

L'ambition d'un exercice de prospective n'est pas de prédire l'avenir en donnant une image précise et chiffrée de ce qu'il sera. La prospective est une démarche exploratoire qui propose différentes visions possibles du futur afin d'aider les décideurs à se préparer aux transformations à venir. Ainsi la prospective est clairement distincte de la prévision et de la stratégie ; c'est un outil d'aide à la décision, parmi d'autres.

En identifiant les tendances lourdes, les zones d'incertitudes majeures et les principaux risques ou opportunités de ruptures, la prospective permet de dégager des marges de manœuvre, des espaces de choix à investir et à promouvoir, et d'alerter les acteurs et les décideurs sur des phénomènes ou des enjeux encore en germe, sur lesquels ils doivent développer une capacité d'anticipation. En ce sens, une réflexion sur l'avenir de la filière avicole française peut apporter un éclairage particulièrement utile à ses acteurs, ces derniers ayant à faire face, depuis quelques années, à de profondes transformations et incertitudes.

2. Une prospective centrée sur la filière volaille de chair française

L'étude prospective a été centrée sur la filière volailles de chair, et c'est dans cette logique qu'ont été construits les scénarios. Des éclairages spécifiques sont néanmoins apportés sur la filière œuf pour compléter l'exercice, alors que la filière « palmipèdes gras » dont l'évolution obéit à d'autres logiques de développement, a été volontairement écartée de l'étude.

La filière est définie comme l'ensemble des systèmes d'acteurs directement impliqués à tous les stades de l'élaboration du produit. Elle s'étend donc de l'amont de la production aux marchés de consommation finale, incluant la fabrication d'aliment, la sélection-multiplication, les abattoirs, les ateliers de découpe, les producteurs de produits élaborés et de charcuteries de volailles, les centres d'emballage des œufs et de production d'ovoproduits,...

S'il s'est agi de construire des scénarios de la filière avicole française, la réflexion s'est située sur un terrain beaucoup plus large en s'ouvrant aux évolutions des contextes européens et mondiaux, dont certaines seront déterminantes pour le devenir de la filière française.

3. 2025, un horizon approprié pour l'action

L'analyse des évolutions passées de la filière avicole française nous montre que certains changements se manifestent sur des échelles de temps longues (évolution des systèmes de production, des régimes alimentaires,...) alors que d'autres se produisent plus rapidement (dégradation du solde des échanges extracommunautaires suite aux accords de Marrakech, baisse de consommation lors de crises ou d'alertes sanitaires, modification de la réglementation...). Si le choix d'un horizon temporel lointain permet d'appréhender la dynamique profonde d'évolution des systèmes tout en se donnant une grande liberté dans les directions à explorer, un horizon trop éloigné peut être un frein à la sensibilisation des décideurs, qui auront du mal à mobiliser une analyse à très long terme dans leur réflexion stratégique. 2025 a finalement été considéré par le groupe de travail comme un bon compromis à cet égard, permettant de considérer une grande variété de facteurs d'évolution et de possibilités de rupture tout en restant pertinent pour les décideurs.

4. Le dispositif et méthode

4.1. Une dynamique collective

L'opération s'est appuyée sur une équipe projet mixte INRA-ITAVI, qui a animé et alimenté les réflexions d'un groupe de travail chargé de construire des scénarios d'avenir. Ce groupe a réuni pendant 18 mois des chercheurs dans différentes disciplines, des acteurs de la filière mais aussi des acteurs de la société civile particulièrement concerné par l'avenir de la filière. Cette approche collective a permis de croiser un large éventail de connaissances, d'expériences et de regards. Certains secteurs d'activité, certaines professions ou sensibilités, n'ayant pu être représentés dans un groupe dont la taille était forcément limitée, l'équipe projet a procédé à une trentaine d'auditions individuelles, auprès de professionnels de l'industrie avicole, de l'alimentation animale, des distributeurs, des sélectionneurs, des aviculteurs, etc.

4.2. La méthode des scénarios pour explorer les futurs possibles

La démarche mobilisée pour construire les scénarios s'est appuyée sur une méthode, dite d'analyse morphologique, qui vise à explorer les futurs possibles à partir de combinaisons d'hypothèses d'évolution des facteurs déterminants pour l'avenir du sujet étudié.

La première étape de la construction de scénarios a consisté à identifier les facteurs de toute nature qui exercent ou sont susceptibles d'exercer une influence sur la filière avicole française à l'horizon 2025, et de les regrouper par thème en « composantes ». Ensuite, le groupe de travail a procédé à l'analyse des évolutions passées pour les facteurs identifiés comme moteur pour le futur, et à l'identification de tendances, lourdes ou émergentes, et d'éléments de rupture possibles. Sur chacun de ces facteurs, il a ensuite construit des hypothèses d'évolution à l'horizon 2025. Cette étape a été largement alimentée par les travaux de recherche et d'étude et par les éléments recueillis lors des auditions d'experts et de professionnels de la filière avicole.

Combinées entre elles, ces hypothèses ont permis de construire des microscénarios par composante, qui, à leur tour, combinés entre eux ont permis d'obtenir des scénarios complets. Parmi les multiples combinaisons possibles, le choix des scénarios finalement retenus par le groupe de travail s'est fondé sur les critères suivants :

- ils sont pertinents pour l'action, en ce qu'ils soulignent bien les enjeux, les incertitudes, les risques et les opportunités que la réflexion stratégique doit considérer,
- ils sont cohérents, c'est-à-dire qu'ils proposent des combinaisons logiques d'hypothèses pour donner une représentation cohérente de l'ensemble du système,
- ils sont vraisemblables,
- ils sont transparents, c'est-à-dire lisibles et justifiés.

Un travail de quantification des scénarios complets en ce qui concerne la consommation, les échanges et la production des filières avicoles en France en 2025 a ensuite permis de vérifier leur cohérence et de leur donner une illustration plus concrète. Ce travail de quantification n'a pas résulté d'un travail de modélisation mais a été réalisé à dire d'experts par les membres du groupe de travail. Les variables chiffrées à 2025 ne sont donc pas des résultats des scénarios mais bien des hypothèses quantitatives complémentaires des hypothèses d'évolution qualitatives ; ces éléments ne sont qu'une aide à la réflexion. Enfin, toujours pour renforcer la cohérence et la vraisemblance des scénarios, un travail spécifique a été fait sur le cheminement des scénarios, c'est-à-dire sur « l'histoire » qui dans chaque scénario a caractérisé la période qui va d'aujourd'hui à 2025.

II. Etat des lieux de la filière

Pascale Magdelaine

1. Les chiffres clés 2008.

Avec 1.85 MT produites en 2008, la viande de volaille constitue la seconde production française de viande derrière le porc ; elle représente ainsi près de 30% de la production de viande en volume. Le chiffre d'affaires au niveau de la production peut être estimé à 3.38 milliards d'€ en 2008, soit 13% en valeur des productions animales et 5% de la production agricole française. Elle est la troisième viande consommée en France, avec 28% des volumes exprimés en Tonnes Equivalent Carcasse (TEC). Le secteur volailles de chair a un solde exportateur net (incluant les échanges d'œufs à couver, de poussins et volailles vivantes, de viandes et de préparations) et contribue à l'excédent commercial français pour une valeur de 526 M€ en 2008, soit près de 6% de l'excédent agroalimentaire global. La filière volailles de chair génère environ 60 000 emplois directs, dont la moitié d'emplois salariés dans les abattoirs de volailles.

La filière œuf française a, de son côté, produit 14.3 milliards d'œufs en 2008 pour une valeur de 1.11 milliard d'€ (4% de la valeur des productions animales, 1.7% de la valeur des productions agricoles). Elle valorise plus d'un million de tonnes de céréales, et génère environ 10 000 emplois.

Cependant les principaux indicateurs économiques montrent que depuis la fin des années 1990, l'aviculture française connaît une crise structurelle qui se traduit, notamment, par un recul de 20% des volumes de volailles de chair produits sur la dernière décennie (1.85 MT en 2008 contre 2.33 MT en 1998).

2. La filière volailles de chair

2.1. Une production en recul de 20% sur dix ans

Ce repli de la production française est essentiellement imputable à une perte de compétitivité relative de la filière française, entraînant ainsi un repli de ses exportations extra et intra-UE conjugué à une hausse régulière des importations. Sur cette période, le ralentissement de la consommation intérieure n'a pas permis de compenser le recul des ventes sur les marchés extérieurs. Les effets induits par ce déclin de l'activité de la filière avicole chair sont donc une diminution des marges de chacun des maillons de la filière et un ralentissement des investissements générant un vieillissement des outils et une aggravation du déficit de compétitivité de la filière.

Par ailleurs, ces évolutions s'inscrivent dans un contexte mondialisé, caractérisé par une libéralisation des échanges internationaux. La production mondiale de volailles a atteint 93 MT en 2008, soit 30% de la production mondiale de viande, se plaçant ainsi au second rang derrière la viande de porc (106 MT), et loin devant la viande bovine (67 MT). La croissance de la production mondiale ne s'est pas démentie sur la dernière décennie, avec une croissance moyenne annuelle de 3.8%, et ce, malgré un ralentissement passager entre 2004 et 2006, en relation avec l'épizootie d'influenza aviaire ; celle-ci est aujourd'hui maîtrisée, bien que restant à l'état endémique dans de nombreuses régions du Monde. Depuis dix ans, 55% de la croissance mondiale ont été assurés par trois pays, le Brésil (21%), la Chine (19%) et les Etats-Unis (14%).

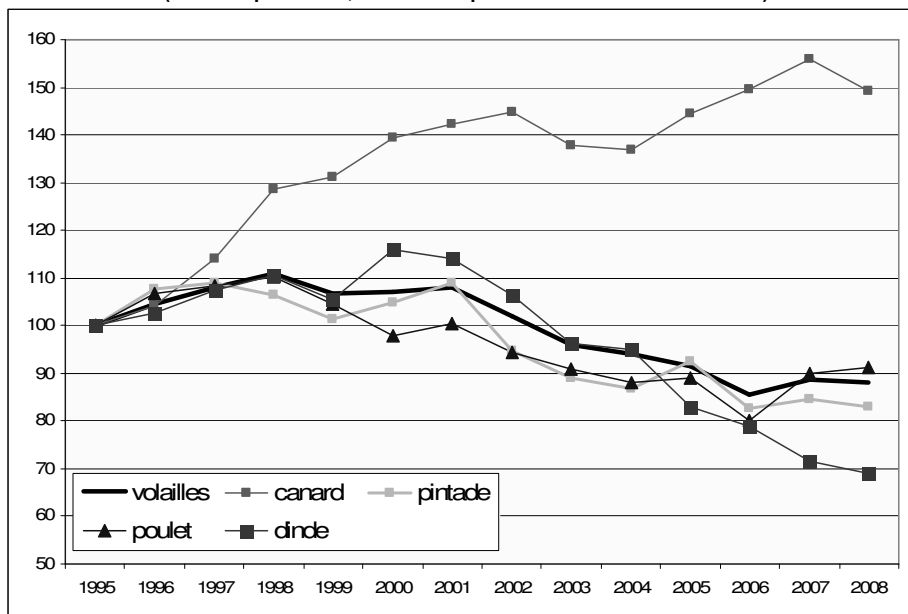
Au niveau international, les échanges de viande de volaille se sont considérablement développés, dépassant 10 MT (hors commerce intra-UE) en 2008. Le Brésil est le premier exportateur mondial de volailles en volume et en valeur (42% des exportations mondiales en volume en 2008) devant les Etats-Unis (37%). La part des exportations de l'Union européenne est quant à elle en forte diminution sur dix ans, passant de 21% en 1998 à 9% en 2008.

Sur la dernière décennie, le contexte communautaire a été marqué par une concurrence accrue sur le marché européen d'une part, en relation avec une pénétration croissante des importations en provenance des pays tiers et, d'autre part, par un renforcement de la réglementation dans différents domaines en réponse à l'évolution des attentes sociétales vis-à-vis de l'agriculture et de l'élevage en particulier.

Le repli des volumes produits a touché l'ensemble des filières avicoles, à l'exception de la filière canard, tirée par le développement du marché du foie gras, la viande de canard produite en France provenant en

effet aujourd'hui à plus de 50% de la filière palmipèdes gras. La production de dinde a été particulièrement affectée : le recul de la production dépasse 300 000 TEC depuis 2000, soit une perte de près de 40% des volumes produits. Cette filière a dû s'ajuster à une perte de débouchés à l'exportation, alors que les importations progressaient et que la consommation intérieure reculait de 20% environ. La dinde a ainsi souffert d'une perte de compétitivité relative par rapport au poulet, dont la génétique et les performances techniques ont progressé plus rapidement.

**Evolution de la production française de volailles selon les espèces
(ITAVI d'après SSP¹, calculée au prorata d'une base 100 en 1995)**



Les filières respectant un cahier des charges Label Rouge, Certification de Conformité Produit (CCP) ou Bio représentent aujourd'hui près du quart de la production de volailles. Moins confrontées à la concurrence internationale ou intra-communautaire que les filières de production standard, elles se trouvent actuellement face à des évolutions de marchés et de modes de consommation moins favorables que par le passé. Ainsi, le Label Rouge, signe de qualité historique de la filière, constitue encore aujourd'hui un segment essentiel et moteur du marché de l'entier, en poulet comme en volailles festives, mais peine en revanche à se développer sur le marché des produits de découpe et transformés. En 2008, selon le SSP, les volailles Label Rouge représentaient 10% des abattages contrôlés (16% des abattages de poulet), les volailles certifiées CCP 11%, le bio et les volailles sous Appellation d'Origine Contrôlée chacun moins de 1%.

2.2. Rappel historique

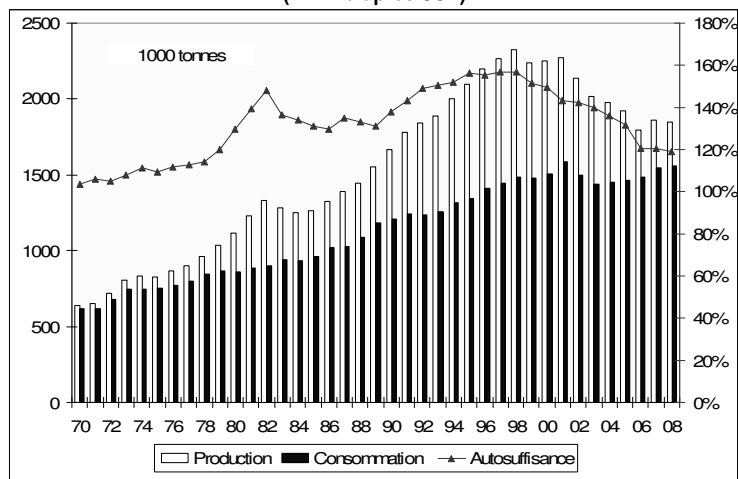
L'analyse historique du développement de l'aviculture française depuis le début des années 1950 peut se décomposer en quatre grandes périodes :

- Les années 1960 ou « années d'apprentissage » se caractérisent par l'émergence d'une aviculture intégrant des innovations techniques importantes (en génétique, nutrition et santé animale), avec une demande alimentaire soutenue et la mise en place du marché européen, principaux moteurs du développement sur cette période. Dès cette époque, une spécialisation régionale et l'organisation de partenariats forts entre producteurs et industriels (intégration) ont vu le jour.
- Durant les années 1970 et le début des années 80, cette expansion se poursuit. Les éléments favorisant le développement avicole français sur cette période relèvent d'un contexte mondial très dynamique et d'une politique européenne soutenant les exportations de l'Union européenne vers les pays tiers. Dans le même temps, la concentration régionale s'accroît, avec une spécialisation de la Bretagne vers le grand export et la production de dinde, alors que d'autres régions développent une aviculture tournée vers le marché national et une production fermière qui se structure autour du Label Rouge.
- Les années 1985-1995 sont celles de la consolidation de la position française en Europe ; la croissance est alors alimentée par le développement simultané de la consommation nationale et du marché communautaire.

¹ Service Statistique et Prospective du Ministère de l'Agriculture

- À partir de 1995, commence la fin de « l'âge d'or », avec une dégradation du solde des échanges extra-communautaires de viandes de volailles, initiée par la signature des accords de Marrakech en 1994 et l'émergence de nouveaux compétiteurs sur le marché international. La consommation intérieure, jusque là très dynamique, se stabilise. Cette dernière décennie est, par ailleurs, marquée par différentes crises sanitaires qui alimentent la méfiance des consommateurs vis-à-vis d'une agriculture perçue comme de plus en plus industrielle. A la même époque, les contraintes environnementales deviennent une limite au développement de l'aviculture dans certaines zones de Bretagne et de Vendée.

Production (en Milliers de Tonnes), consommation (en Milliers de Tonnes) et taux d'autosuffisance des filières françaises depuis 1998 (ITAVI d'après SSP)



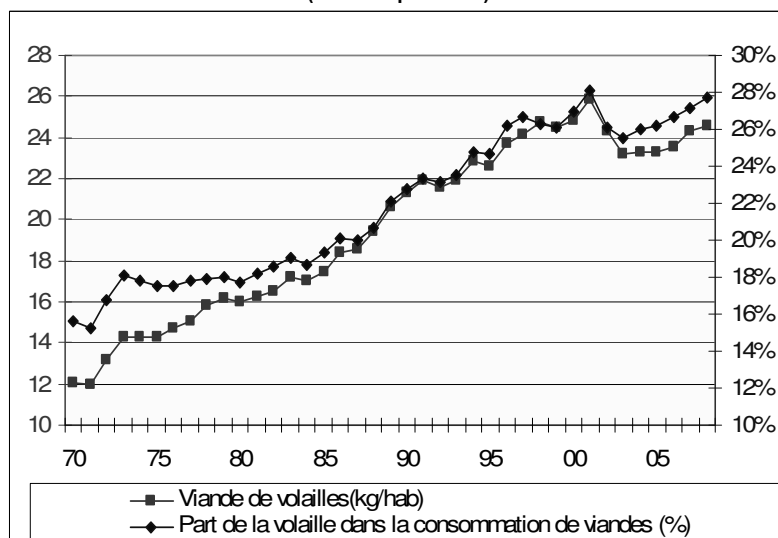
2.3. Dynamique récente des principaux débouchés

(1) Le marché intérieur

En 2008, le marché intérieur représentait près des deux tiers des débouchés des filières avicoles françaises, contre seulement 58% en 1998.

Le niveau de la consommation individuelle de viandes, qui avait pourtant connu un développement régulier en France jusqu'au début des années 1980, tend globalement à stagner depuis cette date, autour de 90 kg par personne et par an pour les principales viandes. La croissance de la consommation de viande de volaille s'est poursuivie plus tardivement, atteignant près de 25 kg à la fin des années 1990, et un maximum de 26 kg en 2001, année de la crise bovine.

Consommation de volailles (en kg/habitant) et part (en %) dans la consommation totale de viandes (ITAVI d'après SSP)

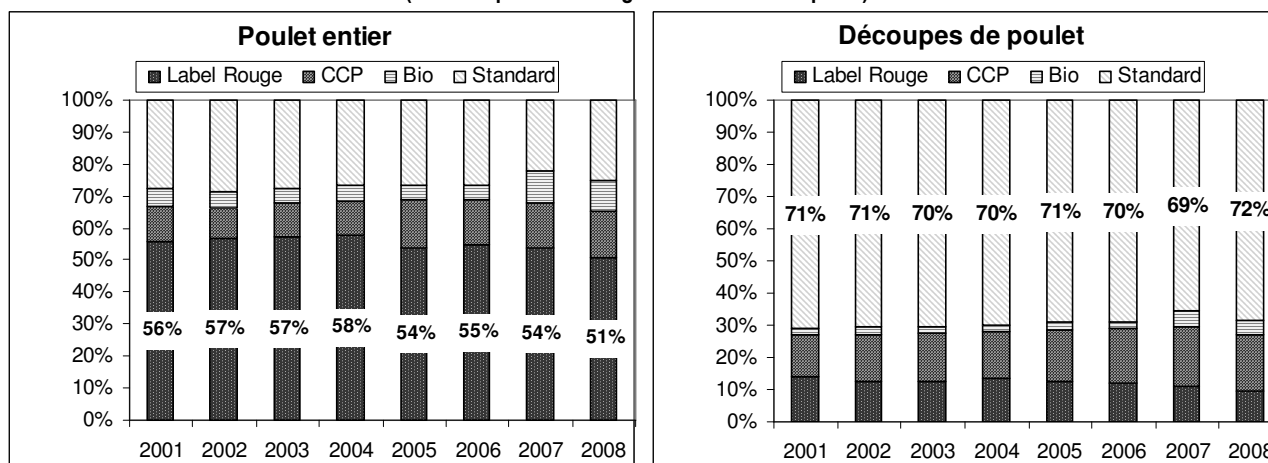


La part des volailles dans la consommation globale de viandes est ainsi passée de 15% au début des années 70 à 28% en 2008. L'impact des crises alimentaires, conjoncturel, ne semble pas devoir modifier les tendances lourdes de la consommation des viandes. L'originalité de la consommation française réside dans la diversité des espèces et la place relativement modeste du poulet (58% en 2008). Cependant, au sein des différentes espèces de volailles, des dynamiques contrastées sont observées avec, sur la dernière décennie, une progression de la consommation de poulet et de canard et un recul de celle de dinde et de pintade.

La stagnation du niveau de consommation individuelle de volailles depuis une dizaine d'années s'accompagne d'une forte segmentation des marchés, faisant une part croissante aux produits élaborés, au détriment des volailles entières et des produits moins transformés. Ainsi, le poulet entier ne représente plus que 38% des achats des ménages de viande de poulet, contre 40% pour les produits de découpes et 22% pour les produits élaborés. Or, ces derniers sont, d'une part, plus vulnérables à la pénétration croissante de viandes d'importation, et, d'autre part, ne favorisent pas la valorisation d'une origine ou d'un mode de production spécifiques. La part des importations dans la consommation intérieure de volailles est ainsi passée de 10% en 1998 à 24% en 2008.

En 2008, la majorité (51%) des volumes de poulet entier (effilé + prêt-à-cuire) achetés par les ménages pour la consommation à domicile est constituée de Label Rouge, mais cette part semble diminuer depuis 2004. La segmentation des achats de découpes de poulet est toute autre, puisque la volaille « standard » constitue la majeure partie des volumes. La volaille certifiée se situe au deuxième rang, avec 18% des volumes achetés en 2008 en poulet.

Evolution de la segmentation en volume des achats des ménages de poulet :
part des achats des ménages (en % des volumes achetés)
 (ITAVI d'après FranceAgriMer et TNS Worldpanel)

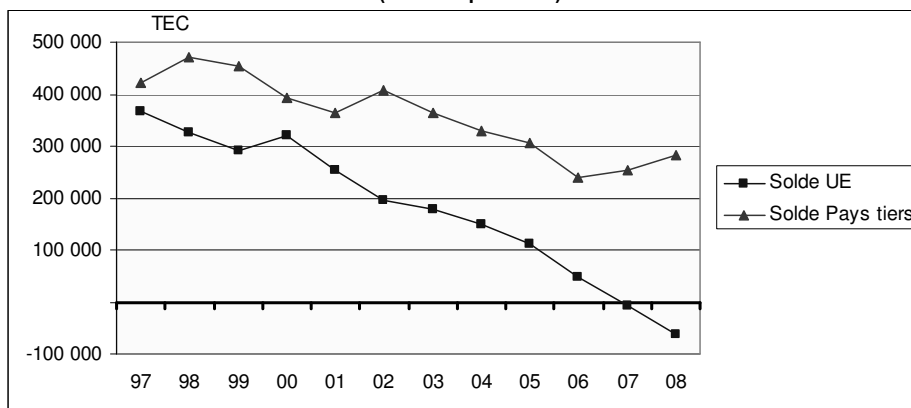


(2) Les exportations

La position exportatrice de la France s'est considérablement affaiblie dès la fin des années 90, avec un recul global des exportations de 37% en volume de 1998 à 2008. En 1994, la signature des accords de Marrakech a fortement pénalisé les exportations sur les pays tiers. De plus, depuis 1998, la concurrence des produits congelés importés des pays tiers, combinée au développement des productions nationales, notamment allemande et polonaise, a induit un recul des exportations françaises sur le marché européen.

En 2007 et 2008, les exportations françaises de volailles et préparations de volaille ont amorcé une reprise à destination des pays tiers, sans retrouver cependant leur niveau de 2005. La forte valorisation de l'euro pénalise les ventes françaises. A plus long terme, les différentiels de compétitivité sur le prix entre la filière avicole européenne et ses principaux compétiteurs sur le marché international subsistent. En 2006, l'écart de coût de production (hors rémunération de l'éleveur) entre la France et le Brésil était en effet estimé à 0.24 €/kg vif, soit 35% du coût français.

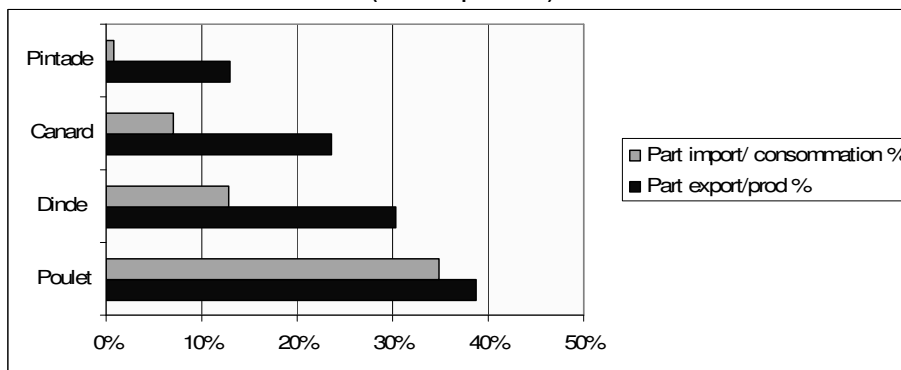
**Evolution du solde en volume des échanges extérieurs français de viande de volaille
(ITAVI d'après SSP)**



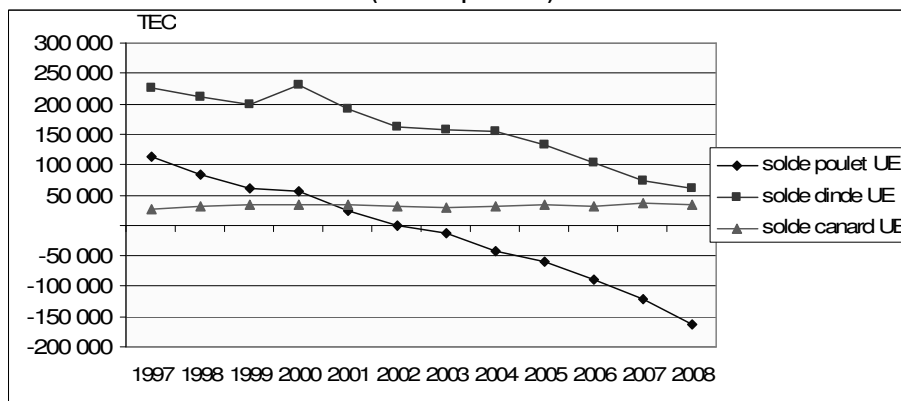
Concernant l'accès au marché intra-communautaire, les accords conclus par l'Union européenne en 2006, l'un avec le Brésil et l'autre avec la Thaïlande, portant sur des contingents d'importation à droits réduits pour les viandes salées, les préparations de dinde et les préparations cuites de poulet, ont généré une nouvelle augmentation des importations européennes. Cette pression accrue sur le marché communautaire des produits congelés, conjuguée à une perte de compétitivité intra-communautaire des industriels français sur les produits frais, pénalise fortement les ventes françaises et le solde des échanges entre la France et ses partenaires européens. Elle est maintenant structurellement déficitaire.

La part des échanges extérieurs en viande de volaille varie selon les espèces, comme en témoigne le graphique ci-dessous. La filière poulet de chair est celle qui est le plus affectée par l'évolution des échanges intra et extra UE, avec une part croissante des importations (essentiellement intra-UE) qui atteignent 35% de la consommation globale et une part décroissante des exportations (essentiellement sur les pays tiers) qui est passée de 45% de la production nationale en 1998 à moins de 40% aujourd'hui.

**Part des importations dans la consommation et des exportations dans la production de volailles en 2008
(ITAVI d'après SSP)**

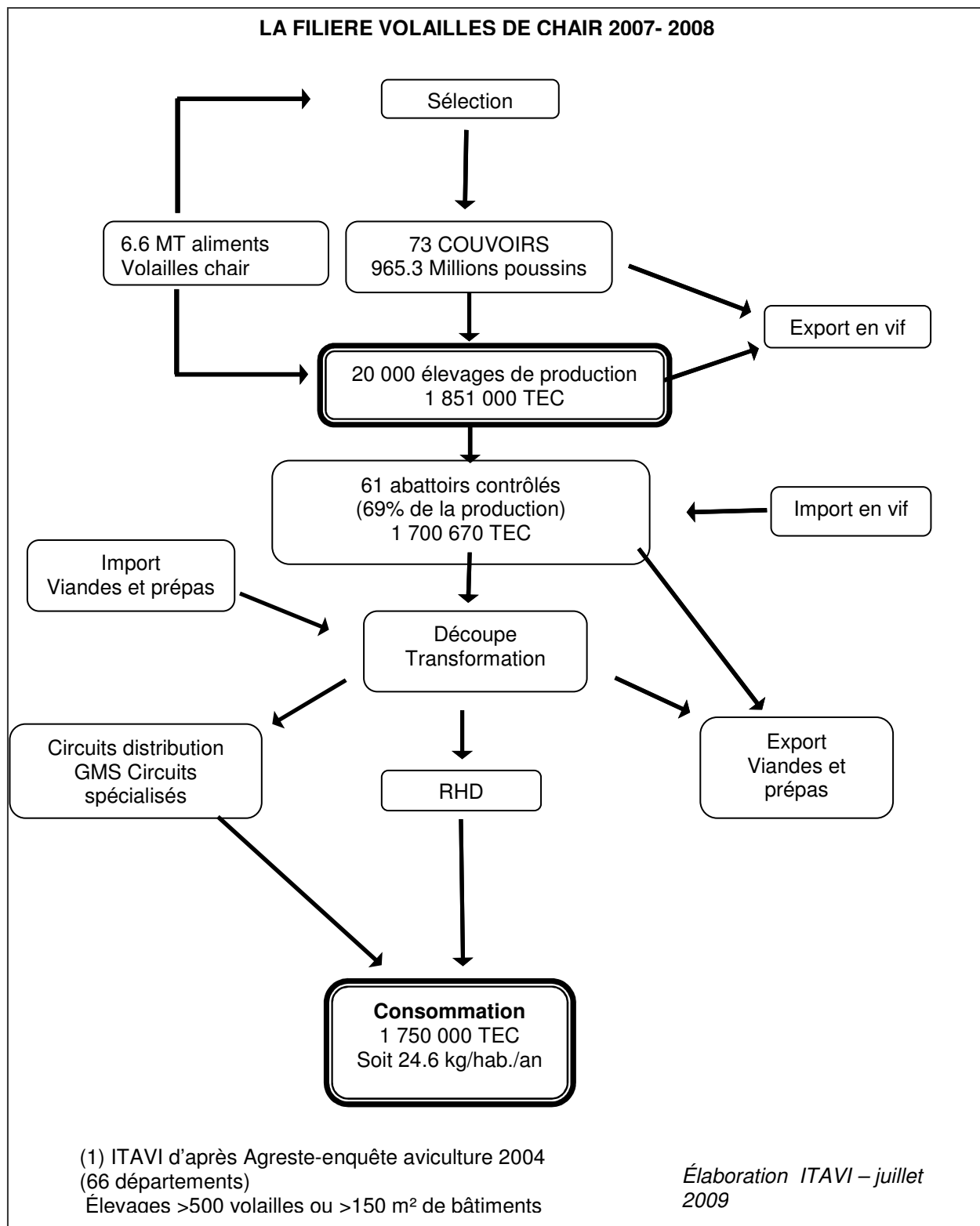


**Evolution du solde des échanges extérieurs français pour les différentes viandes de volailles
(ITAVI d'après SSP)**



2.4. Organisation et structuration de la filière

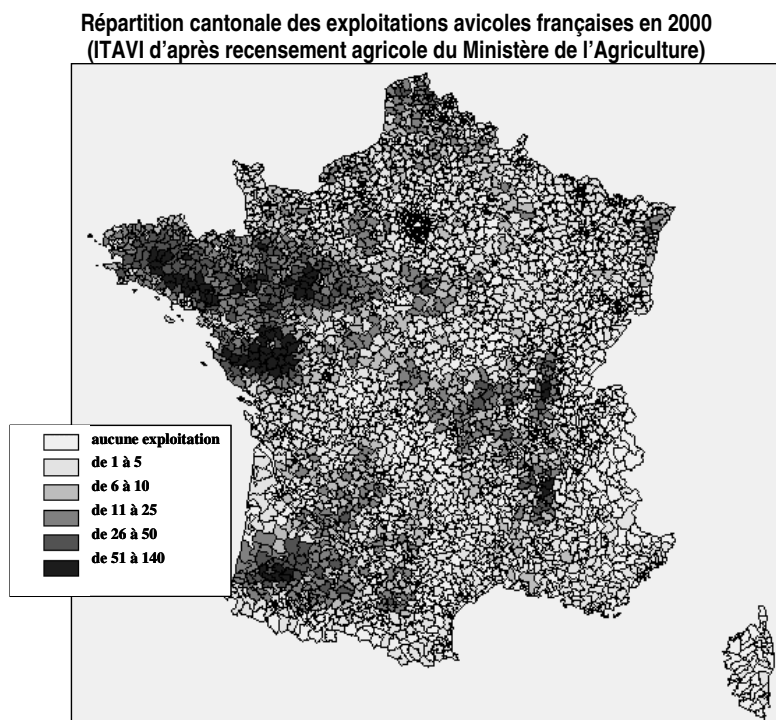
En France, le secteur de l'aviculture « chair » est organisé autour de quelques grands groupes qui intègrent plus ou moins complètement l'amont (aliments et poussins) et l'aval des filières. Le secteur de la production demeure entre les mains d'éleveurs possédant des exploitations agricoles de dimension familiale. Les relations de l'industrie avec les éleveurs sont dominées par la pratique de l'intégration (plus de 90% des éleveurs sont intégrés si l'on inclut les contrats coopératifs, environ 75% si on les exclut). La gestion des plannings par l'aval a ainsi permis un ajustement qualitatif et quantitatif de l'offre, et, via un appui technique performant, le développement de synergies dans la filière permettant des gains de productivité.



(1) Les élevages

En 2000, environ 20 000 élevages, employant 14 000 équivalents temps plein, assuraient l'essentiel de la production nationale de volailles de chair (Source RA 2000, Ministère de l'agriculture). La carte de répartition par canton des exploitations fait apparaître les contours précis des bassins de production. Elle met également en évidence l'hétérogénéité qui peut exister au sein d'une même région.

La Surface Agricole Utile (SAU) des exploitations avicoles était de 51 hectares en moyenne en 2000, selon le Recensement agricole, soit un peu supérieure à la SAU moyenne de l'ensemble des exploitations françaises, qui atteignait 42 hectares, ce qui contredit l'image « hors-sol » habituellement attachée à la production avicole. Cependant, les exploitations avicoles peuvent se diviser en deux groupes distincts, l'un rassemblant des exploitations spécialisées avec une petite ou très petite SAU (23% des exploitations avaient moins de 10 ha en 2000), et l'autre réunissant des structures importantes sur le plan foncier (42% d'exploitations de plus de 50 ha en 2000). L'enquête « Aviculture 2004² » souligne qu'une part importante des exploitations avicoles françaises ne s'est pas spécialisée puisque, en 2004, 70% d'entre elles avaient un revenu avicole représentant moins de 75% de leur revenu agricole total. Elles détenaient près de 60% des capacités de production en volailles de chair. Ces éleveurs disposent, le plus souvent, d'un autre atelier de production animale (bovins lait ou viande) ou d'un atelier grandes cultures.



On assiste aujourd'hui à une certaine remise en cause des contrats d'intégration actuels à la fois par les éleveurs et par les industriels. Depuis le début des années 2000, la stagnation du marché intérieur et la régression des exportations ont favorisé une forte concurrence entre les entreprises, dont les profits s'amenuisent. Dans un tel contexte, les éleveurs ont souvent du mal à faire respecter les dispositions légales applicables en cas de réduction d'activité. Les difficultés concernant le respect des contrats se sont ainsi accrues ces dernières années, d'autant que dans certaines organisations, les négociations collectives des termes du contrat, via le groupement de producteurs, sont parfois inexistantes.

Certains acteurs de la filière mettent également en doute l'efficacité économique des contrats « à la française », ne permettant pas toujours l'optimisation des performances techniques en élevage, objectif qui semble cependant essentiel si l'on souhaite améliorer la compétitivité globale de la filière. Une étude réalisée par le LEI³ montre ainsi qu'en 2007, les coûts de production français sont légèrement supérieurs à ceux des Pays-Bas et de l'Allemagne, en raison notamment de coûts poussin et aliment par kg vif de poulet produit supérieurs. Cependant, les écarts existants entre exploitations à l'intérieur d'un même pays sont plus importants que les écarts observés entre pays.

² Enquête « Aviculture 2004 » réalisée par le SSP

³ « Coûts de production des poulets de chair dans différents pays du Monde : étude comparative et perspectives » Van Horne PLM LEI, Wageningen University and Research Center (WUR), Huitièmes Journées de la Recherche Avicole, St Malo, 25 et 26 mars 2009.

L'évolution du parc de bâtiments et le manque d'investissements dont il a fait l'objet sur ces dernières années traduisent les difficultés rencontrées par les éleveurs avicoles et la dégradation de leur niveau de rémunération, en relation avec la perte de débouchés de la filière française. A l'avenir, la spécialisation des exploitations et un agrandissement de la taille des ateliers apparaissent être un moyen d'améliorer la compétitivité des élevages français. Le modèle idéal pour certains industriels serait celui de complexes permettant une optimisation logistique de la collecte, constitués de grosses unités d'élevage (4 000 m² de bâtiments), professionnelles et sécurisées et situées dans un rayon maximum de 50 à 70 kms autour de l'abattoir. Agrandissement et spécialisation des ateliers devraient permettre à la fois d'optimiser l'organisation du travail de l'éleveur, d'amortir plus facilement les investissements de traitements des déjections et d'améliorer les résultats techniques obtenus. La gestion du risque sanitaire interdit cependant de trop fortes concentrations d'animaux sur un même site.

(2) Les entreprises industrielles d'aval

Depuis la fin des années 1980, un mouvement de concentration du secteur avicole s'est opéré, en relation avec deux principaux facteurs :

- le caractère de plus en plus « capitalistique » de cette industrie (automatisation de plus en plus marquée et poussée des process, degré croissant d'élaboration des produits, couplés à un durcissement des normes sanitaires qui nécessite des investissements supplémentaires), ce qui tend à exclure certaines PME familiales ;
- la nécessité pour les industriels de la volaille d'accroître leurs parts de marché et d'élargir leur gamme de produits afin d'augmenter leur pouvoir de négociation face à un secteur de la grande distribution lui-même en forte concentration.

Cependant, cette concentration est plus faible que celle observée dans d'autres secteurs des industries agroalimentaires et dans les secteurs avicoles d'autres pays, notamment européens. Le tissu industriel reste caractérisé par la présence, aux côtés de ces leaders, de nombreuses petites et moyennes entreprises. Cinq groupes affichaient en 2007 un chiffre d'affaires volaille dépassant 200 M€. En 2007, selon le cabinet ANDI, les quatre premiers groupes assuraient 63% du chiffre d'affaires de la filière volailles de chair (volailles produites en France), les dix premiers 80%.

Les stratégies d'intégration de leur amont par les abattoirs sont très variables selon les entreprises. Certains groupes ont fortement internalisé la production de poussins et d'aliment en intégrant l'essentiel de leurs approvisionnements, d'autres entreprises n'ont à l'inverse aucune participation financière dans leur amont, même si des collaborations commerciales fortes et parfois exclusives existent. L'activité de découpe de volailles et la production de produits élaborés hors charcuterie de volailles sont le plus souvent dépendantes d'un groupe volailler. A l'inverse, les charcutiers du secteur porcin dominent le marché de la charcuterie de volailles.

3. La filière œufs de consommation

3.1. Evolution de la production et des marchés

La production française a connu une période de croissance dans les années 1990, avec près de 16 milliards d'œufs produits en 1999. Depuis, elle est globalement orientée à la baisse, malgré une augmentation sensible en 2004-2005, qui a induit une situation de surproduction et des difficultés importantes sur le marché, et une légère reprise en 2008.

La production française tend à se diversifier depuis la fin des années 1980. Les effectifs de poules pondeuses élevées en système alternatif⁴ sont estimés à 8.3 millions de poules en 2008, soit 18.7% du cheptel de pondeuses en France. Les effectifs estimés en 2008, à partir des données de l'agence Bio, du SYNALAF⁵, de l'ITAVI et de la DGAL⁶ sont les suivants : 1.7 million de pondeuses bio, 1.6 million de pondeuses Label Rouge, 3.6 millions de pondeuses plein air hors Label Rouge et 1.3 million de pondeuses au sol. Les productions les plus dynamiques sur les cinq dernières années sont celles d'œufs sous Label Rouge et d'œufs biologiques dont les taux de croissance annuelle atteignent en moyenne sur 5 ans respectivement 4% et 2.6%. La production alternative en France se caractérise par la prédominance des

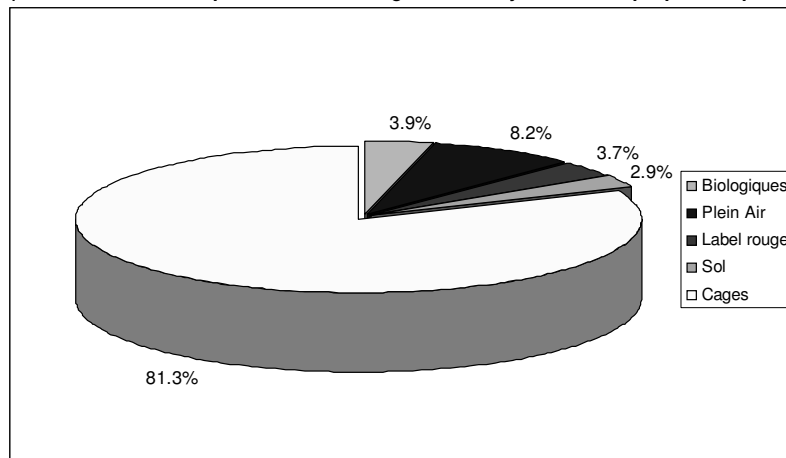
⁴ Alternatif signifie ici sans cages

⁵ Syndicat National des Labels Français

⁶ Direction Générale de l'Alimentation du ministère de l'Agriculture

systèmes avec parcours et la faible part de la production au sol en claustration, dont la production est destinée essentiellement à l'exportation.

Part des différents systèmes d'élevage en France en 2008
(Elaboration ITAVI d'après SSP, DGAL, Agence Bio, Synamaf et ses propres enquêtes)



Depuis le 1er janvier 2006, en raison d'un changement de méthodologie du Service des douanes, les échanges en volume d'œufs de consommation ne peuvent plus être analysés. Cependant, des estimations faites par l'ITAVI sur les volumes échangés, à partir des prix moyens européens, ont permis de calculer un taux d'autosuffisance estimé à 98% en 2008. Néanmoins, le solde des échanges français en valeur est excédentaire de 31.7 M € en 2008.

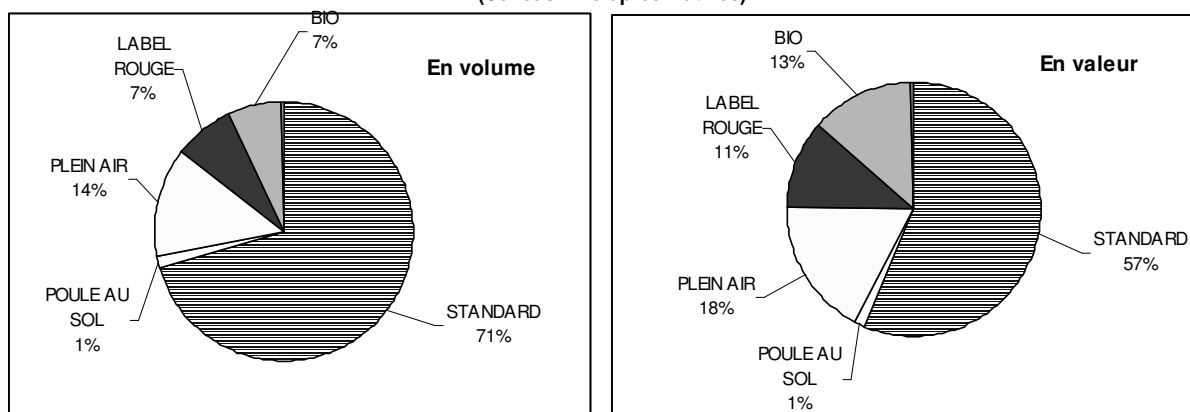
L'ITAVI a également réalisé une estimation de la consommation intérieure globale en 2006, 2007 et 2008. Celle-ci apparaît en léger recul autour de 248 œufs par personne en moyenne sur les trois dernières années contre 251 dix ans auparavant. Sur ces 248 œufs, 76 seraient consommés sous forme d'ovoproduits (31%) et 172 sous forme d'œufs en coquille (69%).

Les marchés français et européen sont des marchés segmentés, avec des attentes de la part des utilisateurs assez différentes selon les produits. On estime que la consommation nationale se répartit entre 9% d'autoconsommation (œufs produits et consommés sur l'exploitation), 40% d'achats des ménages pour la consommation à domicile via différents circuits de distribution, 20% d'achats d'œufs en coquille par la RHD (Restauration Hors Domicile), et 31% d'utilisation de produits transformés (ovoproduits) par les industries alimentaires (biscuiterie, pâtisserie, pâtes alimentaires, sauces, entremets desserts, etc.) et la RHD. Les attentes des consommateurs pour l'achat d'œufs en coquille sont diverses et laissent une place croissante aux œufs alternatifs, qui représentent près de 30% des achats en volume et plus de 40% des ventes en valeur dans les GMS (hyper et supermarchés). La restauration et l'industrie privilégient, jusqu'à ce jour, prix et qualité sanitaire, ce qui se traduit par une part assez faible, bien qu'en développement, des œufs alternatifs sur ces marchés (part estimée entre 3 et 5% actuellement).

Les ventes d'œufs en coquille en GMS représentent selon les panels distributeurs un peu moins de 4 milliards d'œufs, soit environ un tiers de la consommation globale hors autoconsommation. Ce marché est caractérisé par une part croissante des segments « œufs alternatifs » dans les linéaires.

Depuis 2004, en France, les ventes d'œufs en GMS étaient en recul en valeur malgré une légère progression en volume. En 2007 et 2008, les données des panels confirment un rebond du marché à la fois en volume et en valeur. Cette reprise du marché est portée essentiellement par les segments d'œufs alternatifs (bio, Label Rouge et plein air). Les segments alternatifs représentent aujourd'hui environ 28% des volumes vendus en GMS, et 42% du chiffre d'affaires du rayon œufs. La part des marques de distribution (MDD) n'a cessé de progresser sur les dernières années. En 2007, 52% des volumes vendus en GMS étaient commercialisés sous MDD ; elles représentaient 48% du chiffre d'affaires du rayon œufs.

**Segmentation du marché de l'œuf en GMS en 2008 (année mobile arrêtée en décembre 2008)
(Census IRI d'après Matines)**



3.2. Organisation et structuration de la filière

La production française est fortement concentrée en Bretagne, région qui assure 43% de la production nationale d'œufs de consommation, mais seulement 30% de l'activité nationale de conditionnement et 19% de la production d'ovoproduits. Une part importante de la production bretonne est ainsi conditionnée ou transformée hors région. La seconde région productrice est Rhône-Alpes (10%), suivie par les Pays de la Loire (9%), puis la Picardie (5%).

(1) Les élevages

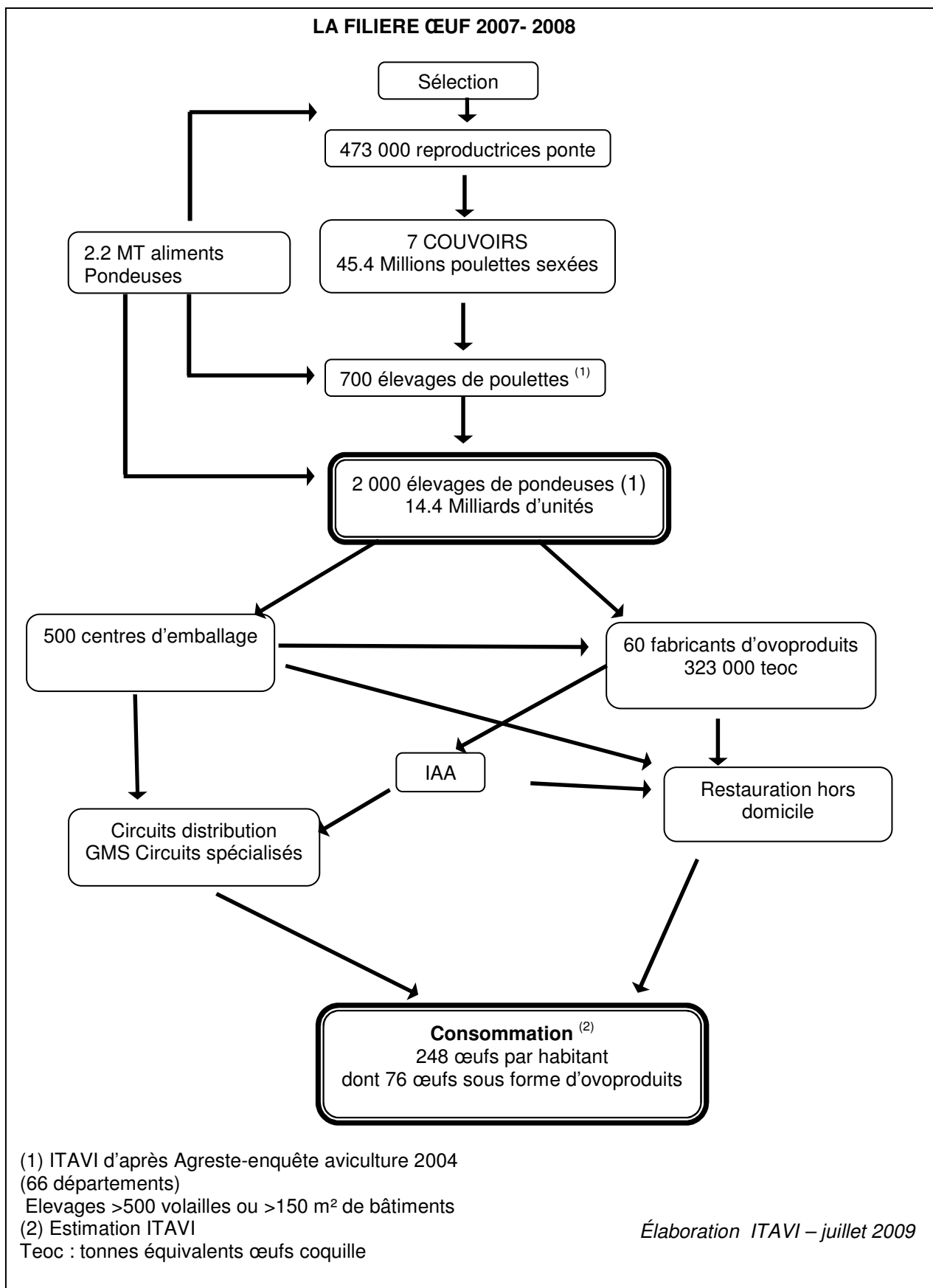
Lors du recensement agricole réalisé en 2000, 3 800 exploitations détenant des pondeuses avaient été recensées, en incluant les exploitations de très petite taille. Les structures des exploitations détenant des pondeuses d'œufs de consommation sont très variables en fonction des systèmes de production. Ainsi, lors de l'enquête Aviculture 2004 (non exhaustive, représentant près de 90% des capacités de production nationales), la capacité moyenne était de 24 000 pondeuses par exploitation avec des écarts importants selon les systèmes de production (46 000 pondeuses par exploitation en moyenne pour la production en cages contre 7 000 pondeuses pour la production de plein air). Les exploitations détenant des pondeuses en cages représentaient 44% des exploitations pondeuses, mais assuraient 82% des livraisons d'œufs et détenaient 80% des capacités de production, alors que le système plein air (y compris Label Rouge) représentait 36% des exploitations pour seulement 9% des livraisons, et la production biologique 14% des exploitations pour 3% des livraisons.

Les élevages travaillent soit sous contrat avec une organisation de production, le plus souvent liée à un fabricant d'aliment, de type coopératif ou privé, soit de façon indépendante pour les plus importants d'entre eux, qui possèdent leur propre centre d'emballage. Ces structures de taille plus importante ou fermes de ponte (comptant une ou plusieurs centaines de milliers de poules) peuvent elles-mêmes s'approvisionner, pour partie, auprès de plus petits producteurs avec qui elles passent un contrat d'approvisionnement.

(2) Les centres d'emballage et les fabricants d'ovoproduits

500 centres d'emballage sont recensés par les services statistiques du Ministère de l'Agriculture. Le nombre de centres a fortement progressé au début des années 2000, avec la multiplication du nombre des fermes de ponte qui disposaient d'avantages logistiques dans l'approvisionnement des zones de consommation. Depuis, la mise en place de plates-formes d'approvisionnement par la grande distribution et la recherche d'économies d'échelle ont conduit à une inversion de tendance et à une forte concentration du secteur. Les centres d'emballage sont le plus souvent regroupés au sein de groupes commerciaux nationaux qui ont mutualisé leur fonction marketing et qui négocient avec les centrales d'achats de la grande distribution.

Environ soixante industriels produisent des produits à base d'œufs à destination de l'industrie agroalimentaire (biscuiterie, charcuterie, traiteur, pâtes alimentaires, sauces, entremets et desserts) ou de la RHD. En 2003, quatre entreprises produisant plus de 25 000 T chacune assuraient la moitié de la production française.



4. Principaux enjeux perçus par les acteurs des filières volailles de chair et ponte

L'ensemble de ces éléments de contexte conduit les acteurs de la filière à s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour garantir la pérennité de la filière dans le cadre d'un développement durable. Lors d'études et travaux de recherche récents, différents enjeux ont été identifiés par l'ITAVI et partagés avec

les différents acteurs des filières avicoles. Ils sont repris brièvement ci-dessous en préambule à l'exercice de prospective.

4.1. En production de volailles de chair

Dans un marché mondial en développement et fortement concurrentiel, l'enjeu majeur des filières avicoles française et européenne est de conserver la maîtrise de l'approvisionnement de leur marché national et communautaire, malgré des handicaps de coût de production important par rapport à leurs concurrents brésiliens, nord-américains ou asiatiques. Ce défi se double pour la filière avicole française de celui de l'amélioration de sa compétitivité sur le marché intra-européen.

Si la filière avicole française ne génère « que » 60 000 emplois directs, son impact social est beaucoup plus important. Elle contribue en effet à la santé et à l'équilibre d'autres secteurs et à l'activité économique de nombreuses régions. L'aviculture « chair » est aussi un débouché important des filières de grandes cultures et apporte un complément de revenu à de nombreuses exploitations de polyculture élevage, et garantit ainsi leur pérennité. Pour les exploitations relevant de circuits courts ou semi-courts, elle contribue aussi, par sa proximité, à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les différentes stratégies envisageables afin de renforcer la pérennité de la filière relèvent bien sûr en grande partie de stratégies industrielles d'entreprises, mais aussi de stratégies collectives susceptibles d'améliorer la coordination globale de la filière et d'optimiser le fonctionnement des bassins de production, en relation avec les outils industriels disponibles. L'évolution du partenariat entre producteurs et industriels apparaît souhaitable pour rééquilibrer les relations entre les deux parties, contribuer à une revalorisation du métier d'aviculteur et motiver des installations et de nouveaux investissements dans le parc de bâtiments.

Les groupes industriels du secteur de la volaille sont encore largement détenus par des capitaux familiaux. Toutefois, cette situation est susceptible d'évoluer rapidement, beaucoup de chefs d'entreprises familiales devant prochainement prendre leur retraite. Pour garantir la pérennité des entreprises du secteur, deux types de problèmes devront trouver une solution : celui de la taille critique minimum et celui de la transmission des petites entreprises familiales, les deux étant parfois liés. La capacité des entreprises et de la filière à valoriser le « modèle » européen (coûts sociaux, environnementaux, sanitaires) sera déterminante pour assurer l'avenir de la filière chair française.

4.2. En production d'œufs de consommation

En 2008, la filière œufs française semble à un tournant de son histoire. Le contexte réglementaire, économique, sanitaire est en forte évolution tant au plan intra-communautaire qu'au plan international. Si les perspectives de développement de la production et de la consommation d'œufs demeurent favorables sur le marché mondial, la situation est plus stable en Europe et en France. La production y accuse un léger déclin sur les dernières années. Le marché européen continue à se segmenter selon deux axes, d'une part, au profit du développement de la production d'ovoproduits, qui atteint près du quart de la production européenne d'œufs, d'autre part, au profit des systèmes de production alternatifs, qui rassemblent 25% du cheptel européen de poules pondeuses, et qui représentent près de 30% de la consommation d'œufs en coquille au sein de l'Union européenne.

Les perspectives de la filière œuf restent très conditionnées à l'évolution du contexte réglementaire communautaire (bien-être animal, sanitaire et environnemental). La récente confirmation par la Commission européenne de l'échéance du 1er janvier 2012 pour l'interdiction des cages non aménagées devrait accentuer la diversification des systèmes d'élevage et un développement des systèmes alternatifs. Enfin, si les tendances d'évolution des comportements d'achat des consommateurs et des modes de consommation semblent favorables à la consommation d'œufs en période de crise (l'œuf restant la protéine la moins chère), une part croissante des consommateurs est sensible aux modes d'élevage et d'alimentation des animaux, comme en témoigne la forte demande en produits biologiques. Il faut également noter l'impact fort que pourrait avoir sur cette filière le développement net du végétarisme en France.

Dans ce contexte, les acteurs de la filière française doivent réaliser un effort d'adaptation des structures de production très important d'ici 2012 et effectuer des choix stratégiques d'investissement qui les engageront pour les vingt prochaines années (cages aménagées, mini-volières, grandes volières), alors que, d'une part, les modèles techniques restent à tester voire à améliorer sur de nombreux points et que, d'autre part, les perspectives de marché et de concurrence demeurent floues.

Les systèmes de production de demain devront garantir à la fois la sécurité sanitaire des produits et le respect du bien-être animal, mais aussi être compétitifs en prix afin d'assurer l'approvisionnement de la RHD et de l'industrie (50% de la consommation aujourd'hui, peut-être plus de 60% en 2025). Cette exigence de compétitivité en prix sera d'autant plus forte dans un contexte d'ouverture probable du marché européen aux importations en provenance de pays tiers ne supportant pas, pour le moment du moins, les mêmes contraintes.

III. Les déterminants de l'évolution de la filière avicole française à l'horizon 2025

Christine Jez

A partir des dynamiques d'évolution passées et des questionnements actuels sur l'avenir de la filière avicole française, le groupe de travail de la prospective avicole a identifié une quarantaine de facteurs qui, selon eux, influent ou pourront influencer sur l'évolution de la filière avicole française. Ceux-ci ont été hiérarchisés et répartis en quatre composantes qui ont constitué la base de la construction des scénarios :

- la consommation et le comportement des consommateurs et citoyens,
- les politiques publiques et les réglementations,
- la structuration et les stratégies des acteurs et des filières,
- les innovations scientifiques et techniques.

Ce chapitre présente, par composante, tout d'abord les facteurs considérés par le groupe de travail comme moteur du devenir de la filière avicole française à l'horizon 2025, les tendances passées et les perspectives d'évolution qui les caractérisent. Ensuite, les microscénarios retenus par le groupe de travail pour chacune des composantes sont proposés.

1. Les comportements de consommation

Si la consommation de viandes tend à stagner depuis le début des années 1990, en France, comme dans de nombreux pays de l'Union européenne¹, la part de la viande de volaille dans la consommation de viande est en légère augmentation grâce aux atouts économiques du produit et à la bonne image des viandes blanches². Cette évolution est marquée dans le secteur de la volaille par le développement des produits élaborés, qui mettent en avant des atouts de « praticité » correspondant aux attentes des consommateurs dont les modes de vie ont évolué.

L'évolution de la consommation contribue à caractériser la demande en produits avicoles en quantité et qualité (type de produits, caractéristiques gustatives, fonctionnelles, ...), et à identifier la sensibilité de cette demande aux importations. La production avicole française subit en effet une forte concurrence qui s'exprime principalement sur les marchés peu sensibles à l'origine des produits comme celui des produits élaborés, ou parfois celui de la restauration collective. Le comportement des consommateurs vis-à-vis de ces produits aura donc une forte incidence sur la capacité de la production française à maintenir ses parts de son propre marché face à ses concurrents. L'évolution des comportements de consommation en dehors de la France peut influencer sur les stratégies des acteurs de la filière mais le groupe de travail a considéré que celle qui concerne la France sera la plus déterminante pour l'avenir de la filière. Toutefois, il a été considéré que la demande européenne aura des déterminants proches sinon semblables à ceux de la consommation française.

Ainsi, le groupe de travail a retenu comme éléments moteurs de l'avenir de la filière avicole française cinq dimensions des comportements de consommation des français :

- la place de la viande, de la volaille et de l'œuf dans les régimes alimentaires,
- les modes de consommation (parts respectives des produits élaborés et des produits bruts),
- les critères d'achat des consommateurs (prix, différents critères de qualité,...),
- le choix des circuits de distribution,
- la part du hors domicile dans la consommation alimentaire et les cahiers des charges de la restauration collective.

¹ Magdelaine P., La situation des filières avicoles françaises, Rapport dans le cadre du projet AVITER, Février 2008, 75 p.

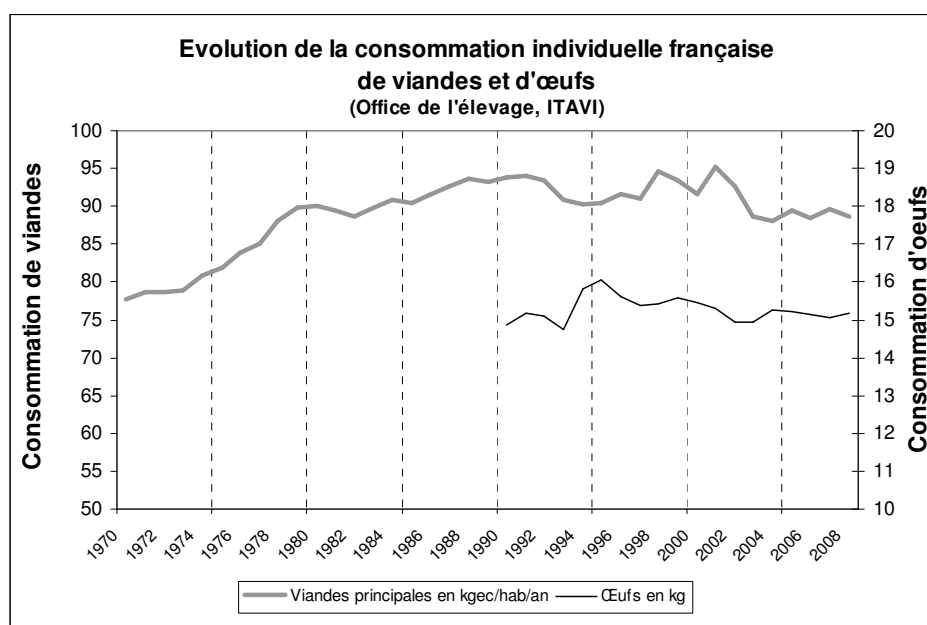
² Agreste Conjoncture, Regain de la consommation de viande blanche en 2007, Synthèses N°2008/29, Juin 2008, 5 p.

1.1. Les comportements de consommation : tendances et perspectives d'évolution

(1) La viande, la volaille et les œufs dans les régimes alimentaires des français

Une consommation de viande orientée à la baisse, des effets de substitution plutôt favorables à la volaille

Entre 1960 et 1980, la consommation de viande des français a progressé à un rythme soutenu. Depuis, son évolution est irrégulière et marquée par une nette baisse lors des crises sanitaires des années 1990³. Ces dernières années, la consommation individuelle de viande a plutôt eu tendance à diminuer si bien qu'entre 1998 et 2008, elle a accusé un recul de 0,6% par an en moyenne, passant de 94,6 à 88,4 kg (équivalent carcasse) par habitant et par an (Cf. graphique ci-dessous). L'Union européenne affiche les mêmes tendances et si l'intégration des 12 derniers Etats a mécaniquement fait diminuer sa consommation moyenne de viande⁴, celle-ci reste parmi les plus élevées dans le monde, avec 85 kg⁵ par habitant par an.



La viande de volaille est la troisième viande consommée en France après le porc et la viande bovine, mais c'est la seule qui ait connu une forte croissance durant les 30 dernières années, soit une évolution comparable à celle de la consommation de produits aquatiques⁶. Avec 24.6 kg par habitant par an, sa consommation par habitant se situe dans la moyenne européenne⁷.

La viande de volaille est entrée en concurrence avec la viande bovine un peu plus tardivement que la viande de porc. La substitution s'est renforcée à partir de 1980, du fait du faible coût de la viande de volaille mais aussi parce que les viandes rouges ont commencé à être pénalisées par une communication visant à limiter la consommation de matières grasses⁸. Depuis les années 1990, les crises sanitaires ont modifié les phénomènes de substitution, les renforçant au profit ou aux dépens de la volaille suivant l'origine de la crise ou de l'alerte sanitaire. Toutefois, la volaille, tout comme le porc, reste perçue comme une viande bon marché, alors que les viandes de bœuf, de veau, et d'agneau sont considérées par les consommateurs comme des viandes chères. Ainsi, la part des volailles dans la consommation globale de viande est passée de 15% au début des années 1970 à 23% en 1990 et 28% en 2008.

³ 1^{ère} crise d'Encéphalopathie Spongiforme Bovine en 1996, et crise du poulet à la dioxine en 1999

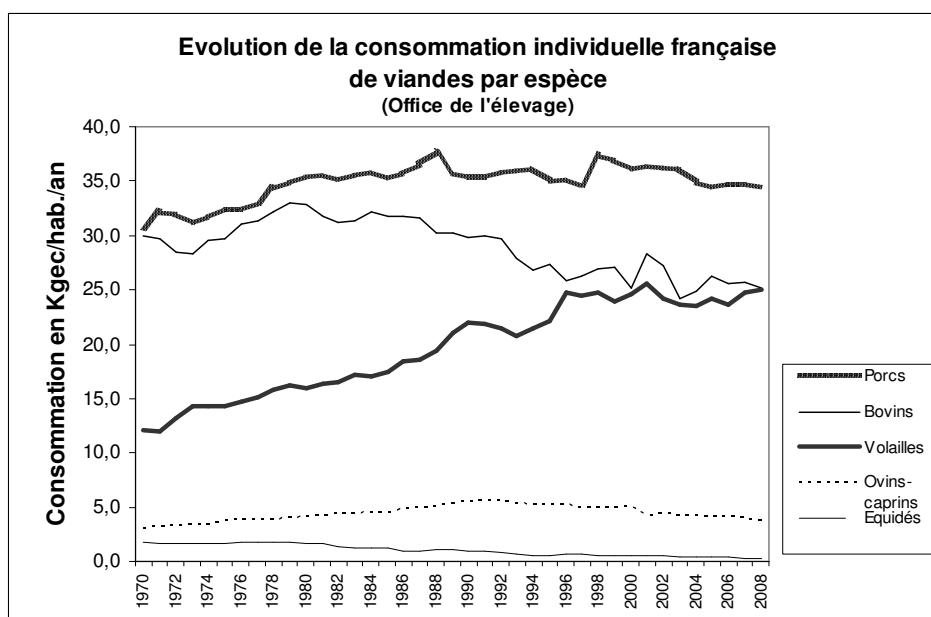
⁴ Les nouveaux Etats membre ont une consommation de viande bovine et ovine inférieure à celle de l'UE 15 qui n'est pas compensée par leur consommation supérieure de viande de volaille. Leur consommation de viande moyenne par habitant est donc inférieure à celle de l'UE 15.

⁵ Office de l'élevage, donnée concernant les viandes principales c'est-à-dire viandes de bovins, caprins, ovins, porcins, équidés et volailles.

⁶ D'après l'OFIMER, la consommation individuelle française de produits aquatiques est passée de près de 26 kg/hab./an en 1993 à près de 35 kg/hab./an en 2008; parmi les produits aquatiques, la consommation de poisson est passée de 16,8 kg/hab./an en 1993 à 23 kg/hab./an en 2007 (les données sont exprimées en poids vivant et ne sont donc pas comparables aux kg d'équivalent carcasse utilisés pour les viandes).

⁷ La consommation de viande de volaille par habitant et par an au sein de l'Union européenne varie de 12,5 kg en Suède à 32,8 kg en Hongrie (soit 52% de la consommation de viande hongroise totale). Association of Poultry Processors and Poultry Trade in the EU countries, Annual report 2008.

⁸ Les produits transformés de la pêche ont également bénéficié de cet effet de substitution.



Les évolutions de la consommation d'œufs en France montrent une légère tendance à la baisse. Les français ont consommé en moyenne 248 œufs en 2008, soit 5 œufs de moins que 10 ans plus tôt. Ils restent cependant l'un des plus gros consommateurs d'œufs de l'Union européenne, derrière la Hongrie (295 œufs/hab./an) qui est également le plus gros consommateur de viande de volaille de l'UE. Dans le monde, seuls les mexicains et les japonais atteignent des niveaux de consommation beaucoup plus élevés (respectivement 351 et 330 œufs/hab./an)⁹.

Les études individuelles nationales de consommation alimentaire (INCA et INCA2) réalisées en 1998-1999 et 2006-2007 par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, confirment les tendances observées en France sur la viande et les œufs. Elles notent une diminution de la consommation de viande au sein de la population enquêtée, beaucoup plus marquée chez les femmes, les adolescents et les enfants¹⁰, et une diminution de la consommation d'œufs, plus forte chez les hommes.

La baisse de la consommation individuelle de viande apparaît comme une tendance lourde mais les substitutions entre viandes sont difficiles à anticiper

L'âge et la génération ont un impact sur la consommation alimentaire. Or dans les années à venir, le renouvellement des générations s'accompagnera d'un vieillissement de la population puisque selon l'Insee, la génération des plus de 65 ans passera d'environ 16% aujourd'hui à environ 22% en 2025. La consommation individuelle de viande bovine devrait baisser d'ici 2025, les recherches sur le sujet¹¹ montrant que la consommation de viande bovine diminue non seulement de génération en génération mais aussi avec l'âge au sein d'une même génération¹². Toutefois, diverses hypothèses sont envisageables quant aux phénomènes de report sur la viande de volaille.

Les préoccupations nutritionnelles des consommateurs vont jouer sur l'évolution de leur consommation de viandes. Ces dernières sont une source importante d'acides aminés et de micronutriments pour l'organisme humain ; la seule source végétale qui puisse se comparer à leur richesse en protéines est le soja. Par contre, elles contiennent généralement plus de matières grasses saturées que les végétaux et parfois des quantités importantes de cholestérol. De ce fait, lorsqu'elles sont consommées fréquemment et en grandes quantités, viandes et charcuteries augmentent le risque de maladies cardio-vasculaires et peuvent contribuer à la prise de poids, au surpoids et à l'obésité. Par ailleurs, et c'est un fait nouveau, des études récentes indiquent qu'il existe une relation entre une consommation importante de viande et le développement de certains cancers. Cela a donné lieu à la publication par le WCRF international (World Cancer Research Fund), puis, en France, par l'Institut National du Cancer, de recommandations visant à limiter la consommation de viande rouge à 500 g par personne et par semaine. Il est également conseillé d'alterner la consommation avec des viandes blanches, du poisson et des œufs.

⁹ ITAVI.

¹⁰ Depuis 1999, d'après les enquêtes INCA, la consommation de viande et d'abats a diminué de 20 % chez les enfants, 17 % chez les adolescents et 16% chez les femmes.

¹¹ Combris P ; La consommation de produits animaux en France : tendances et perspectives d'évolution, Viandes Prod. Carnés, 18(1), 1997, pp19-36.

¹² Credoc-Protéines, Comprendre et anticiper les changements de comportement des consommateurs, Compte rendu des rencontres de l'alimentation 2009, Session du jeudi 14 mai 2009.

Les viandes de volaille ont une bonne valeur protéique et contiennent peu de gras (à l'exception du canard) dès que la viande est consommée sans la peau. Par ailleurs, les acides gras qui la composent sont en plus grande part composés par des acides gras insaturés ou polyinsaturés comparativement aux autres viandes. Les viandes de volaille sont donc moins impliquées dans le développement de maladies cardiovasculaires que les viandes rouges. Sur le critère nutritionnel, la volaille est en concurrence avec le poisson mais son plus faible prix et la raréfaction des ressources halieutiques lui donnent un avantage certain. Ainsi, les choix des consommateurs pourraient évoluer vers une substitution des viandes rouges par les viandes blanches mais aussi par le poisson, déjà plébiscité pour sa richesse en micronutriments, ou les protéagineux, selon l'importance qu'ils accorderont à la santé et à la qualité nutritionnelle des aliments¹³.

Les consommateurs ont une vision de plus en plus abstraite des modes de production des aliments, ce qui modifie considérablement leurs représentations des aliments d'origine animale¹⁴. Cela renforce, pour certains, les préoccupations pour le bien-être animal dans le sens d'une anthropomorphisation des animaux. Ainsi le rejet de l'artificialisation des conditions d'élevage pourrait se traduire par la réduction de la consommation individuelle de viande, voire renforcer le végétarisme d'ordre spirituel, qui se réfère au droit de tuer des animaux¹⁵. A cet égard, l'image d'un élevage en claustration ou en cage est souvent associée à la production avicole (la distinction entre élevages de chair et de ponte, seul ce dernier est concerné par les cages, n'est pas toujours évidente pour les consommateurs). En outre, la perte de saveur de la volaille liée à un abattage précoce dans ce type d'élevage, renforce la perception négative de certains systèmes de production.

Outre les questions éthiques, la population se montre de plus en plus sensible aux enjeux environnementaux et aux messages d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement. Ainsi, par exemple, la déclaration récente de Rajendra Pachauri, prix nobel de la paix et président du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts des Nations Unies sur l'Evolution du Climat), selon laquelle « il suffirait que nous mangions moins de viande pour que notre planète se porte mieux » a été amplement médiatisée. Les initiatives dans ce sens se multiplient ; parmi les plus récentes, figure celle du gouvernement suédois, qui s'est engagé à convaincre les autres pays membres de l'Union européenne du bien-fondé de la réduction de la consommation de viande. L'importance accordée à l'environnement, si elle se confirme, et les représentations qui y seront associées, pourraient renforcer la tendance à la baisse de la consommation de viande, voire inciter une part non négligeable des consommateurs à y renoncer. A cet égard, la volaille a généralement un impact environnemental par kg de carcasse très inférieur à celui des autres viandes, dû en partie à un plus fort coefficient de transformation des protéines végétales en protéines animales (ou un faible indice de consommation)¹⁶. C'est aussi un produit qui peut se passer de l'étape de découpe, limitant ainsi, au besoin, les dépenses énergétiques liées à la transformation. Toutefois, du fait de sa consommation de céréales, la volaille est en compétition avec l'Homme pour l'accès à cette ressource et elle valorise moins bien les sous-produits agricoles que son principal concurrent sur le prix, le porc.

L'évolution du pouvoir d'achat de la population française à l'horizon 2025 peut dans une certaine mesure influencer sa consommation de viande, de volaille et d'œufs. En moyenne, l'alimentation est le troisième poste de dépenses des français après le logement et les transports, mais il est le second pour les familles les plus modestes. La viande est considérée comme un aliment cher, dont le niveau des achats dépend en partie du niveau des revenus. Les enquêtes successives de l'Insee ont permis de montrer qu'aujourd'hui en France, le lien entre le revenu et la consommation n'est déterminant que pour les groupes de population les plus modestes¹⁷. En effet, les niveaux de consommation de viande sont déjà si élevés que les achats plafonnent rapidement au-delà d'un certain niveau de vie (par contre, le niveau de vie, à partir d'un certain seuil, influe sur la qualité des produits achetés et sur les arbitrages entre viandes¹⁸). Ainsi, l'évolution du pouvoir d'achat (ou du prix relatif de la viande) ne devrait se traduire par de nouveaux débouchés ou au contraire par un tassement de la demande que si elle concerne les catégories de population les plus modestes. En période de crise économique, la volaille semble moins sensible à la réduction des achats des consommateurs, et peut même bénéficier de la réduction de consommation des viandes les plus chères. C'est en tout cas ce que l'on observe en 2008 alors même que sur cette période le prix de la viande de volaille a nettement augmenté¹⁹. Cependant, au sein des volailles, la part des produits sous label a fortement régressé en 2008 et 2009, traduisant la sensibilité des consommateurs au prix.

¹³ Les données sur les substitutions au bénéfice de l'œuf sont malheureusement insuffisantes pour en déduire des évolutions de comportements.

¹⁴ Poulain J.-P., L'homme et l'animal : une relation ambivalente, Colloque OCHA du 12 et 13 mai 2006 à l'Institut Pasteur de Paris.

¹⁵ Combris P., Grignon C., Qui sont les faibles consommateurs de viande de bœuf ? *Viandes Prod. Carnés*, 18(1), 1997.

¹⁶ Weiden B.P. et al., Environmental improvement potentials of meat and dairy products, JRC Scientific and Technical Reports, IPTS, 2008, 196 p.

¹⁷ Sauf pour la viande de porc dont le niveau de consommation est indépendant du revenu.

¹⁸ Sans P., Consommation de viande bovine, une place contestée dans les pays développés, *Viandes Prod. Carnés*, Vol 22 (4), Juillet-Aout 2001. 2001, pp. 117-121

¹⁹ Laisley C., Soyeux A., La consommation alimentaire à l'épreuve de la crise, *Analyse N°10* Juillet 2009, MAAP, 4 p.

(2) Les modes de consommation (parts respectives des produits élaborés et des produits bruts)

Parmi les critères qui caractérisent l'évolution des modes de consommation, la part des produits transformés et élaborés dans la consommation est un élément d'importance capitale pour la production de viandes. En effet, dès lors qu'une viande devient un ingrédient d'un produit composé, elle n'est plus identifiable par son origine, voire parfois par son espèce lorsque le nom de la préparation n'y fait pas référence. Les substitutions entre viandes sont alors favorisées. Les atouts technologiques du poulet, son prix peu élevé et sa souplesse d'adaptation à de multiples recettes en font une matière première privilégiée pour la transformation. Cependant, c'est aussi à travers ce type d'utilisation que la production française est la plus soumise à la concurrence de viandes de volailles d'importation congelées ou saumurées, provenant de pays ayant de plus faibles coûts de production. A l'opposé, la consommation de produits frais, entiers ou découpés, compte tenu des temps de transport et des modes de conservation actuels, exige une certaine proximité d'approvisionnement favorable à la production domestique.

Un fort potentiel de croissance de la consommation de produits élaborés

La consommation de produits élaborés en France est encore limitée par l'influence du modèle alimentaire traditionnel fondé sur le partage et la convivialité. Actuellement au sein de l'Union européenne, la France et l'Espagne se distinguent par une consommation importante de volailles entières (d'après l'ITAVI, 37% du poulet était consommé entier en France en 2005, et 23% sous forme de produits élaborés, le reste étant des découpes), alors qu'elle ne représente plus qu'une très faible part au Royaume-Uni ou en Italie (en Italie, 16% seulement du poulet est consommé entier contre 45% au début des années 1990). Les panés, saucisses, et charcuteries de volaille se sont moins développées en France que dans d'autres pays européens, malgré leur praticité d'utilisation.

Cependant, les préparations marinées et ou épicées, les produits cuits ou prêts-à-cuire, désossés, sans peau, émincés, en dés, en cubes, lanières, tranches, présents depuis longtemps au Royaume-Uni, ont fait leur apparition dans les rayons des supermarchés français. Plus généralement, une évolution des modèles alimentaires des français est perceptible au travers de la diminution de la durée de préparation des repas et d'un développement des plateaux repas chez les plus jeunes, les parisiens, les personnes seules et les familles monoparentales²⁰. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution : l'augmentation du nombre de personnes qui prennent leurs repas seules, le développement de l'activité féminine, l'allongement des trajets domicile-travail, et l'accroissement du temps consacré aux activités de loisirs. Ces comportements favorisent la consommation de produits élaborés à base de viande au détriment des viandes fraîches. Ainsi, les achats de produits alimentaires préparés frais, surgelés ou en conserve ont doublé entre 1976 et 2001²¹. Les industriels ont su s'adapter à la demande en proposant une offre diversifiée permettant de varier les repas, disponible dans tous les commerces et pour tous les types de consommation.

Un regain d'intérêt pour l'utilisation de produits frais ?

Les enquêtes réalisées par le Ministère de l'agriculture en partenariat avec le CREDOC montrent que depuis une dizaine d'années, les français manifestent un regain d'intérêt pour la cuisine qui se caractérise par le développement des cours privés, de blogs, de sites internet, d'émissions télévisées, d'ouvrages dédiés à la cuisine, et le souhait que les enfants soient éduqués à l'équilibre alimentaire et à la cuisine²². La cuisine, en évoluant vers une plus grande simplicité grâce à des recettes rapides, réalisées avec des produits faciles à cuisiner, devient plus accessible. Elle permet de varier les repas, de les équilibrer, de renforcer le plaisir et la convivialité, mais aussi de rassurer les consommateurs, déroutés par les messages alimentaires inquiétants, parfois perçus comme contradictoires, qui leur parviennent. Cuisiner donne en effet l'impression de maîtriser un peu plus son alimentation, ne serait-ce qu'en choisissant ses ingrédients et en limitant l'utilisation de conservateurs et d'assaisonnements, parfois excessifs dans les plats préparés. L'enquête montre également qu'en période de crise, faire la cuisine peut être motivé par la réduction des dépenses et du superflu. Cependant, les populations qui sont à la fois les plus modestes et les plus contraintes par le temps, ou les personnes seules, ont souvent une autre perception de la cuisine, associée aux contraintes ménagères que sont la vaisselle ou les courses.

En outre, le regain d'intérêt pour la cuisine n'empêche pas les jeunes générations de privilégier les produits transformés au détriment des produits frais, même si ceux-ci réapparaissent dans une « cuisine loisir », plus occasionnelle. La dimension service des aliments continuera donc vraisemblablement à séduire les consommateurs, surtout s'ils se déclinent selon différentes gammes (produits exotiques, plats traditionnels

²⁰ Hebel P., Recours F., Alimentation : les nouvelles générations fuient la régularité, Consommation et modes de vie N° 196, septembre 2006, 4p.

²¹ Persillet, V. La consommation alimentaire, INRA ESR Mieux comprendre l'actualité, Décembre 2005.

²² Hebel, P. Le retour du plaisir de cuisiner, CREDOC Consommation et modes de vie, N° 217 Décembre 2008, 4p

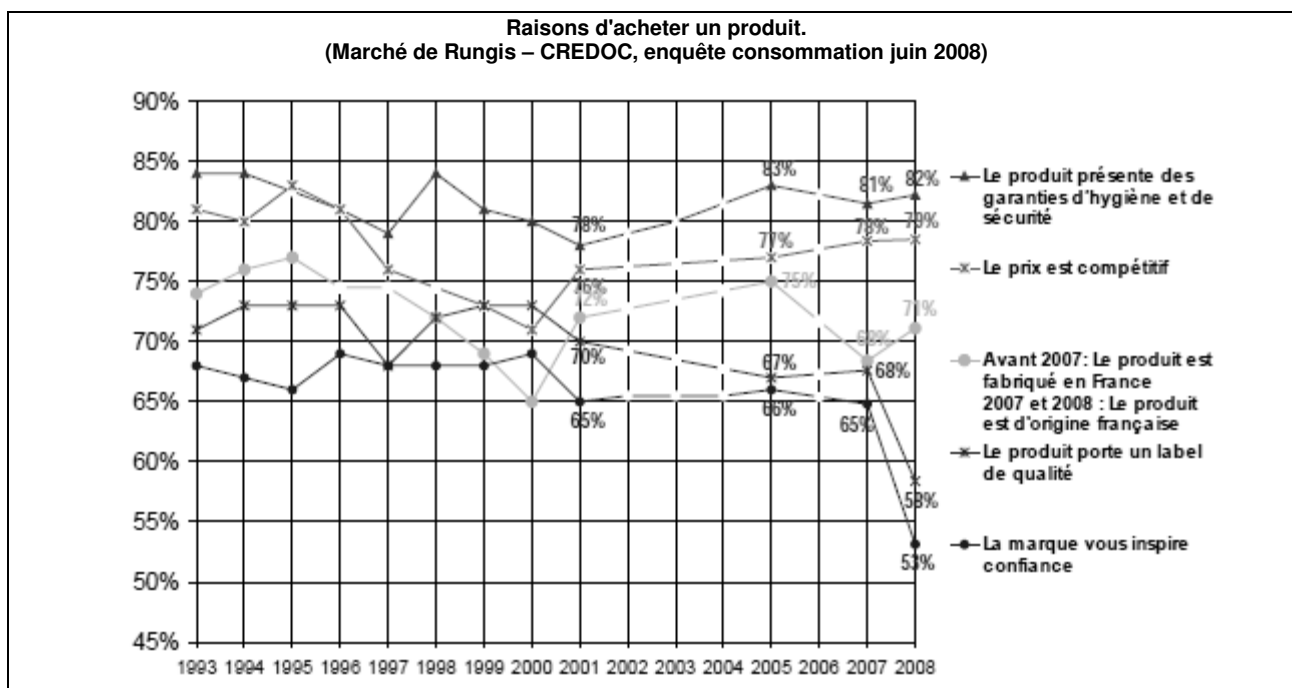
ou régionaux...). Ainsi, dans un exercice d'anticipation des comportements alimentaires des français²³, le CREDOC envisage une augmentation du marché des conserves et plats préparés (à base de légumes, poissons et viandes) de 1,2% par an en Euros constants d'ici 2020. Cette évolution devrait s'accompagner du développement du conditionnement individualisé en lien avec la diminution de la taille des ménages.

(3) Les critères d'achat des consommateurs

Les dépenses alimentaires des ménages continuent à croître légèrement en valeur absolue, même si elles représentent une part de plus en plus faible de leurs dépenses²⁴. Selon les enquêtes Consommation du Credoc qui ont débuté en 1993, elles correspondent à des actes d'achat réfléchis en fonction de l'importance accordée à certains critères. Outre les garanties d'hygiène et de sécurité qui restent la première raison d'acheter un produit dans les enquêtes de consommateurs, le prix prend une place de plus en plus importante depuis 2000 devant l'origine, les signes de qualité, et les marques. Ces choix ont un impact direct sur la segmentation des marchés et la compétitivité des produits nationaux. En effet, si seul le prix des produits importe et qu'aucune préférence n'est accordée à l'origine, un produit standard bon marché et éventuellement importé sera suffisant pour satisfaire le marché, alors qu'une priorité à la qualité, la sécurité alimentaire, ou l'origine peut, à l'opposé, induire une plus forte segmentation et favoriser les produits nationaux, même s'ils sont un peu plus chers.

Une sensibilité au prix de plus en plus forte

Toujours selon l'enquête du Credoc, les garanties d'hygiène et de sécurité sont le premier critère de choix des consommateurs devant le prix, en progression (sauf en 2000 où les signes de qualité devançaient les prix suite aux crises alimentaires). Jusqu'en 2007, l'importance des critères « présence d'un label de qualité » et « marques » était stable, mais elle s'est considérablement dégradée en 2008, compte tenu du contexte économique. En effet, en période de crise, les consommateurs comparent plus les prix, achètent plus de produits en promotion et de premiers prix, aux dépens des produits sous signe de qualité et des marques. Cette évolution n'est peut-être que temporaire dans la mesure où les consommateurs en optant pour des produits 1^{er} prix pour des raisons économiques, prennent ainsi conscience des différences de qualité gustative entre les produits, ce qui peut donner lieu ultérieurement à de nouveaux arbitrages entre changement de gamme et baisse de consommation associée à des choix plus qualitatifs.



L'origine française du produit est le troisième critère de choix d'un produit. Tout aussi important que la qualité en 2007, ce critère prend de l'ampleur en 2008 alors que la qualité s'effondre. Perçue comme une garantie de qualité standard (même lorsque celle-ci n'est pas identifiée par un label), l'origine peut également répondre à un choix éthique du consommateur (soutien à la production nationale, limitation des

²³ Gaignier C., Hebel P., Recours F., Exercice d'anticipation des comportements alimentaires des français, Cahier de Recherche N°222, décembre 2005, 129p.
²⁴ Entre 1960 et 2006, les ménages ont diminué de moitié leur part de budget consacrée à l'alimentation : elle est passée de 25% à 12% (INSEE Première, Le repas depuis 45 ans : moins de produits frais, plus de plats préparés, N°1208, septembre 2008, 4p)

pollutions par le transport...). Peu d'éléments permettent cependant d'identifier les motivations profondes des consommateurs.

Quelle perception de la qualité ?

En France, la qualité fait avant tout référence aux aptitudes culinaires et au goût des produits, alors qu'en Grande Bretagne et aux Etats-Unis elle répond plutôt à une définition nutritionnelle et sanitaire. Les évolutions sociales françaises semblent cependant aller progressivement dans le sens d'une appréhension plus fonctionnelle de la qualité²⁵. En effet, depuis une vingtaine d'années, les consommateurs accordent une plus grande importance au « bien-manger » pour leur santé, du fait des messages nutritionnels diffusés par les médias et les médecins, et aux crises sanitaires qui les ont incités à plus de vigilance²⁶. Les crises sanitaires ont en outre renforcé les inquiétudes des consommateurs vis-à-vis du traitement des animaux d'élevage dans les systèmes intensifs, et renforcé leur intérêt pour le bien-être des animaux.

Parmi les valeurs en hausse au sein de la population, le respect de l'environnement semble très lié à l'évolution de l'intérêt des citoyens pour leur santé et celle de leurs proches. Pour certains, la perception de l'environnement fait référence à des préoccupations liées au cadre de vie et aux conséquences des pollutions sur la santé, alors que pour d'autres elles s'étendent à la planète Terre et à la santé humaine dans sa globalité. A cet égard, les consommateurs expriment leur choix via l'achat de produits présentant des labels écologiques tels que l'agriculture biologique, dont le développement est encore très lent²⁷. Leur apparition sous marques de distributeurs et dans les supermarchés à bas prix confirme cependant la dynamique²⁸.

La sensibilité aux valeurs citoyennes est également à l'origine de nouvelles perceptions de la qualité et de nouveaux comportements d'achat. La plus forte tendance observée est le développement depuis une dizaine d'années de la préférence accordée aux produits locaux (à travers les AMAP - association pour le maintien d'une agriculture paysanne - par exemple). La proximité devient un critère de choix, qui se développe dans un contexte particulier de circuits courts de distribution. Les consommateurs sont également de plus en plus sensibles au respect des conditions de travail des salariés, qui peut les amener à boycotter des produits ou, au contraire, à les privilégier. Plus généralement, les enquêtes d'opinion menées depuis la fin des années 1990, montrent la sensibilisation des consommateurs aux thématiques liées au développement durable. Le sens donné au développement durable est encore général et hétéroclite mais il se réfère bien aux dimensions économiques, sociales et environnementales, et de façon croissante à la santé²⁹.

Si les comportements alimentaires véhiculent davantage aujourd'hui des valeurs de nature éthique ou des préoccupations en termes de santé, le goût et le plaisir restent primordiaux dans les choix alimentaires des français. Cela pourrait favoriser leur attirance pour l'exotisme et la découverte de nouvelles sensations gustatives, d'autant plus que le développement des restaurants chinois, japonais, indiens, marocains... et la démocratisation des voyages ont habitué leur goût aux saveurs exotiques. Pour répondre à la demande, les industries agroalimentaires développent des gammes variées de produits préparés selon des recettes exotiques³⁰.

(4) Le choix des circuits de distribution

Si l'évolution des modes de distribution contribue à faire évoluer les habitudes de consommation³¹, les choix de lieux d'achat par les consommateurs ont en retour un impact sur les stratégies des distributeurs et plus particulièrement sur les produits qu'ils mettent à disposition dans les magasins. Ainsi par exemple, l'augmentation de la fréquentation des magasins hard discount a incité certains hypermarchés à développer des rayons discount. Le choix des circuits de distribution est également un élément déterminant de la segmentation et du mode de promotion des produits. Cet élément permet, tout comme les critères de choix des produits, de préciser la demande qualitative des consommateurs.

²⁵ Hebel P., Se nourrir d'abord, se faire du bien ensuite, CREDOC Consommation et modes de vie, N°209, Février 2008, 4p

²⁶ Hebel P., Se nourrir d'abord, se faire du bien ensuite, CREDOC Consommation et modes de vie, N°209, Février 2008, 4p

²⁷ Credoc-Protéines, Comprendre et anticiper les changements de comportement des consommateurs, Compte rendu des rencontres de l'alimentation 2009, Session du jeudi 14 mai 2009

²⁸ Gambino M., Thuriane M., L'agriculture et les nouvelles demandes de qualité et de proximité, Note de veille Prospective et évaluation, n°19, Avril 2009. MAAP, 2 p.

²⁹ Binninger A-S., Robert I., La relation consommateur-développement durable : une nouvelle composante dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises, Reims Management School, 30p.

³⁰ Hebel P., Recours F., Alimentation : les nouvelles générations fuient la régularité, Consommation et modes de vie N°196, septembre 2006, 4p.

³¹ Spiess MP, Evolution de la segmentation des principaux marchés européens de la volaille, Sixièmes Journées de la recherche avicole, ST Malo, 30 et 31 mars 2005, 8 p.

Prix, proximité et qualité déterminent les choix de circuits de distribution

L'augmentation du nombre de types de commerces fréquentés par un même acheteur témoigne bien du fait que, de plus en plus, les circuits de distribution sont complémentaires. Un même consommateur pourra dans la même journée faire ses achats de base dans un hard discount et se laisser séduire un peu plus tard par les produits d'une épicerie³². Cependant, les enquêtes auprès des consommateurs ont permis de dégager qu'en règle générale trois critères principaux déterminent le choix d'un lieu d'approvisionnement : le prix, la proximité géographique et la qualité des produits³³.

Selon l'enquête du Credoc, la proximité était un critère en vogue dans les années 2000, en relation avec l'augmentation des personnes qui vivent seules, mais depuis 2007, le prix est de nouveau déterminant pour le consommateur. Quant au critère qualité, son poids diminue également depuis 2007, même s'il reste prioritaire pour les catégories de population les plus aisées. La crise explique une partie de cette récente évolution, mais, selon le Credoc, il est probable que les consommateurs aient également retrouvé une certaine confiance dans la qualité sanitaire des produits qu'ils achètent, quel que soit le lieu, en partie grâce au développement de la traçabilité³⁴. D'après le sondage effectué par TNS en 2009 dans le cadre d'une étude pour le Marché d'Intérêt National de Rungis sur les produits frais, les acteurs de la filière agroalimentaire qui recueillent la confiance des consommateurs pour garantir la qualité des produits sont les producteurs (91% de confiance), les commerçants spécialisés (90% de confiance) et les marchés de quartier (84%). La confiance accordée aux autres acteurs varie de 63% pour les hyper et supermarchés à 13% pour les supermarchés sur internet.

La grande distribution : un circuit d'approvisionnement privilégié

La grande distribution assure aujourd'hui la majeure partie des ventes de produits de consommation courante aux particuliers. En 2003, les GMS (grandes et moyennes surfaces) réalisaient 70% des ventes de produits alimentaires contre 13 % en 1970³⁵. Les achats de viande de volaille par les ménages se font à 85 %³⁶ en GMS, avec un taux un peu plus élevé pour la dinde et un peu plus faible pour le canard³⁷. Dans la plupart des cas, la croissance du poids de la grande distribution dans la commercialisation des viandes s'est faite au détriment des boucheries traditionnelles et des ventes sur les marchés³⁸.

Depuis 2000, les achats en GMS s'essouffent du fait du succès du hard discount alimentaire, principalement auprès des ménages les plus modestes. En 2006, celui-ci représentait 12,5% des achats de viandes de volaille des ménages³⁹, une part très proche de la moyenne des produits alimentaires. La tendance à l'augmentation de la fréquentation de ces magasins à bas prix se confirme en 2007 et 2008, alors que simultanément, sur ces deux années, la fréquentation des marchés et petits commerces a, malgré la crise économique⁴⁰, légèrement progressé.

L'importance des circuits d'approvisionnement marginaux ou peu renseignés par les statistiques est difficile à évaluer. Les achats directs auprès des producteurs en sont un exemple ; or ce circuit de distribution historique, il y a peu proche de la disparition, pourrait reprendre de l'importance. Dans les exploitations où l'aviculture n'est pas l'activité principale, ni même secondaire, mais plutôt une activité d'appoint, la pratique de la vente directe est fréquente, que l'exploitation produise de la viande ou des œufs. Généralement, les éleveurs qui ont choisi ce mode de commercialisation le pratique exclusivement, en vendant leurs produits à la ferme ou sur les marchés forains⁴¹. Localement, les initiatives se développent en faveur de ce type de commercialisation, principalement à travers l'information des consommateurs sur les lieux d'achat possibles. Ainsi, par exemple, on trouve sur le site Internet de la communauté d'agglomération rennaise les adresses des fermes auprès desquelles les consommateurs peuvent s'approvisionner directement. La vente directe pourrait aussi trouver des débouchés dans le cadre du développement de circuits courts de type AMAP.

A l'opposé de ce circuit traditionnel figure la vente par Internet, qui n'a encore probablement pas atteint son potentiel et trouvé sa version optimale. Toutes les grandes enseignes de la distribution offrent aujourd'hui un système de commande de produits alimentaires par Internet. Les hypermarchés ont été les plus actifs

³² Gaignier C., Hebel P., Recours F., Exercice d'anticipation des comportements alimentaires des français, Credoc, Cahier de recherche N°222, Décembre 2005, 129 p.

³³ Hebel P., Synthèse des baromètres sur l'alimentation, Credoc, Décembre 2008, 9 p.

³⁴ Hebel P., Synthèse des baromètres sur l'alimentation, Credoc, Décembre 2008, 9 p.

³⁵ Allain ML, Waelbroeck P., La concurrence entre distributeurs favorise-t-elle la variété des produits ?, La documentation française, économie et prévision N° 178, 2007, pp. 1-14.

³⁶ TNS, 2006.

³⁷ Magdelaine P., La situation des filières avicoles françaises, Rapport dans le cadre du projet AVITER, Février 2008, 75 p.

³⁸ D'après TNS, en 2006 les français achetaient 6,3% de leurs viandes de volailles dans les boucheries, et 3,9% sur les marchés.

³⁹ INSEE, Consommation des ménages, quels lieux d'achat pour quels produits ? N° 1165, Novembre 2007.

⁴⁰ Hebel P., Synthèse des baromètres sur l'alimentation, Credoc, Décembre 2008, 9 p.

⁴¹ Agreste Ile de France, La vente directe, pilier de la commercialisation agricole en Ile de France, N°78, Octobre 2005, 4 p.

dans ce secteur, mais ils sont suivis par les hard discounters et les supermarchés généralistes ou spécialisés (magasins bio par exemple). Les formules de retrait des produits évoluent en fonction de la perception qu'ont les distributeurs des arbitrages des consommateurs entre l'économie de temps et son coût. Ainsi, livraison à domicile et retrait à un comptoir de livraison se développent en parallèle. Seulement 2% des achats de produits alimentaires en France se feraient aujourd'hui par Internet, mais l'expérience n'en est qu'à ses débuts.

(5) La part de la restauration hors domicile dans la consommation alimentaire et les cahiers des charges de la restauration collective

Lors des repas pris hors domicile (1 sur 7 pour les français en 2000), les choix des consommateurs ne sont ni influencés par les contraintes liées à la préparation des aliments, ni par certains critères d'origine ou de qualité des produits, l'information sur la qualité cédant généralement la place à un nom de recette et à la description des ingrédients utilisés. Dans le cas particulier de la restauration collective, ces choix peuvent être guidés ou imposés par des cahiers des charges spécifiques, éventuellement relais de politiques publiques. C'est le cas par exemple des cantines scolaires, qui ont des obligations nutritionnelles à respecter, ou des restaurants d'établissements publics, choisis comme relai de démarches développement durable par le gouvernement français. La prise de repas hors domicile, et plus particulièrement en restauration collective, a donc un impact sur la demande en produits avicoles, qui peut dépendre directement de la mise en œuvre de politiques publiques. Par ailleurs, la restauration hors domicile, en absorbant le quart de la consommation française de volailles, dont 1/3 sous forme de produits surgelés⁴², laisse possible le recours aux importations pour cette part des approvisionnements.

La restauration hors domicile : encore des perspectives de croissance pour le déjeuner

De 4% des repas en 1960, le nombre de repas pris hors domicile est passé à 14% en 2000⁴³. Le déjeuner est le repas le moins pris à domicile (même si 74% des déjeuners restent pris à domicile), avec de fortes disparités selon les professions puisque seulement 29% des cadres parisiens déjeunent chez eux en semaine contre 77% des agriculteurs. Cette part augmente lentement⁴⁴, principalement au profit de la restauration commerciale qui représentait, en 2004, 32 % des déjeuners hors domicile contre seulement 14 % pour la cantine. Cette évolution ne concerne pas les enfants qui, lorsqu'ils déjeunent en dehors de leur domicile (29% des déjeuners), prennent à 59 % leurs repas dans les cantines scolaires⁴⁵.

Le développement de l'activité professionnelle féminine et l'allongement de la durée des trajets entre le domicile et le travail sont les principaux facteurs de développement de la RHD dans le passé et devraient le rester dans les années à venir. Le nombre de repas pris hors domicile au déjeuner est généralement peu sensible à l'évolution du revenu car ces derniers constituent une nécessité. Le niveau de revenu joue par contre sur l'accès à certaines formes de restauration⁴⁶. Ainsi, des analyses récentes montrent que la crise économique se traduit par une hausse de la fréquentation des fast-foods, au détriment de la restauration traditionnelle. Dans une certaine mesure, elle peut même inciter les salariés à emmener sur leur lieu de travail un repas préparé à domicile⁴⁷. Par contre, les repas pris hors domicile pour le dîner dépendent beaucoup du pouvoir d'achat, au même titre que les activités de loisir.

La restauration collective, un secteur très réglementé

La restauration collective est soumise à un ensemble de règles dont les objectifs sont principalement de protéger et d'informer les consommateurs. Elle a par exemple pour obligation d'informer les consommateurs sur le pays d'abattage de l'animal dont est issue la viande bovine proposée, une mesure qui devrait s'élargir à d'autres viandes et d'autres données telles que le pays de naissance et d'élevage de l'animal. Le respect de règles d'hygiène rigoureuses est évidemment un élément important du dispositif, qui, depuis 2006, demande aux professionnels de n'utiliser que des œufs emballés dans des centres agréés, provenant de cheptels contrôlés vis-à-vis des salmonelles. La Direction Générale de l'Alimentaires du Ministère de l'Agriculture recommande, par ailleurs, aux personnels des cantines, d'adopter des mesures de manipulation, de stockage et de préparation rigoureuses et déconseille les préparations crues

⁴² OFIVAL, Les produits carnés en restauration hors foyer, 2004, 152 p.

⁴³ Mouquet L., Roney B., La RHD aiguise les appétits, Revue Laitière Française, n°692, Juin 2009, pp12-13.

⁴⁴ En Grande Bretagne, c'est 1 repas sur 3 qui est pris hors domicile, et déjà 1 sur 6 en Espagne.

⁴⁵ Hébel P., Comportements et consommations alimentaires en France, Credoc, Ed. Tec&Doc Lavoisier, Paris, 2007, 120p.

⁴⁶ Cavaillet F., Nichèle V., L'activité féminine détermine la consommation de repas hors domicile, Inra Sciences Sociales, N° 1/02, Octobre 2002, 4p.

⁴⁷ Laisley C., Soyeux A., La consommation alimentaire à l'épreuve de la crise, Analyse N° 10 Juillet 2009, Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, 4 p.

à base d'œuf coquille aux personnes sensibles telles que les personnes âgées, les malades, ou les jeunes enfants⁴⁸. Ces mesures de prévention sanitaire favorisent le recours aux ovoproduits longue conservation.

Des exigences spécifiques concernent les cantines scolaires qui sont de bons relais pour la mise en place de politiques nutritionnelles. Depuis 1971, la révision des besoins nutritionnels des enfants et adolescents se traduit par une évolution de la définition des quantités minimales de protéines de bonne qualité, de calcium et de fer à apporter dans les repas pris dans les cantines. Ces évolutions vont dans le sens de la précision des quantités de denrées alimentaires à apporter lors de chaque repas sous forme de minimum ou de maximum, selon les produits.

Les administrations et établissements publics relais de la démarche développement durable

Si les cantines scolaires sont le relais des politiques nutritionnelles, plus généralement, les cantines des établissements publics sont depuis peu celui des politiques de développement durable. En effet, suite au « Grenelle de l'environnement », l'Etat français s'est donné l'objectif de soutenir le développement l'agriculture biologique, qui ne représentait en 2006 que 2% de la surface agricole utile, afin que celle-ci puisse atteindre au moins 6% en 2012. Pour encourager la consommation de denrées issues de l'agriculture biologique, le gouvernement a demandé aux services de restauration des administrations de l'Etat et des établissements publics placés sous leur tutelle d'utiliser régulièrement des denrées issues de l'agriculture biologique, que ce soit pour la restauration collective ou pour les besoins des réceptions officielles. L'objectif est d'atteindre 20% de denrées issues de l'agriculture biologique dans les menus en 2012⁴⁹. Les représentants de la restauration collective ont demandé à ce que la promotion du bio ne se fasse pas au détriment de certains produits de qualité qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable, de respect des animaux et des modes de fabrication traditionnels.

De nombreuses initiatives complémentaires émanent des usagers de la restauration collective ; certaines sont même antérieures aux propositions du gouvernement. Les différentes crises alimentaires ont effectivement constitué des éléments déclencheurs favorables à la consommation de produits biologiques ou plus simplement de produits identifiés par leur origine. Actuellement, l'offre reste un frein à l'utilisation de produits biologiques, notamment en Ile de France où l'agriculture biologique ne représente que 0,8% de la SAU.

1.2. Les comportements de consommation : microscénarios

Pour construire les microscénarios de la composante « comportements de consommation », le groupe de travail a imaginé une diversité d'hypothèses d'évolution pour les cinq facteurs (relatifs à la consommation) qu'il a considéré comme étant moteurs du devenir de la filière avicole française à l'horizon 2025. Il a ensuite retenu les combinaisons d'hypothèses qu'il a jugées les plus pertinentes pour la réflexion prospective (elles sont plausibles, cohérentes et intéressantes pour envisager l'avenir) ; celles-ci forment les microscénarios de la composante « comportements de consommation ». Dans tous les cas de figure imaginés par le groupe, la consommation de viande des français tend à se tasser à l'horizon 2025. Cette baisse est cependant plus ou moins marquée ; elle résulte de facteurs économiques, nutritionnels, environnementaux, socioculturels ou éthiques, dont le poids respectif diffère d'un microscénario à l'autre. Selon les hypothèses d'évolution faites sur les modes de consommation (parts produits élaborés – produits bruts), les critères d'achat des consommateurs, leurs choix en matière de circuit de distribution et enfin la place du hors domicile dans la consommation alimentaire, la baisse de la consommation de viande se traduit ou non par un report de la consommation de viande rouge sur celle de viande de volaille et d'œufs ; le report pouvant, cas échéant, être de plus ou moins grande ampleur.

Trois microscénarios de comportements de consommation ont été construits par le groupe. Le premier envisage des comportements alimentaires des français marqués par une perte de tradition culinaire. Le deuxième explore une situation dans laquelle le prix des produits alimentaires devient le critère central de choix des produits par les consommateurs. Dans le troisième microscénario, au contraire, les habitudes alimentaires des français restent marquées par la tradition ; la qualité, perçue comme combinant le respect de l'environnement, de la nature et de la santé, devient un déterminant important des choix de consommation.

⁴⁸ la consommation d'œufs coquille ou de préparations non-cuites à base d'œufs coquille reste la principale cause de toxi-infections alimentaires collective à S. Enteritidis déclarées.

⁴⁹ JORF n°0116 du 20 mai 2008 page 8151, Circulaire du 2 mai 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective.

(1) Microscénario 1 : Une culture alimentaire composite, des influences multiples

Dans ce microscénario, les français ont abandonné leur tradition culinaire et ne considèrent plus les repas comme un moment de convivialité privilégié. Les consommateurs ont pris l'habitude de consommer n'importe quel aliment à n'importe quelle heure. Par conséquent, ils mangent davantage de produits élaborés, ce qui renforce la baisse tendancielle de la consommation de viande puisque le taux d'incorporation de viande par ration des produits élaborés est généralement plus faible que celui des produits bruts. Si le prix reste un critère d'achat important (les consommateurs n'envisageant pas de consacrer une part plus importante de leur budget à l'alimentation), les français recherchent aussi des aliments pratiques à consommer que ce soit en termes de prise des repas ou de préparation et conformes à leurs valeurs. Dans cette société où la prise des repas est plus individuelle, la qualité prend donc des formes très variées, chacun ayant à cœur de respecter la ou les causes qui lui semblent louables (bien-être animal, environnement notamment). La proximité et la souplesse horaire deviennent des critères importants du choix d'un circuit d'approvisionnement. Les types de points de vente se multiplient ; les distributeurs automatiques et la RHD se diversifient et la vente à distance se développe en association avec différentes formes logistiques de distribution. Cette dernière complète l'offre de commerces de proximité ouverts à toute heure. La part des repas pris hors domicile continue à augmenter et la restauration collective est toujours de plus en plus administrée. Dans ce microscénario, le niveau de consommation de viande de volaille par habitant augmente. En effet, du fait de ses atouts technologiques, nutritionnels et en termes de prix relatif, la viande de volaille y bénéficie d'un report de la consommation de viande rouge. Parallèlement, la consommation d'œufs reste dans la tendance actuelle à une légère baisse.

Selon le groupe de travail, ce microscénario, pour être cohérent, doit s'accompagner d'une croissance économique suffisamment élevée pour que les niveaux de pouvoir d'achat rendent possible la demande supposée de variété et de praticité des aliments. Par ailleurs, il correspond plutôt à une société française très ouverte sur le monde et donc à une poursuite de la dynamique de mondialisation.

(2) Microscénario 2 : Des consommateurs à la recherche des prix les plus bas

Le deuxième microscénario envisagé par le groupe de travail explore une évolution des comportements de consommation marquée par la recherche de prix bas à tous les niveaux : achats préférentiels de produits premiers prix, de protéines les moins chères, recherche des promotions... La baisse de la consommation de viande est ici renforcée par le fait que les consommateurs français cherchent à réduire leur budget consacré à l'alimentation. La consommation de produits élaborés est limitée pour les mêmes raisons et concerne essentiellement des produits bon marché. Les consommateurs fréquentent différents types de magasins et enseignes pour saisir les meilleures opportunités et profiter des promotions. La part du hard discount augmente ainsi que celle de la vente directe, de l'autoconsommation et de la vente en gros pour certains consommateurs qui stockent la viande dans leur congélateur. La part de la restauration hors domicile diminue surtout au travers d'une moindre fréquentation des restaurants. La restauration collective optimise ses repas en fonction des prix. Dans ce microscénario, la diminution de la consommation de viande est telle que la volaille arrive tout juste à se maintenir. Les reports de consommation profitent à l'œuf, favorisé par son faible coût.

Ce microscénario correspond logiquement à une situation de crise économique profonde en France, puisque les habitudes alimentaires d'une large part de la population s'en trouvent transformées. Le prix a pris le pas sur tous les autres critères d'achat des consommateurs.

(3) Microscénario 3 : Moins de viande dans l'assiette ; des consommateurs qui privilégient la qualité

Dans le troisième microscénario, les consommateurs privilégient la qualité qu'ils associent à des préoccupations éthiques et nutritionnelles. Parallèlement, cuisiner redevient une activité valorisée par les français. La baisse tendancielle de la consommation de viande dans ce microscénario est nettement accentuée par des préoccupations relatives à l'environnement, au réchauffement climatique et aussi au bien-être animal, qui sont devenues des déterminants des choix alimentaires pour une majorité des français. Les questions de nutrition marquent également beaucoup les esprits, les maladies liées à l'alimentation étant considérées comme un véritable risque pour la santé publique en France. La consommation individuelle de viande est en nette baisse et une part croissante de la population opte pour le végétarisme. Les français privilégient généralement des produits de bonne qualité, celle-ci étant souvent associée, dans leur esprit, au respect du bien-être animal, de l'environnement et de l'équilibre nutritionnel. La part des produits bruts dans leurs achats augmente car ils tiennent à maîtriser l'origine et la composition nutritionnelle des produits qu'ils consomment. En outre, les français ont redécouvert les avantages de la

cuisine même si la culture culinaire évolue vers plus de simplicité et d'équilibre nutritionnel. Les consommateurs privilégient la proximité et la qualité dans leur choix de circuit de distribution. Ils achètent généralement les produits frais dans les commerces spécialisés et les circuits courts, les hard discounters se recentrant sur les produits élaborés. La part de la restauration hors domicile est stable et la restauration collective offre des repas équilibrés et 'estampillés' durables. La baisse de la consommation de viande est telle dans ce microscénario que la consommation de volaille par habitant baisse même si elle résiste mieux que les viandes (atouts nutritionnels, bilan carbone plutôt favorable en termes relatifs). Le report profite à la consommation d'œufs.

Ce microscénario suppose que les français ont, dans leur majorité, les moyens de consacrer un budget plus important à leur alimentation ; il correspond donc à un scénario de prospérité économique. Les préoccupations environnementales y sont telles pour le consommateur qu'on imagine qu'elles sont aussi fortement relayées par les politiques publiques et prises en compte dans les stratégies de différenciation et de communication des transformateurs et distributeurs.

2. Les politiques publiques et les régulations internationales

Parmi les politiques publiques et les régulations internationales, celles qui régissent la production et le commerce international ont été considérées par le groupe de travail comme les plus déterminantes pour l'avenir de la filière avicole française. Elles ont, en effet, un impact direct sur sa compétitivité et donc sur sa capacité à maintenir ou développer ses parts de marchés en France, en Europe et dans les pays tiers. Le groupe a également retenu les politiques agricoles européennes car même si l'histoire peut laisser penser qu'elles concernent peu l'aviculture, en dehors des mesures de soutien à l'exportation, les incertitudes sur leur évolution à long terme permettent d'envisager des ruptures à l'horizon 2025. Enfin, les politiques nutritionnelles sont, selon le groupe de travail, susceptibles de marquer le devenir de la filière ; elles peuvent non seulement contribuer à définir les réglementations de la production mais ont aussi un impact sur la filière au travers de leur influence sur les comportements de consommation. Le groupe de travail a donc retenu, comme déterminantes pour l'avenir de l'aviculture française, quatre dimensions des politiques publiques et régulations internationales :

- la régulation mondiale des échanges de produits alimentaires,
- la politique agricole européenne,
- les réglementations de la production,
- les politiques nutritionnelles.

2.1. Les politiques publiques et les régulations internationales : tendances et perspectives d'évolution

(1) La régulation mondiale des échanges de produits alimentaires

Quinze ans de construction des règles du commerce international

Jusqu'à l'accord de Marrakech, les échanges de produits agricoles relevaient au GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) d'un statut particulier qui les maintenait à l'écart des disciplines générales. D'une part, les restrictions quantitatives à l'importation étaient autorisées si elles étaient accompagnées d'un contrôle de l'offre évitant l'apparition d'excédents, susceptibles de perturber le marché international, et d'autre part les subventions aux exportations étaient tolérées sous certaines conditions. Ces règles ont permis aux Etats-Unis et à l'Union européenne de disposer de grandes marges de manœuvre pour mettre en place leurs politiques agricoles, moyennant quelques négociations et concessions, dont celle de la CEE (Communauté Economique Européenne) qui a accepté, pour pouvoir appliquer sa Politique Agricole Commune (PAC), de ne pas taxer ses importations de soja^{50 51}.

Le statut particulier des produits agricoles a changé avec leur inscription dans le cycle de négociations multilatérales de l'Uruguay Round. Ce dernier débuta en 1986 et aboutit en 1994 aux accords de Marrakech, donnant naissance à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). L'accord prévoyait la réduction des soutiens nationaux (subventions à l'exportation et soutiens internes) entre 1996 et 2001, et une plus grande ouverture aux importations, grâce, dans un premier temps, à l'harmonisation des méthodes de tarification des importations, puis, dans un second temps, à leur réduction. Les subventions à l'exportation, considérées comme les interventions les plus distorsives pour les échanges, sont fortement

⁵⁰ OFIVAL, Les accords du GATT dans les secteurs des viandes et des œufs : le bilan de l'Union européenne, Paris, 2003, 190 p.

⁵¹ Trégaro Y., Vallin B., Les filières avicoles européennes face à la mondialisation des échanges, Huitièmes journées de la recherche avicole, St Malo, 25 et 26 mars 2009, 7 p.

réduites par l'accord de Marrakech (réduction de 36% du budget de la PAC consacré aux subventions à l'exportation, et de 21 % des volumes exportés avec subventions par rapport à 1986-1990). La réduction de ces soutiens est déterminante pour les exportations françaises de volailles vers les pays tiers, du fait du différentiel de coût entre la France et ses principaux concurrents⁵². Parallèlement, l'application des accords de 1994 implique l'augmentation des contingents européens d'importation de viande de volaille à droits de douane réduits, réduisant la préférence communautaire. Par ailleurs, en 2006, la perte par l'Union européenne du panel viandes de volailles saumurées devant l'organe de règlement des différends à l'OMC⁵³ a renforcé la hausse des importations de produits à base de volailles en provenance de Thaïlande et du Brésil. En revanche, le secteur de la volaille n'a pas été concerné par la réduction du soutien interne (dans le cadre de la PAC) négociée à Marrakech, ce secteur étant très peu soutenu.

L'accord de Marrakech et la création de l'OMC ont fait émerger un nouveau système d'échanges international, dont la construction devait se poursuivre grâce au lancement du cycle de Doha en 2001. Concernant l'agriculture, l'objectif de ce nouveau cycle était d'approfondir le processus de libéralisation du commerce en remédiant aux restrictions et distorsions sur les marchés agricoles mondiaux, c'est-à-dire en améliorant l'accès au marché, en supprimant toutes les formes de subventions à l'exportation, et en réduisant les soutiens internes ayant des effets de distorsion des échanges. L'enjeu est important pour le secteur avicole européen dont les droits de douane atteignent en moyenne 35% de la valeur des produits, avec des produits très protégés comme les découpes désossées de poulet congelé (88%) et d'autres moins comme les préparations cuites de poulet (11%)⁵⁴.

Les régulations des échanges de biens agricoles et alimentaires : un avenir incertain

Compte tenu des intérêts divergents des pays qui négocient, que ce soit sur l'agriculture ou les autres secteurs économiques, et de la complexité des négociations, les conférences ministérielles qui se sont succédées depuis le lancement des négociations à Seattle en 1999, n'ont pas encore permis d'aboutir à un accord concret sur la baisse des droits de douane et de subventions à l'agriculture. Cependant, quelques consensus ont donné lieu à l'Accord cadre d'août 2004, puis à la Déclaration ministérielle de Hong-Kong en décembre 2005⁵⁵. Ainsi, les négociations à l'OMC sont aujourd'hui en suspens, dans un contexte d'instabilité des prix des produits agricoles, de crise alimentaire dans différentes régions du globe, et de crise économique et financière mondiale. Au cours des discussions de juillet 2008, les questions agricoles, et plus particulièrement les enjeux en matière de sécurité alimentaire, ont de nouveau constitué un élément important du blocage des négociations à l'OMC. L'Union européenne défend cependant l'idée selon laquelle la crise économique renforce l'intérêt d'un accord ; elle avance qu'une conclusion ambitieuse du cycle de Doha pourrait aider l'économie mondiale à sortir de la crise, et éviter le développement latent du protectionnisme⁵⁶. Une autre voie possible pour la régulation des marchés agricoles, liée au défi global de la sécurité alimentaire, est en germe. En marge des discussions dans le cadre de l'OMC, la sécurité alimentaire s'affirme comme un thème central de réflexion internationale et, depuis 2008, les conférences sur le sujet se multiplient. Ainsi, au-delà des mesures budgétaires, la communauté internationale cherche à s'organiser pour une meilleure gouvernance en faveur de la sécurité alimentaire mondiale. Dans ce cadre, la France, rapidement suivie par le G8, a proposé l'idée d'un Partenariat Mondial pour l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire. De son côté, la FAO tente de s'imposer comme un acteur moteur du processus de construction d'une gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire⁵⁷. Une telle gouvernance interférerait avec les règles de l'OMC, dont l'objectif est de permettre la concurrence entre les grands exportateurs. En effet, la question de la sécurité alimentaire se positionne très différemment ; elle aborde la sécurisation des approvisionnements au niveau local, notamment en Afrique, au travers de la protection des marchés domestiques et de l'atténuation de la volatilité des prix. L'échec des négociations à l'OMC en 2008 à Genève, lié en partie aux craintes de l'Inde vis-à-vis de l'impact de la baisse des droits de douane sur sa paysannerie locale, et donc sur sa capacité à nourrir sa population, est un exemple fort de la nécessité de trouver une articulation entre les problématiques de sécurité alimentaire et de libre concurrence. Les discussions sur les voies qui permettraient d'y parvenir animeront probablement encore les prochaines conférences ministérielles du cycle de Doha et les rencontres des G8 et G20.

⁵² Magdelaine P., La situation des filières avicoles françaises, Rapport dans le cadre du projet AVITER, Février 2008, 75 p.

⁵³ Du fait d'un droit de douane plus faible pour les produits saumurés que pour les viandes brutes, les exportateurs brésiliens ont saumuré leur viande pour payer moins de droits de douane. Les autorités européennes, considérant que ces produits pouvaient être assimilés à des viandes brutes ont requalifié le droit de douane des viandes saumurées au même niveau que les viandes brutes. Le Brésil a porté plainte auprès de l'OMC. L'Union européenne a perdu en 2006.

⁵⁴ Trégaro Y., Vallin B., Les filières avicoles européennes face à la mondialisation des échanges, Huitième journées de la recherche avicole, St Malo, 25 et 26 mars 2009, 7 p.

⁵⁵ Jean-Christophe Bureau, Yvan Decreux, Alexandre Gohin, La libéralisation des échanges agricoles dans le cadre de l'OMC : impact économique, L'agriculture, nouveaux défis - édition 2007, pp. 143-151.

⁵⁶ Ashton C., The role of trade policy in fostering economic growth, British Bankers Association Annual Banking Conference, Merchant Taylors' Hall, London, 30 June 2009, 4 p.

⁵⁷ Courleux F., La FAO propose les bases d'une gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire, Note de veille, Prospective et évaluation, MAAP, Juillet 2009, 2 p.

(2) La politique agricole européenne

La filière avicole est jusqu'à présent peu soutenue par la PAC, en dehors de protections par les droits de douane et de subventions à l'exportation. Compte tenu des enjeux de coût de ces aides et de libéralisation du commerce, ces deux seuls soutiens ont peu de chance d'être maintenus tels quels. La filière avicole a donc finalement tout à gagner d'évolutions de la PAC, dans lesquelles les aides ne seront pas ciblées en particulier sur des produits mais plutôt sur des objectifs plus transversaux relatifs à la qualité des produits, à la protection de l'environnement, ou à l'emploi par exemple... Elle pourrait cependant être fragilisée par une suppression totale des outils de régulation de l'OCM grandes cultures qui se traduirait par une volatilité accrue du coût de l'alimentation animale.

La politique agricole commune (PAC) est, depuis la création de l'Union européenne, au cœur de la construction européenne. Premier poste budgétaire de l'UE, elle est aussi au centre des tensions entre Etats membres. A son origine, la PAC encourage la production domestique en garantissant les prix et en offrant des subventions directes aux exportations, et la protège de la concurrence internationale en mettant en place des droits de douane dissuasifs sur les produits importés. Elle s'appuie sur les organisations communes de marché par produit (OCM) qui ont pour objectif de réguler le fonctionnement des marchés agricoles. Mais selon les productions, les OCM disposent d'outils de gestion du marché plus ou moins importants (droits de douane, restitutions, stockage privé, intervention publique, aide à l'incorporation dans les produits industriels...). Les OCM volailles et œufs disposent de peu d'instruments de régulation des marchés ; ceux-ci se résument à la protection aux frontières et aux restitutions à l'exportation (compensation de l'écart de prix entre le marché mondial et intérieur).

Ces mesures se montrent efficaces puisqu'à partir de 1975, la production agricole devient excédentaire (en produits tempérés tout du moins). L'augmentation de la production engendre des dépenses budgétaires croissantes pour gérer les stocks d'excédents, écouler la production sur les marchés intérieurs (au travers d'aides à la consommation dans les écoles et les armées notamment), et développer des subventions à l'exportation. Ces coûts ont alors entraîné une forte contestation au sein de l'Europe tandis que les pratiques d'écoulement des stocks étaient dénoncées par les pays tiers. Par ailleurs, alors que le coût budgétaire d'une telle politique augmentait, les effets de l'agriculture sur l'environnement deviennent peu à peu une préoccupation. La pollution des nappes phréatiques par les nitrates, par exemple, devient un problème environnemental majeur dans certaines zones agricoles. Pour tenter de répondre à ces limites, à partir de 1980, sont mises en place des mesures sectorielles de maîtrise de l'offre, dont les quotas laitiers et le gel des terres. Enfin, le cycle de l'Uruguay inclut le dossier agricole dans les négociations multilatérales de l'OMC. Dès lors, l'avenir de la PAC se trouve lié à l'évolution des négociations sur le commerce international.

Une première grande réforme de la PAC est engagée en 1992 pour maîtriser les dépenses. La réforme Mac Sharry vise alors à assurer la compétitivité de l'agriculture européenne au niveau mondial par un rapprochement avec les prix mondiaux, à reconquérir le marché intérieur de l'alimentation animale par les céréales européennes⁵⁸, à maîtriser la production et la croissance des dépenses budgétaires, à réduire les disparités de la distribution des soutiens à l'agriculture et à réorienter l'agriculture vers un modèle plus soucieux de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Cette réforme modifie les modalités du soutien public à l'agriculture en transformant les soutiens par les prix en aides directes. Elle permet, par ailleurs, de résorber des stocks et de faire évoluer les revenus à la hausse, mais ne parvient pas à diminuer les dépenses. Sur le plan international, elle permet un accord entre l'Union européenne et les Etats-Unis (accord de Blair-House) qui préfigure l'accord signé à Marrakech en 1994 en conclusion du cycle de l'Uruguay. Ces accords annoncent la future réduction des exportations subventionnées de volailles définies par les OCM volailles et œufs, et la transformation des prélèvements variables perçus à l'importation en droits de douane fixes qui seront ultérieurement réduits.

Après 1992, les réformes successives de la PAC⁵⁹ résultent de pressions dans le cadre des négociations multilatérales à l'OMC⁶⁰ et de contraintes internes liées au coût budgétaire, à l'élargissement de l'Union européenne et aux enjeux environnementaux. Elles visent plus particulièrement :

- à déconnecter les soutiens des productions (processus dit de découplage) en réduisant les prix garantis, en transformant les aides à la production en aides directes aux agriculteurs, c'est-à-dire en les dissociant du niveau de production,
- à mieux prendre en compte les aspects environnementaux et territoriaux en renforçant les soutiens au développement rural, et en subordonnant le paiement des aides directes au respect de

⁵⁸ Le prix interne trop élevé des céréales européennes et la forte concurrence des substituts aux céréales importés sans droit de douane ont empêché le secteur céréalier de profiter de l'augmentation de la demande en aliments du bétail.

⁵⁹ Réforme de 1999 - Agenda 2000, réforme Fischler en 2003

⁶⁰ Réduction, en vue de leur disparition, des soutiens à l'exportation et réduction des protections aux frontières

directives européennes en matière d'environnement, de bien-être et santé des animaux, d'emploi de produits phytosanitaires et au maintien des terres dans de « bonnes conditions agricoles et environnementales » (c'est ce qui est appelé éco-conditionnalité des aides).

Ces évolutions n'ont pas d'effet direct sur l'aviculture, mais elles peuvent malgré tout avoir une influence sur les producteurs avicoles, qui ne sont généralement pas spécialisés dans un seul atelier. Cependant, les conséquences des évolutions de la PAC sur les ateliers avicoles d'éleveurs dont l'activité principale est, par exemple, la production de lait sont difficiles à évaluer. Par contre, la réduction des soutiens aux productions céréalières, en fonction de ses conséquences sur le prix des céréales et leur volatilité, aura un impact direct sur les coûts de production des viandes de volaille et des œufs.

La PAC : un avenir lié à celui de la construction européenne

La PAC a accompagné l'histoire de l'intégration européenne. Aujourd'hui encore, elle oppose les acteurs européens du fait des différences de représentation de ce que devrait être le rôle de l'agriculture dans l'économie et la société. Certains la considèrent comme un secteur en déclin et estiment la PAC obsolète et coûteuse, tandis que d'autres y voient une activité essentielle et estiment nécessaire une politique commune et forte dans ce domaine⁶¹. L'inégale répartition des aides directes entre pays, régions, productions et exploitations, le poids excessif du soutien des revenus au détriment de leur stabilisation et une trop lente prise en compte des aspects environnementaux et territoriaux sont probablement à l'origine des perceptions les plus critiques. Au-delà, le poids du budget de la PAC, première politique européenne intégrée, est source de convoitises d'autres secteurs et conduit les citoyens européens à être de plus en plus exigeants en termes de sécurité des aliments, de protection de l'environnement (qualité de l'eau et protection des habitats naturels notamment).

Les grands objectifs de la réforme de 2013 ne sont pas fondamentalement différents de ceux des réformes entreprises depuis 1992. Un développement des aides visant la protection de l'environnement, le bien-être animal ou le développement rural est aussi susceptible de créer de nouvelles opportunités pour les professionnels de l'aviculture. Au-delà, une redistribution même du budget de la PAC vers d'autres politiques européennes changerait radicalement le contexte de cette activité.

(3) Les réglementations de la production

Perçues le plus souvent comme des contraintes car elles occasionnent généralement des coûts de production supplémentaires et limitent la marge de manœuvre des acteurs, les réglementations qui se rapportent aux productions avicoles, et plus généralement aux productions animales, ont avant tout comme objectif de protéger la santé et l'environnement des citoyens et des consommateurs. De ce fait, elles garantissent un niveau de qualité minimum qui peut être parfois valorisable en dehors des frontières ou constituer une protection sur le marché domestique (lorsqu'il s'agit de réglementations qui ne s'appliquent pas aux produits importés). Elles permettent aussi dans certains cas de répondre à des attentes de la société, comme c'est le cas des réglementations sur le bien-être animal et de certaines réglementations environnementales ou sanitaires, ou d'informer les consommateurs grâce à un étiquetage contrôlé.

Pour l'essentiel, le cadre réglementaire de la production avicole est européen, mais il peut exister quelques spécificités françaises. Il évolue très rapidement, en fonction des diagnostics environnementaux et sanitaires, des évolutions des attentes de la société, et des crises alimentaires. Ces évolutions, lorsqu'elles sont traduites par des obligations pour les producteurs, transporteurs, abatteurs, ou transformateurs peuvent induire des investissements ou des surcoûts opérationnels plus ou moins importants. A chaque échéance, certains acteurs s'adaptent, alors que d'autres disparaissent, incapables de continuer à assurer la rentabilité de leur atelier.

Les règlements sanitaires

a) Le « paquet hygiène » : une référence générale en construction

Deux grands systèmes de maîtrise des risques sanitaires existent dans le monde pour les produits alimentaires : 1) Le système européen de maîtrise sanitaire de la production dit « de la fourche à la fourchette », et 2) Le système américain qui effectue peu de contrôles mais décontamine en bout de chaîne. Pour assurer une bonne hygiène et une traçabilité des aliments, la réglementation européenne a regroupé en 2004 l'ensemble des réglementations dans le « paquet hygiène » qui pose comme principe une obligation de résultats tant pour les acteurs économiques que pour les services de contrôle publics. Il

⁶¹ Bureau J.-C., Mahé L.-P., La réforme de la PAC au-delà de 2013, une vision à plus long terme, Notre Europe, 2008, 114 p.

prend en compte la protection de l'environnement et du consommateur, le respect de l'animal et de la santé animale. Il définit certains principes (de transparence, d'innocuité...) et des obligations pour les professionnels à tous les maillons de la chaîne, du producteur à l'intervenant industriel (cf. encadré ci-dessous). Les normes d'hygiène spécifiques aux viandes de volaille concernent le transport des volailles jusqu'à l'abattoir, la conception des abattoirs et des ateliers de découpe, le déroulement de l'abattage (étourdissement, saignée, dépouillement ou plumaison, habillage et éviscération), le travail de découpe et de désossage ; il comporte un volet dédié aux volailles destinées à la production de foie gras. Par la simplification de la réglementation qu'il induit (passage de 17 directives sectorielles à 4 règlements directement applicables sans transposition) le paquet hygiène évite les distorsions d'application dans les Etats membres. Il constitue par ailleurs une simplification par la création d'un cadre unique pour toutes les denrées alimentaires en supprimant des détails superflus, en appliquant des procédures uniformes (HACCP), tout en assurant une certaine flexibilité par la prise en compte possible des produits traditionnels. Par l'harmonisation totale qu'il induit entre les états membres, il constitue un élément de réduction de la distorsion de concurrence. L'application d'une démarche intégrée à l'échelle de la filière comme à l'échelle du professionnel par la rédaction et l'application de guides de bonnes pratiques permet une réappropriation par les professionnels des moyens mis en œuvre pour conduire à l'obligation de résultat. Cette vision de la réglementation assure une séparation claire des rôles et responsabilités des professionnels et des services de contrôle.

Paquet hygiène : les obligations pour les professionnels

- Les producteurs (d'animaux) doivent respecter des mesures concernant l'hygiène⁶² et la traçabilité (enregistrement et informations sur la chaîne alimentaire) en élevage ;
- Les transporteurs d'animaux ou de produits doivent prévenir les contaminations pendant le transport des animaux, éviter les multiplications microbiennes par la maîtrise de la chaîne du froid et disposer d'un personnel formé ;
- les intervenants industriels dans la chaîne de fabrication des denrées alimentaires doivent mettre en place un système de maîtrise de la sécurité des aliments reposant principalement sur la formation du personnel, la réalisation d'autocontrôles, l'utilisation des principes de la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points ou analyse de danger des points critiques) et la rédaction de guides de bonnes pratiques d'hygiène.

b) Les infections bactériennes : une priorité européenne dans la lutte contre les zoonoses⁶³

En Europe, la surveillance des agents zoonotiques s'est beaucoup développée au cours des 20 dernières années. Depuis 1992, la législation communautaire⁶⁴, comporte des règles sur la surveillance obligatoire de quatre agents zoonotiques responsables de maladies (salmonellose, brucellose, trichinose et tuberculose due au *Mycobacterium bovis*)⁶⁵, ainsi que pour la surveillance volontaire d'autres agents. Ses objectifs principaux sont de collecter les données épidémiologiques sur les zoonoses et de mettre en place des plans de maîtrise. En 2003, la législation a élargi le type de populations animales et d'agents zoonotiques concernés par la surveillance obligatoire et mis la priorité sur la prévention des salmonelles⁶⁶, en particulier dans les produits avicoles. Depuis 2006, de nouveaux règlements fixent, en fonction des taux de contamination initiaux, des objectifs de réduction de fréquence de l'infection par salmonelles des cheptels de volailles de chair et de ponte sur tout le territoire de l'Union européenne, et rend obligatoire la vaccination des poules pondeuses dans les États qui dépassent certains seuils de contamination. En France, les objectifs fixés visent à maintenir un faible taux d'infection par les salmonelles des élevages de poulets de chair⁶⁷, et à réduire la prévalence de certaines salmonelles⁶⁸ dans les élevages de poules pondeuses de plus de 250 têtes. Par ailleurs, les règlements prévoient qu'à partir de 2011 les viandes fraîches de volailles ne pourront être mises sur le marché pour la consommation humaine que si elles répondent au critère d'absence de salmonelles (estimée sur 25 grammes de produits). Depuis 1992, d'énormes efforts ont été faits par les filières avicoles des différents Etats européens pour diminuer le nombre de cas de salmonelloses en Europe. Mais, actuellement, les réseaux de surveillance épidémiologique constatent une augmentation des infections à *Campylobacter* (+14,2% entre 2006 et 2007⁶⁹). D'après le rapport de l'EFSA (European Food and Safety Agency) sur les zoonoses, cette bactérie se retrouve principalement dans les viandes de volaille crues. Elle est détruite à la cuisson mais peut être à l'origine de retours de marchandises exportées vers des pays aux normes sanitaires plus strictes sur ce

⁶² Au niveau de la fabrication d'aliments pour animaux, de l'alimentation des animaux, des élevages et des animaux

⁶³ Les zoonoses sont des maladies ou des infections susceptibles d'être transmises de l'animal à l'homme.

⁶⁴ Directive 92/117/CEE du Conseil, du 17 décembre 1992, concernant les mesures de protection contre certaines zoonoses et certains agents zoonotiques chez les animaux et dans les produits d'origine animale, en vue de prévenir les foyers d'infection et d'intoxication dus à des denrées alimentaires [Journal officiel L 62 du 15.03.1993].

⁶⁵ Dont les trois derniers faisaient déjà l'objet d'une prophylaxie obligatoire en France

⁶⁶ Règlement (CE) n° 2160/2003 du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 sur le contrôle des salmonelles et d'autres agents zoonotiques spécifiques présents dans la chaîne alimentaire.

⁶⁷ L'objectif, de moins de 1% des élevages infectés d'ici 2012 est déjà atteint en France. Depuis le 1^{er} janvier 2009, le règlement impose un dépistage systématique de tous les ateliers de plus de 250 poulets, 3 semaines avant leur abattage.

⁶⁸ *Salmonella enteritidis* et *Salmonella typhimurium*

⁶⁹ Source EFSA

point, ou de contaminations croisées y compris chez le consommateur⁷⁰. Lutter contre les *Campylobacter* pourrait donc être une nouvelle priorité pour l'Europe mais, dans la pratique, les bases épidémiologiques sur les infections par cette bactérie ne sont pas assez solides et trop différentes pour appuyer un dispositif de lutte comparable à celui mis en place contre les salmonelles. Ainsi, si le développement des infections liées à *Campylobacter* incitait l'Union européenne à prendre des mesures de lutte, celles-ci se feraient différemment. Une solution pourrait être la désinfection des viandes en bout de chaîne d'abattage. Un procédé qui soulève des questions de cohérences compte tenu du refus de l'Europe d'importer des poulets américains désinfectés chimiquement et qui a fait l'objet d'un avis négatif de l'EFSA et de différentes agences nationales telles que l'AFSSA.

c) Alimentation animale : des interdictions qui pèsent sur les coûts de production

La législation européenne sur l'utilisation de matières premières en alimentation animale ne cesse de s'étoffer depuis une vingtaine d'années. Elle vise en premier lieu à éviter la contamination des aliments par des éléments toxiques pour l'animal ou pour l'homme par la fixation de limites d'incorporation des additifs et l'édiction de règles de commercialisation et de contrôle des aliments pour animaux. Le secteur des productions animales, et particulièrement la filière avicole, a été marqué par les trois principales évolutions suivantes⁷¹.

- L'interdiction depuis le 15 novembre 2000 en France de l'utilisation des farines animales dans l'alimentation de tous les animaux domestiques, suite à la crise de la vache folle. Cette interdiction suivie peu après par l'Union européenne, a considérablement modifié la composition des aliments⁷², augmenté les coûts de production et renforcé la dépendance de l'alimentation des volailles vis-à-vis du soja.
- L'interdiction à l'échelle européenne, depuis le 31 mars 2003, de la supplémentation systématique de l'alimentation des volailles par un antiparasitaire permettant la prévention de l'histomonose, une maladie infectieuse parasitaire grave qui touche plus particulièrement les dindes et les perdrix. Depuis, l'histomonose est devenue une pathologie très préoccupante, principalement pour la filière dindes, qui engendre une baisse de productivité et donc de compétitivité (par rapport au poulet) de cet élevage.
- L'interdiction depuis le 1^{er} janvier 2006 de l'utilisation de tout antibiotique facteur de croissance ; cette utilisation va à l'encontre de la stratégie communautaire de lutte contre la résistance microbienne, phénomène en développement à l'échelle mondiale et compromettant l'efficacité de l'antibiothérapie humaine.

Très récemment, de nouvelles réglementations ont vu le jour pour répondre aux besoins des filières. Ainsi, en net contraste avec la décision précitée relative à la dernière molécule à indication antihistomonique disponible en Europe et pour répondre aux inquiétudes suscitées par le fait que le statut des additifs anticoccidiens aurait pu lui aussi être reconsidéré, la Commission des Communautés Européennes a récemment présenté au Conseil et Parlement Européens un rapport⁷³ qui réaffirme le caractère essentiel des additifs anticoccidiens et antihistomoniques pour l'élevage et la nécessité non seulement de maintenir cette catégorie prévue par le règlement CE1831/2003 mais aussi de développer la recherche dans leur domaine. Par ailleurs, un nouveau groupe fonctionnel a été créé en juillet 2009 dans la catégorie des additifs alimentaires technologiques intitulé « adsorbants ou dénaturants des mycotoxines des aliments pour animaux ». La présence de mycotoxines dans les aliments constitue un danger, il était donc important que la réglementation permette la mise sur le marché officiel de produits permettant leur dénaturation ou leur adsorption.

d) Diminuer les pollutions d'origine agricole : un projet de longue haleine ...

D'une manière générale, les mesures en faveur de l'environnement ont tendance à se développer. Les principales réglementations auxquelles sont, en pratique, soumis les élevages de volailles visent la prévention et la réduction des pollutions, notamment de l'air et de l'eau.

En Europe, l'approche des « risques » et « nuisances » s'est progressivement élargie à la prévention et à la réduction des pollutions. L'Union européenne a défini les obligations en termes de rejets de substances polluantes dans l'atmosphère, les eaux et les sols, mais aussi de déchets provenant d'installations

⁷⁰ Dans le cas par exemple où le consommateur contaminerait sa planche à découper en travaillant de la viande crue, et l'utiliserait, sans l'avoir nettoyée, pour préparer d'autres aliments consommés crus.

⁷¹ La réglementation européenne envisageait également la disparition de la catégorie des additifs coccidiostatiques d'ici à 2012, mais cette éventualité a été abandonnée.

⁷² Dans les années 90, les aliments pour volailles contenaient en moyenne en France 4.5% de farines animales. Dériot G., Bizot J., Rapport de la commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs, créée en vertu d'une résolution adoptée par le Sénat le 21 novembre 2000.

⁷³ COM 2008 233 final

industrielles et agricoles⁷⁴. En France, toute entreprise doit déclarer ses volumes de production et la destination de ses eaux usées à l'Agence de l'Eau. Les couvoirs, élevages, usines d'aliments et abattoirs doivent respecter ces obligations et sont classés par taille et potentiel de pollution. Les élevages les plus petits doivent observer une certaine distance par rapport aux tiers et respecter les règles de conduite de l'élevage du département⁷⁵. Les plus grands, relevant de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, doivent être déclarés en Préfecture et disposer d'une autorisation, qui comporte les valeurs limites d'émission de substances polluantes (notamment azote, phosphore, cuivre et zinc)⁷⁶. L'élevage est principalement concerné par les émissions d'ammoniac puisque les déjections animales contribuent à près de 75% des émissions nationales. Par ailleurs, la réduction des émissions de polluants atmosphériques est encadrée au niveau européen par une directive⁷⁷ qui fixe des objectifs de réduction par pays à l'horizon 2010. Les objectifs semblent pouvoir être atteints pour la France mais beaucoup plus contraignants pour l'Allemagne, les Pays-Bas et le Danemark qui souffrent d'une plus forte densité d'élevages.

Plus spécifiquement, face à la dégradation de la qualité de l'eau, la « directive nitrates »⁷⁸ constitue le principal instrument réglementaire européen visant à réduire et à prévenir la pollution directe et indirecte des eaux par les nitrates provenant de l'agriculture. Ses mesures comprennent, entre autres, l'obligation pour les Etats membres de définir les zones polluées et d'établir des codes de bonnes pratiques et des programmes d'action. Cette directive a été transcrite en droit français par des mesures de délimitation de zones géographiques prioritaires, les zones vulnérables⁷⁹, pour la mise en œuvre d'un code de bonnes pratiques et l'application de programmes d'action visant à corriger les pratiques les plus polluantes, et de protéger, voire restaurer la qualité des eaux. Ces mesures sont complétées par des actions renforcées dans les zones à forte densité d'élevage, qui correspondent à la définition de zones d'excédent structurel (ZES)⁸⁰. Ces zones⁸¹ doivent respecter des contraintes plus fortes telles que la limitation des surfaces épandables, le traitement ou le transfert des surplus d'effluents produits hors de la ZES et l'interdiction d'extension du cheptel. Pour accompagner les agriculteurs, en octobre 1993, les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement ont élaboré en concertation avec les organisations agricoles un programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA). Ce programme permet d'accorder des aides financières aux éleveurs afin de les encourager à mettre aux normes leurs installations (ouvrages de stockage des déjections, imperméabilisation d'aires bétonnées, séparation des eaux pluviales et des eaux souillées, etc.) et à mieux gérer leur fertilisation azotée afin de réduire les pollutions diffuses et supprimer les pollutions ponctuelles.

Le bien-être des animaux d'élevage

L'UE dispose des normes parmi les plus strictes au monde en matière de bien-être animal. Celles-ci sont régulièrement réévaluées pour tenir compte de l'évolution des connaissances scientifiques, de celle du regard de la société sur le bien-être animal et de l'expérience acquise. Outre les exigences applicables à toutes les espèces d'animaux d'élevage (cf. encadré ci-dessous), celles qui concernent la filière avicole se sont considérablement renforcées en 1999 par une directive spécifique aux poules pondeuses⁸². Celle-ci établit des normes sur la surface minimale par poule, laquelle est considérablement augmentée⁸³. Elle prévoit, de plus, la suppression des cages standard d'ici 2012 pour les élevages de plus de 350 poules pondeuses. Quant aux cages aménagées (ou enrichies), elles devront avoir une surface au sol d'au moins 2000 cm², une hauteur minimale de 45 cm et être équipées de nids, de dispositifs de raccourcissement des griffes, de perchoirs d'une longueur de 15 cm par poule et d'un bac contenant des matériaux friables permettant l'expression du comportement de bain de poussières. Chaque poule doit, par ailleurs, disposer d'une longueur de 12 cm de mangeoire et d'un minimum de 2 abreuvoirs⁸⁴.

⁷⁴ La réglementation est définie par la directive relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (directive dite « IPPC » pour Integrated Pollution Prevention and Control)⁷⁴, dont la transposition en droit français est assurée au travers de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et par ses textes d'application.

⁷⁵ Ventilation, hygiène des locaux, étanchéité des sols et des parois, distance à respecter pour l'épandage des déjections.

⁷⁶ Magdelaine P., La situation des filières avicoles françaises

⁷⁷ Directive 2001/81/CE du Parlement européen et du Conseil, du 23 octobre 2001, fixant les plafonds d'émission nationaux pour certains polluants atmosphériques.

⁷⁸ Directive 91/676/CEE du Conseil, du 12 décembre 1991, concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles

⁷⁹ Une zone vulnérable se définit comme un secteur à l'échelle cantonale où les eaux présentent une teneur en nitrates approchant ou dépassant le seuil de 50 mg/l et/ou ont tendance à l'eutrophisation. Depuis 1994, la Bretagne est entièrement classée en zone vulnérable.

⁸⁰ Une zone est considérée en excédent structurel d'azote dès lors que la quantité totale d'effluents d'élevage produite annuellement conduirait, si elle était épandue en totalité, à un apport d'azote supérieur à 170 kg d'azote/ha de surface épandable.

⁸¹ En Bretagne, 76 % des superficies du parc de bâtiment avicole sont situées en ZES (contre 25 % au niveau national).

⁸² Directive du Conseil 1999/74/EC du 19 juillet 1999 établissant les normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses - J.O. L 203, 03/08/1999, p. 0053-0057

⁸³ La surface par poule exigée était de 350 cm² dans les années 70 ; elle est passée à 380 cm² au début des années 80, puis à 450 cm² en 1996 et 550 cm² en 2003.

⁸⁴ Guéméné D., Faure J-M, Productions avicoles, bien-être et législation européenne, INRA Productions animales 2004, 17(1), pp59-68

Ce n'est qu'en 2007 que la législation européenne adopte des mesures spécifiques pour les poulets de chair (ceux-ci relevaient auparavant de la directive générale de 1998 sur la protection des animaux dans les élevages (cf. encadré). La nouvelle directive⁸⁵ qui doit entrer en vigueur au plus tard à la fin du mois de juin 2010, fixe les règles minimales relatives à la production des poulets destinés à la production de viande. La densité des élevages industriels (plus de 500 poulets) y est limitée à 33 kg/m² tout en laissant la possibilité aux éleveurs de déroger à cette règle s'ils respectent un certain nombre de critères supplémentaires de bien-être et parviennent à réduire le taux de mortalité de leurs animaux.

Cette réglementation ne s'applique pas aux pays tiers et crée des distorsions de concurrence tant que le bien-être animal ne s'impose pas au niveau international. Les importations d'animaux élevés dans des conditions moins favorables sont, en effet, encore autorisées mais cette situation est en pleine évolution. L'organisation mondiale pour la santé animale (OIE), regroupant 164 pays, a récemment défini le bien-être animal comme un domaine d'action prioritaire, mis en place des groupes de travail sur le sujet, et organisé en 2004 et 2008, deux conférences mondiales sur le bien-être animal. Cinq premières normes ont été adoptées en 2005 sur le transport et l'abattage des animaux ; elles devraient être incluses dans le Code terrestre de l'OIE⁸⁶. De nouvelles normes sont en cours d'élaboration ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Historique de la législation communautaire sur le bien-être des animaux d'élevage

La première législation communautaire sur le bien-être des animaux d'élevage a été adoptée en 1974 ; elle concernait l'étourdissement des animaux avant l'abattage. En 1976, le comité permanent du Conseil de l'Europe adopte une convention concernant la protection des animaux dans les élevages, ratifiée par la France et par la CEE en 1978⁸⁷. Cette convention qui restera longtemps l'unique référence en termes de droit européen, donne une définition de l'« élevage intensif », qui se réfère principalement à l'automatisme des installations. Plus tard, en 1992, cette définition évoluera pour faire apparaître des notions de nombre d'animaux, de densité et de dépendance des animaux⁸⁸.

En 1997, le Traité d'Amsterdam marque une étape décisive dans l'évolution de la réglementation car il modifie le traité de l'Union européenne en convenant que : « Lorsqu'ils formulent et mettent en œuvre la politique communautaire dans les domaines de l'agriculture, des transports, du marché intérieur et de la recherche, la Communauté et les États membres tiennent pleinement compte des exigences du bien-être des animaux, tout en respectant les dispositions législatives ou administratives et les usages des États membres en matière notamment de rites religieux, de traditions culturelles et de patrimoines régionaux ». Ce traité reconnaît de plus la sensibilité des animaux⁸⁹.

L'année suivante, en 1998, l'Union européenne adopte une directive⁹⁰ généraliste établissant des normes minimales relatives à la protection des animaux d'élevage. Le texte comporte des dispositions générales peu contraignantes ; il prévoit que tout animal bénéficie d'un hébergement adapté, d'une alimentation adéquate à tout moment et de soins appropriés à ses besoins physiologiques et comportementaux en accord avec l'expérience acquise et les connaissances scientifiques.

En ce qui concerne le transport des animaux, il convient de souligner que la France disposait d'un dispositif juridique bien avant la refonte du règlement européen. Le texte européen⁹¹ identifie d'amont en aval tous les intervenants, dont il définit clairement les obligations respectives pendant le transport des animaux. Il renforce la directive de 1991, déjà modifiée en 1995, par rapport aux normes et contrôles appliqués aux véhicules de transport, et adopte des règles plus strictes sur les conditions à respecter lors des trajets de plus de huit heures. Les États membres ne sont cependant ni encore parvenus à un accord sur la limitation de la durée de transport ni sur les densités de chargement des animaux dans les véhicules⁹², mais ces questions restent d'actualité.

Enfin, la réglementation européenne s'attache à ce que toutes les précautions soient prises afin d'épargner aux animaux, toute excitation, douleur ou souffrance évitables à l'abattage. La directive en vigueur date de 1993⁹³. Elle exige que les animaux d'élevage soient abattus dans un abattoir, y compris dans le cadre de l'abattage rituel, mais permet l'abattage d'animaux en dehors d'un abattoir dans certaines circonstances ou situations limitativement énumérées par la loi. Cette directive, devenue obsolète compte tenu du développement de nouvelles technologies d'étourdissement et de mise à mort, sera remplacée très prochainement par un nouveau règlement européen. La proposition, en cours de discussion, oblige le personnel responsable de la prise en charge et de l'abattage des animaux à posséder un certificat de compétence et définit avec précision les méthodes d'étourdissement et de mise à mort autorisées. Elle vise également la construction, la configuration et l'équipement des abattoirs en insistant sur leur adéquation avec l'objectif de bien-être animal et exige qu'un responsable du bien-être des animaux soit nommé au sein de chaque abattoir.

Actuellement, les exigences concernant une plus forte prise en compte du bien-être animal dans les élevages de poules pondeuses sont celles qui inquiètent le plus la filière. En effet, les éleveurs de

⁸⁵ Directive 2007/43/CE du Conseil du 28 juin 2007 fixant des règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande (Journal officiel n° L 182 du 12/07/2007 p. 0019 - 0028)

⁸⁶ L'objectif du Code terrestre est d'assurer la sécurité sanitaire des échanges internationaux d'animaux terrestres et de leurs produits dérivés, grâce à la définition détaillée des mesures sanitaires que les autorités vétérinaires des pays importateur et exportateur doivent appliquer afin d'éviter le transfert d'agents pathogènes pour l'animal ou pour l'homme, tout en prévenant l'instauration de barrières sanitaires injustifiées.

⁸⁷ Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages J.O. L 323, 17/11/1978, p. 0014-0022

⁸⁸ Porcher J., Bien-être animal et travail en élevage, QUAE, 2004, 263 p.

⁸⁹ Veissier et al., Numéro spécial bien-être animal. INRA PA 2007

⁹⁰ Directive du Conseil 98/58/EC du 20 juillet 1998 concernant la protection des animaux dans les élevages - J.O. L 221, 08/08/1998, p. 0023-0027

⁹¹ Règlement (CE) No 1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes et modifiant les directives 64/432/CEE et 93/119/CE et le règlement (CE) no 1255/97 ;

⁹² Note de service DGAL/SDSSA/N2007-8016

⁹³ Directive du Conseil 93/119/EC du 22 décembre 1993 sur la protection des animaux au moment de leur abattage ou de leur mise à mort - J.O. L 340, 31/12/1993, p. 0021-0034

pondeuses en cages doivent changer toutes leurs cages d'ici 2012. Cela représente un investissement considérable : pour un élevage de 200.000 à 250.000 poules l'investissement peut être estimé à 5 Millions d'euros⁹⁴. Compte tenu de l'incertitude du retour sur investissement, d'une incertitude sur l'acceptabilité finale (à long terme) de l'élevage en cages par le consommateur et les distributeurs⁹⁵ de l'évolution ultérieure de la réglementation (ne va-t-elle pas au final interdire les cages ?), et des départs en retraite à venir, tous les éleveurs n'investiront pas. Ainsi, les fermetures de bâtiments d'élevage de poules pondeuses, suite à la nouvelle réglementation, pourraient être importantes.

L'étiquetage des produits

Dès la fin des années soixante-dix, la perspective du Marché unique, a renforcé la nécessité d'harmoniser les réglementations des Etats Membres sur l'étiquetage des denrées alimentaires. La première réglementation, mise en place dès 1979⁹⁶, a longtemps été la seule référence. Le renforcement de la politique de protection du consommateur de l'Union européenne a permis de la préciser en 2000⁹⁷. La réglementation européenne est appliquée en France sous le contrôle de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)⁹⁸.

L'étiquetage des denrées alimentaires comporte des mentions obligatoires et des mentions non obligatoires, ces dernières visant à valoriser les qualités du produit ou à mettre en avant certaines de ses caractéristiques. La viande de volaille obéit aux règles générales de l'étiquetage des denrées alimentaires⁹⁹. En revanche, l'étiquetage des œufs fait l'objet de règles spécifiques (cf. encadré ci-dessous), qui permettent entre autre une différenciation des produits sans faire appel à des signes de qualité.

Les règles relatives à l'étiquetage des œufs

Les œufs sont classés en deux catégories : les œufs frais (catégorie A), et les autres (catégorie B, destinés à l'industrie). Les œufs frais sont ensuite classés selon leur poids. L'étiquetage doit mentionner la catégorie de qualité, la classe de poids, le code du centre d'emballage qui a classé les œufs et les a emballés, ainsi qu'une indication recommandant aux consommateurs de conserver les œufs réfrigérés après leur achat et la date de durabilité minimale. Celle-ci correspond, pour les œufs frais, au 28^{ème} jour suivant celui de la ponte. Mais les œufs ne peuvent être remis au consommateur final au-delà de 21 jours après la date de ponte. Sur l'emballage, la mention "extra" ou "extra frais" ne peut être utilisée que pour les œufs de catégorie A et jusqu'au neuvième jour après la date de ponte.

Le mode d'élevage (biologique, au sol, en cage ou en plein air) doit également être mentionné grâce à un code spécifique¹⁰⁰ qui est imprimé sur chaque œuf avant le code désignant le numéro distinctif du producteur et doit figurer en clair sur la boîte d'œufs.

La réglementation européenne sur l'étiquetage OGM¹⁰¹ intervient indirectement sur les produits animaux, via leur alimentation. En effet, elle ne couvre que les produits obtenus à partir d'un OGM¹⁰² mais ne vise pas les produits du type lait, viande ou encore œufs issus d'animaux nourris avec des OGM. En conséquence, les producteurs qui excluent les OGM de l'alimentation de leurs animaux ne peuvent valoriser leurs efforts par une mention sur le produit fini. Cependant, en mai 2009, en France, le Conseil national de la consommation¹⁰³ s'est prononcé en faveur d'une nouvelle étiquette portant la mention « Nourri sans OGM » pour les viandes, y compris les abats et la viande de volaille, les animaux aquatiques et les œufs¹⁰⁴, non transformés. Cette étiquette permettra au consommateur de savoir si les animaux ont été nourris avec des produits transgéniques. Cette mention a déjà fait son apparition en Allemagne. Elle implique que l'animal ait été nourri soit avec des produits végétaux pour lesquels il n'existe pas de variétés contenant des OGM,

⁹⁴ Roffidal L., Les conséquences sociétales des nouvelles normes pour les pondeuses, Les jeudis de la WPSA, Jeudi 27 mars 2008, Le Mans

⁹⁵ Un nombre grandissant de distributeurs en Europe (Pays-Bas, Royaume-Uni) ont pris la décision de ne plus commercialiser des œufs de poules élevées en cages

⁹⁶ Directive du Conseil, du 18 décembre 1978, relative au rapprochement des législations des États membres concernant l'étiquetage et la présentation des denrées alimentaires destinées au consommateur final ainsi que la publicité faite à leur égard (79/112/CEE).

⁹⁷ Directive 2000/13/CE du parlement européen et du conseil du 20 mars 2000 relative au rapprochement des législations des États membres concernant l'étiquetage et la présentation des denrées alimentaires ainsi que la publicité faite à leur égard.

⁹⁸ Circulaire n° 2001-118 du 25-6-2001 relative à la composition des repas servis en restauration scolaire et à la sécurité des aliments.

⁹⁹ Il est à noter cependant que la dénomination de vente pouvant porter à confusion, le parlement européen a proposé en mai 2009 une modification du règlement sur les normes de commercialisation pour la viande de volaille. La proposition d'amendement spécifie que pour être vendus à l'état "frais", la viande de volaille et ses produits dérivés ne peuvent en aucun cas avoir été congelés. Pour les députés, seule la volaille ayant été maintenue à une température entre -2°C et +4°C peut être qualifiée de viande "fraîche". Les parlementaires demandent également que soit rendue obligatoire la mention sur l'étiquette de l'origine de la viande pour permettre aux consommateurs de faire leurs choix en connaissance de cause. Ils souhaitent aussi l'ajout de la date d'abattage pour permettre une indication plus fiable de la fraîcheur du produit. La commission étudie la proposition.

¹⁰⁰ 0 = poule élevée en élevage biologique, 1 = poule élevée en plein air, 2 = poule élevée au sol, 3 = poule élevée en cage.

¹⁰¹ (CE) n° 1829/2003.

¹⁰² y compris les aliments pour animaux, les matières premières et additifs pour l'alimentation animale

¹⁰³ Le Conseil National de la Consommation (CNC), institué par un décret du 12 juillet 1983, est un organisme paritaire consultatif placé auprès du Ministre chargé de la consommation.

¹⁰⁴ Avis du Conseil National de la Consommation relatif à la valorisation des filières n'utilisant pas d'OGM NOR ECEC0911746V

soit avec des végétaux « contenant de manière fortuite moins de 0,9% d'OGM » (et ce, pour les volailles, pendant toute leur vie).

Pour protéger les consommateurs contre les informations parfois mensongères ou abusives qui figurent sur les étiquettes des denrées alimentaires, et compte tenu du développement de l'obésité, l'Union européenne accorde une importance croissante à l'étiquetage nutritionnel. Actuellement, la législation autorise l'étiquetage nutritionnel volontaire par les fabricants, et le rend obligatoire en cas d'allégation nutritionnelle ou de santé formulée sur une denrée alimentaire (allégé en..., riche en..., à teneur garantie en..., améliore la mémoire...). Les informations à porter sont encadrées par le règlement européen¹⁰⁵ ; elles varient selon les cas de figure, mais comportent toujours *a minima* la valeur énergétique et les teneurs en protéines, glucides et lipides. Ce règlement est en cours de révision et le nouveau texte prévoit de limiter les allégations nutritionnelles à une liste positive autorisée et de soumettre les allégations de santé à l'autorisation par les instances communautaires, à l'issue d'une évaluation scientifique menée par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA ou EFSA pour European Food Safety Agency). Ce règlement introduit aussi la notion de profil nutritionnel, avec pour objectif de limiter la valorisation de produits très, voire trop, riches en acides gras saturés, en sucres ou en sel. Des critères sont actuellement en cours d'élaboration par les instances communautaires. Les produits ne respectant pas ces critères se verront ainsi interdire, sauf dérogations prévues, la possibilité de formuler des allégations nutritionnelles ou de santé.

L'évolution des réglementations de la production : de nouvelles opportunités et de nouvelles contraintes en perspective

Si les réglementations visent généralement la protection des consommateurs, elles sont le plus souvent vécues comme des contraintes par ceux qui doivent les mettre en œuvre. Cependant, certaines perspectives d'évolution de la réglementation peuvent aussi constituer de nouveaux atouts pour les producteurs ou certains d'entre eux. Il s'agit notamment de :

- l'extension de l'étiquetage du lieu de production des denrées alimentaires afin que ne soit pas seulement indiqué le lieu de transformation, mais également le lieu d'élevage ou de récolte des produits ;
- la modification du règlement sur les normes de commercialisation pour la viande de volaille pour que seules puissent être qualifiées de « viandes fraîches », les viandes qui n'ont pas été congelées et dont la température a été maintenue entre -2°C et +4°C. La proposition du parlement européen est en cours de discussion par la commission européenne,
- l'évolution de la réglementation européenne sur l'étiquetage afin de permettre aux fabricants d'indiquer sur les étiquettes qu'un animal a été « nourri sans OGM »,
- la mise en place de l'étiquetage carbone ? L'UE n'envisage pas encore précisément de mettre en place un étiquetage carbone obligatoire pour les produits alimentaires car d'autres priorités ont, pour le moment, été considérées pour lutter contre le changement climatique¹⁰⁶. Par contre en France, dans le cadre d'une convention avec le Ministère chargé de l'écologie et du développement durable¹⁰⁷ et la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD), les enseignes de la distribution se sont engagées sur l'information écologique des produits. Une première phase d'expérimentation vise la mesure des impacts environnementaux d'un échantillon de 300 produits de consommation courante à marque de distributeur et à marque nationale formant le noyau de la consommation des ménages. En fonction des résultats, la démarche sera étendue aux principales filières de produits alimentaires et non alimentaires à compter de 2010,
- l'évolution de la réglementation sur l'étiquetage nutritionnel qui devrait le rendre obligatoire à l'échéance de 2013-2015,
- la prise en considération du bien-être animal dans les normes de l'OIE (processus en cours) reconnues par l'OMC ; cela aurait un impact sur le commerce des produits animaux et diminuerait les distorsions de concurrence.

Par contre, les éleveurs devront encore faire face à certaines évolutions contraignantes pour la production, relatives à la lutte contre les pollutions et le bien-être animal. En effet, la pollution, notamment de l'eau, reste une véritable préoccupation en France et le restera tant que la situation ne sera pas satisfaisante, notamment en Bretagne. Dans la perspective de l'application en Europe de la Directive Cadre sur l'Eau¹⁰⁸ en 2015, la France doit reconquérir la qualité des eaux et atteindre les objectifs de bon état écologique

¹⁰⁵ (CE) n° 1924/2006.

¹⁰⁶ comme la définition de critères de consommation d'énergie pour des produits électroménagers ou du matériel bureautique et l'étiquetage de leur efficacité énergétique.

¹⁰⁷ Actuellement Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

¹⁰⁸ Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil, du 23 octobre 2000, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

fixés par la directive. Pour aider l'administration, les collectivités territoriales et les acteurs de l'eau en général à atteindre ces objectifs, le Ministre de l'Ecologie et du Développement durable a promulgué une loi sur l'eau et les milieux aquatiques fin 2006¹⁰⁹. Dans ce cadre, les élevages dépassant des seuils d'effectifs calculés en équivalents d'unités gros bovins et de chargement à l'hectare¹¹⁰ doivent payer une redevance aux agences de l'eau. Après cette nouvelle tentative, si les résultats ne sont pas au rendez-vous, de nouvelles mesures seront prises. Par ailleurs la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre se renforcera car l'agriculture, en Europe, est responsable de 94% des émissions d'ammoniac et de 9% des émissions totales de gaz à effet de serre d'origine humaine¹¹¹. L'Europe s'est engagée à réduire de 20% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, et si le système communautaire d'échange de quotas d'émission ne concerne pas encore l'agriculture, il est fort probable que des objectifs spécifiques aux activités agricoles seront définis. Les filières agricoles seront par ailleurs affectées par les mesures sur les transports routiers. Quant au bien-être animal, il est difficile d'imaginer la dynamique des évolutions. La réduction de la densité des animaux en élevage est une tendance lourde. Le recul est par contre insuffisant pour évaluer si la remise en cause du bien-être des poules élevées en cages peut s'affirmer comme une tendance qui évoluerait vers la disparition totale des cages.

S'il est possible d'identifier quelques tendances d'évolution de la législation qui concerne plus particulièrement l'élevage avicole, il reste une très grande incertitude sur l'avenir de l'utilisation des farines animales pour l'alimentation des volailles. Ce sujet est important pour la filière dans la mesure où une réintroduction des farines de viande permettrait de réduire les coûts de production et ainsi de gagner en compétitivité par rapport aux concurrents qui ne sont pas soumis aux mêmes contraintes. Dans le domaine sanitaire, la lutte contre les *Campylobacter* présente également de fortes incertitudes. Les pays scandinaves y sont favorables car leurs élevages sont moins contaminés (les hivers rigoureux permettent de détruire les bactéries), alors que les pays les plus concernés, parmi lesquels figure la France, défendent une réglementation plus souple (basée sur des seuils et non pas sur des critères d'absence ou de présence). L'enjeu est particulièrement important pour les élevages plein air, pour lesquels l'élimination des *Campylobacter* est plus difficile.

Un autre facteur d'incertitude est l'évolution de la réglementation européenne au regard des importations de volailles ayant subi une décontamination chimique (notamment en provenance des Etats-Unis) aujourd'hui refusée par la quasi totalité des Etats-membres mais proposée par la Commission.

L'utilisation des farines animales dans l'alimentation des volailles en débat

Depuis 2006, la Commission européenne s'interroge sur la possibilité d'autoriser de nouveau l'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux, du fait de la diminution du nombre d'animaux touchés par l'Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), de la meilleure compréhension des impasses ayant abouti à l'apparition des cas et du renchérissement du prix des céréales et du soja. En outre, les pays qui ne sont pas soumis à cette interdiction peuvent exporter en Europe de la viande d'animaux ayant été nourris en partie par des farines animales, ce qui n'est pas anodin dans un contexte de concurrence internationale forte. L'autorité européenne de sécurité des aliments estime que les risques de transmission de l'ESB engendrés par le recyclage inter-espèces sont négligeables mais souligne que les méthodes actuelles de détection ne permettent pas d'identifier l'espèce d'origine des protéines animales introduites dans un aliment. Il sera donc difficile de déceler d'éventuels recyclages intra-espèces, qu'ils soient volontaires ou accidentels.

(4) Les politiques nutritionnelles

Pour les producteurs de volaille, les politiques nutritionnelles apparaissent surtout comme une opportunité de valorisation des qualités nutritionnelles de la viande de volaille. Peu riche en graisses intramusculaires, les viandes de volaille se présentent comme des viandes maigres (à l'exception du canard gras), qui seront préconisées dans les situations de lutte contre le surpoids et l'obésité. Les politiques nutritionnelles sont donc une opportunité de croissance de la demande en viande de volaille et en œufs (en particulier en blanc d'œuf), aux dépens, plus particulièrement des viandes rouges.

Au sein de l'Union européenne, la nutrition est considérée comme une compétence des Etats membres : les priorités de santé publique comme les ressources et les habitudes alimentaires peuvent en effet varier largement d'un pays à l'autre. Par conséquent, l'Union européenne donne peu de lignes directrices sur la nutrition et les politiques nutritionnelles sont décidées et mises en place au niveau national.

¹⁰⁹ La loi n° 2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques a été promulguée le 30 décembre 2006 (J.O. du 31/12/2006).

¹¹⁰ Des coefficients de conversion sont précisés pour les monogastriques

¹¹¹ Agence Européenne pour l'Environnement, Thèmes environnementaux clés pour l'Europe, 2009

L'obésité : un problème de santé publique qui devient majeur dans les pays développés

L'augmentation de l'espérance de vie et le passage de la pénurie à l'abondance dans les pays développés ont fait évoluer les politiques alimentaires, à l'origine quantitatives, vers des approches plus qualitatives. Aujourd'hui, dans les pays développés, les risques alimentaires ne relèvent pratiquement plus de la sous-nutrition mais de la qualité de l'alimentation et principalement de l'équilibre nutritionnel. Une mauvaise alimentation, au sens nutritionnel, peut en effet favoriser l'obésité, qui elle-même augmente le risque de certaines maladies comme l'hypertension, le diabète, les maladies cardio-vasculaires, certains types de cancer. Ces problèmes de santé ont un coût important¹¹² et croissant. Depuis les années 1980, le nombre de personnes touchées par ce phénomène dans l'UE a triplé et continue d'augmenter à un rythme alarmant ; en France en 2006 l'obésité touchait déjà 12,4% de la population adulte (contre 8,2% en 1997) et le surpoids 29,2% de cette même population¹¹³.

Les principaux facteurs du développement de l'obésité mis en évidence sont la chute des prix des denrées alimentaires par la surconsommation qu'elle entraîne, notamment au sein des populations les plus défavorisées, les changements technologiques dans la préparation de l'alimentation et en particulier les forts apports caloriques des plats préparés ou encore le déclin de l'activité physique¹¹⁴.

De l'information à la réglementation

Depuis 2001, la France a développé un Programme National Nutrition Santé (PNNS) dont l'objectif est d'améliorer l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs, la nutrition. Dans un premier temps (2001-2005), ce programme a produit des recommandations, et choisi d'orienter la consommation alimentaire par l'information et l'éducation des consommateurs. En parallèle, il a développé le dépistage et la prise en charge des troubles nutritionnels. La deuxième phase (2006-2010) s'attaque à l'offre alimentaire. Dans ce cadre, le PNNS propose la mise en place de chartes collectives sectorielles et l'engagement des industriels de l'agroalimentaire en faveur du progrès nutritionnel. Ce dernier passe par la modification de la composition des produits et des efforts de communication commerciale de façon à améliorer la cohérence entre les messages publicitaires et le PNNS. Simultanément, des systèmes de surveillance et des recherches spécifiques se développent, visant, entre autres, à définir les mesures à mettre en place pour réduire le déséquilibre nutritionnel dont souffrent certains groupes spécifiques de la population.

Si l'Union européenne n'a pas d'autorité sur les Etats dans ce domaine, elle développe fortement sa communication sur l'équilibre nutritionnel, en se fondant sur les recommandations émises par l'EFSA (European Food Safety Agency). Elle peut, de plus, intervenir sur la réglementation via les textes relatifs à la protection des consommateurs et à l'étiquetage des produits (cf. paragraphe relatif à l'étiquetage nutritionnel ci-dessus). Ces deux possibilités sont largement exploitées. En effet, l'Union européenne a entrepris récemment la mise en place d'une réglementation sur les « allégations nutritionnelles et de santé » et sur « l'addition de nutriments aux aliments ». Au départ, il s'agissait de garantir au consommateur que les allégations mentionnées sur les étiquettes n'étaient pas mensongères, mais l'évolution des préoccupations liées à l'obésité a introduit dans ce projet un objectif d'orientation des choix du consommateur à travers l'indication du « profil nutritionnel » de l'aliment. Cette politique se heurte à la difficulté de déterminer sous quelles conditions un aliment ou un produit peut afficher telle ou telle propriété nutritionnelle (doit-il absolument être pauvre en sel, en sucre, en gras, dans quel cas il serait par exemple impossible pour un fromage de s'identifier comme bon pour la croissance des enfants grâce une forte teneur en calcium).

Une volonté d'aller plus loin

La définition de politiques nutritionnelles se heurte encore à de nombreuses difficultés liées à la fois à la complexité des comportements de consommation, à l'évaluation des impacts de la consommation de certains aliments, et au coût de l'équilibre nutritionnel pour les populations les plus défavorisées souvent les plus touchées par l'obésité. Les politiques nutritionnelles ont probablement besoin de recul pour évaluer les résultats sur le terrain des mesures prises depuis quelques années, et pour vérifier l'intérêt de politiques de taxations/incitations, *a fortiori* dans un contexte où les politiques agricoles ne sont pas forcément cohérentes avec les objectifs nutritionnels¹¹⁵. La crise économique devrait renforcer la volonté du gouvernement de développer des politiques nutritionnelles, dans la mesure où la population des personnes défavorisées pourrait augmenter.

¹¹² En Europe, l'obésité est à l'origine de 2 à 8% des dépenses de santé et de 10 à 13% des décès. Source OMS; en France le surcoût de dépenses de santé en France lié à l'obésité et ses conséquences est estimé entre 2,1 et 6,2 milliards d'euros par an en 2002 (Emery et al., 2007)

¹¹³ Enquête nationale OBEPI 2006

¹¹⁴ Lakdawalla D., Philipson T., The Growth of Obesity and Technological Change: A Theoretical and Empirical Examination," NBER Working Papers 8946, National Bureau of Economic Research, Inc., 2002.

¹¹⁵ La réforme de la politique agricole commune sur le sucre en 2005, en entraînant une baisse significative du prix du sucre entre 2006 et 2010 dans l'UE, devrait conduire à une augmentation de la consommation de glucides simples ajoutés (Bontems P., Réquillard V., 2009)

2.2. Les politiques publiques et les régulations internationales : microscénarios

La construction des microscénarios de la composante « politiques publiques et régulations environnementales » a reposé sur la formulation, par le groupe de travail, d'hypothèses d'évolution pour les cinq facteurs moteurs de cette composantes. Celles-ci ont ensuite été combinées entre elles pour obtenir les microscénarios. Les quatre microscénarios retenus par le groupe permettent d'envisager des contextes géopolitiques et réglementaires très contrastés, plus ou moins en rupture par rapport à la situation actuelle. Le premier microscénario s'intéresse à un contexte de libéralisation des échanges beaucoup plus poussée en 2025 qu'aujourd'hui, dans lequel le budget de la PAC diminue nettement. Le deuxième microscénario explore une rupture dans la régulation mondiale des échanges, envisageant un coup d'arrêt au processus de libéralisation, couplée à un changement d'orientation dans la construction européenne. Dans le troisième, la poursuite du processus de libéralisation des échanges est envisagée avec un net renforcement des réglementations environnementales au sein de l'UE. Enfin, le dernier microscénario explore une situation de grave crise alimentaire mondiale à laquelle les Nations font face par la coopération internationale.

(1) Microscénario 1 : Libéralisation des échanges et fin des aides directes à l'agriculture

Dans ce microscénario, le groupe de travail a imaginé que le cycle de Doha aboutissait à un accord sur la suppression des restrictions aux échanges agricoles et alimentaires. L'Union européenne affirme un choix libéral en s'engageant, au-delà de la réduction de ses droits de douane, à ne pas entraver les échanges par d'autres moyens, et à supprimer toute subvention à l'exportation. Le budget de l'Union européenne consacré à l'agriculture diminue fortement. Les politiques agricoles sont réorientées vers le développement rural et la protection des ressources naturelles. Dans ce contexte, le groupe de travail a considéré que les réglementations de la production en matière sanitaire au sein de l'UE s'alignaient sur les normes internationales, elle-même se renforçant pour que le développement des échanges soit sécurisé de ce point de vue. En matière d'environnement, l'UE se contente de faire appliquer les réglementations existantes (en 2009) sur l'eau, la prévention des pollutions et développe celles sur la consommation d'énergie. Les restrictions en matière d'alimentation animale disparaissent et les farines animales sont de nouveau autorisées pour nourrir les animaux. La réglementation sur l'étiquetage est contraignante pour ce qui concerne l'origine des produits, pour garantir aux consommateurs leur droit au choix dans un monde beaucoup plus ouvert aux échanges. Ce microscénario se caractérise par peu d'évolution en matière de politiques nutritionnelles ; celles-ci n'ayant montré que peu d'efficacité, elles ne sont pas renforcées.

Les filières avicoles française et européenne sont directement touchées par la fin des restitutions. En revanche, elles restent peu concernées par la PAC. Les règles de production que ces filières doivent respecter évoluent en revanche beaucoup. Notamment, les restrictions en matière d'alimentation animale disparaissent ; les farines animales sont autorisées pour nourrir les animaux, ainsi que la décontamination chimique des poulets en fin de chaîne d'abattage.

Ce microscénario est, a priori, compatible avec différents contextes économiques. Il suppose en revanche que les européens aient tranché sur la place qu'ils donnent à leur agriculture. Certes, les produits européens présentent une garantie de qualité sanitaire dans ce microscénario, l'intensification des échanges étant susceptible d'effrayer les consommateurs à cet égard. Toutefois, l'autosuffisance alimentaire n'est plus une priorité et en matière de préservation de l'environnement, tout se passe comme s'il était jugé préférable de délocaliser la production et de rémunérer les agriculteurs pour l'entretien de la nature.

(2) Microscénario 2 : L'emploi et la santé publique au cœur des politiques européennes

Ce microscénario explore une rupture dans la régulation mondiale des échanges, envisageant un coup d'arrêt du processus de libéralisation. En l'absence de conclusion d'un accord à l'OMC dans le cadre du cycle de Doha, les échanges se régionalisent autour de l'ALENA, du MERCOSUR, de l'ASEAN, de l'Afrique et de l'UE élargie, en termes d'accords commerciaux, à l'Ukraine et au pourtour méditerranéen. Au sein de ces blocs, les échanges sont libres mais des protections tarifaires et le renforcement des barrières non tarifaires, notamment sanitaires, limitent les échanges avec les pays tiers. Parallèlement, la PAC est démantelée, la construction européenne ayant changé de cap. L'UE opte pour des politiques industrielles orientées vers le soutien à l'emploi et à l'innovation. L'agriculture ne bénéficie plus d'aides spécifiques. Par ailleurs, la santé humaine devient une priorité importante de l'UE et de ses membres. Par

conséquent, se renforcent les réglementations de la production relatives à la sécurité sanitaire et à la préservation de l'environnement, quand celle-ci est liée à la santé humaine (réduction des pollutions notamment). Le bien-être animal n'est pas une priorité. Les politiques nutritionnelles sont accentuées au niveau national et européen ; au-delà de la prévention, au travers d'actions de communication, elles prennent la forme de nouvelles réglementations, notamment en matière d'étiquetage, ou encore de définition plus stricte des cahiers des charges de la restauration collective.

Dans ce scénario, la filière avicole française ne souffre pas du démantèlement de la PAC, dont elle ne bénéficiait pas, à l'exception des subventions à l'exportation. Si les restitutions sont supprimées, du fait de leur faible avantage coût/bénéfice en termes d'emploi, le groupe de travail a imaginé que des outils de type assurance-crédit se développaient. Par ailleurs, les industriels (abattoirs et transformateurs) reçoivent des aides pour soutenir leurs restructurations et moderniser leurs équipements. Du côté réglementaire, le renforcement des contraintes sanitaires et environnementales touche directement la filière.

Ce microscénario de rupture, en ce qui concerne les politiques publiques et les réglementations internationales, n'apparaît plausible que dans un contexte de crise économique, notamment en Europe. Ce contexte justifierait une nouvelle orientation de la construction européenne dans le but de lutter contre les délocalisations et un taux de chômage massif.

(3) Microscénario 3 : Eco-conditionnalité des aides dans un contexte de libéralisation

Dans ce microscénario le processus de libéralisation des échanges se poursuit dans la continuité des accords précédents. Les droits de douane ne constituent plus une barrière aux échanges. En revanche, les réglementations sanitaires, environnementales et relatives au bien-être animal se renforcent en Europe et constituent de véritables barrières non tarifaires à l'importation. Le budget européen en faveur de l'agriculture est maintenu, mais le respect de critères environnementaux devient le seul principe d'attribution des aides. La réglementation sur la protection des ressources naturelles se renforce et s'étoffe de mesures ciblées de lutte contre le changement climatique. Par ailleurs, la réglementation de l'étiquetage est contraignante en ce qui concerne le bien-être animal et l'origine des produits. Comme dans le microscénario précédent, les politiques nutritionnelles sont renforcées au travers d'actions d'information et de sensibilisation.

Si, dans ce microscénario, la filière avicole française se trouve fortement contrainte par de nouvelles réglementations de la production, elle peut bénéficier des aides européennes à l'agriculture à condition de respecter les critères environnementaux. Elle doit faire face comme dans les autres scénarios à la suppression des subventions à l'exportation.

Pour être cohérent, ce microscénario se situe vraisemblablement dans un contexte où les préoccupations relatives à l'environnement et au bien-être animal des européens se sont fortement développées, les consommateurs acceptant de payer plus cher des produits de meilleure qualité environnementale. Ceci va plutôt de pair avec une situation de prospérité économique en Europe.

(4) Microscénario 4 : Une gouvernance mondiale pour nourrir le monde

Dans ce microscénario, la régulation des échanges de produits agricoles et alimentaires est devenue un objectif spécifique des négociations internationales et une gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire s'est mise en place. Son objectif est de développer la production agricole dans les régions les plus touchées par la faim tout en encourageant des modes de production durables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture. L'organisation internationale qui met en œuvre ces nouvelles réglementations intervient également dans la gestion des risques en soutenant financièrement les agricultures des pays en difficulté, en gérant des stocks de réserve et en luttant contre la spéculation sur les produits alimentaires pour limiter la volatilité des prix. Dans ce contexte, l'Union européenne encourage sa production agricole, en redéfinissant les critères d'attribution des aides directes, qui bien que recouplées à la production sont soumises à une forte éco-conditionnalité. La sécurité alimentaire durable est au centre des réglementations de la production. Dans un objectif d'optimisation de l'usage des ressources, les réglementations environnementales et sanitaires se durcissent ; elles s'étendent au recyclage des emballages et à la lutte contre le gaspillage. Comme dans le microscénario 3, les politiques nutritionnelles sont nettement renforcées.

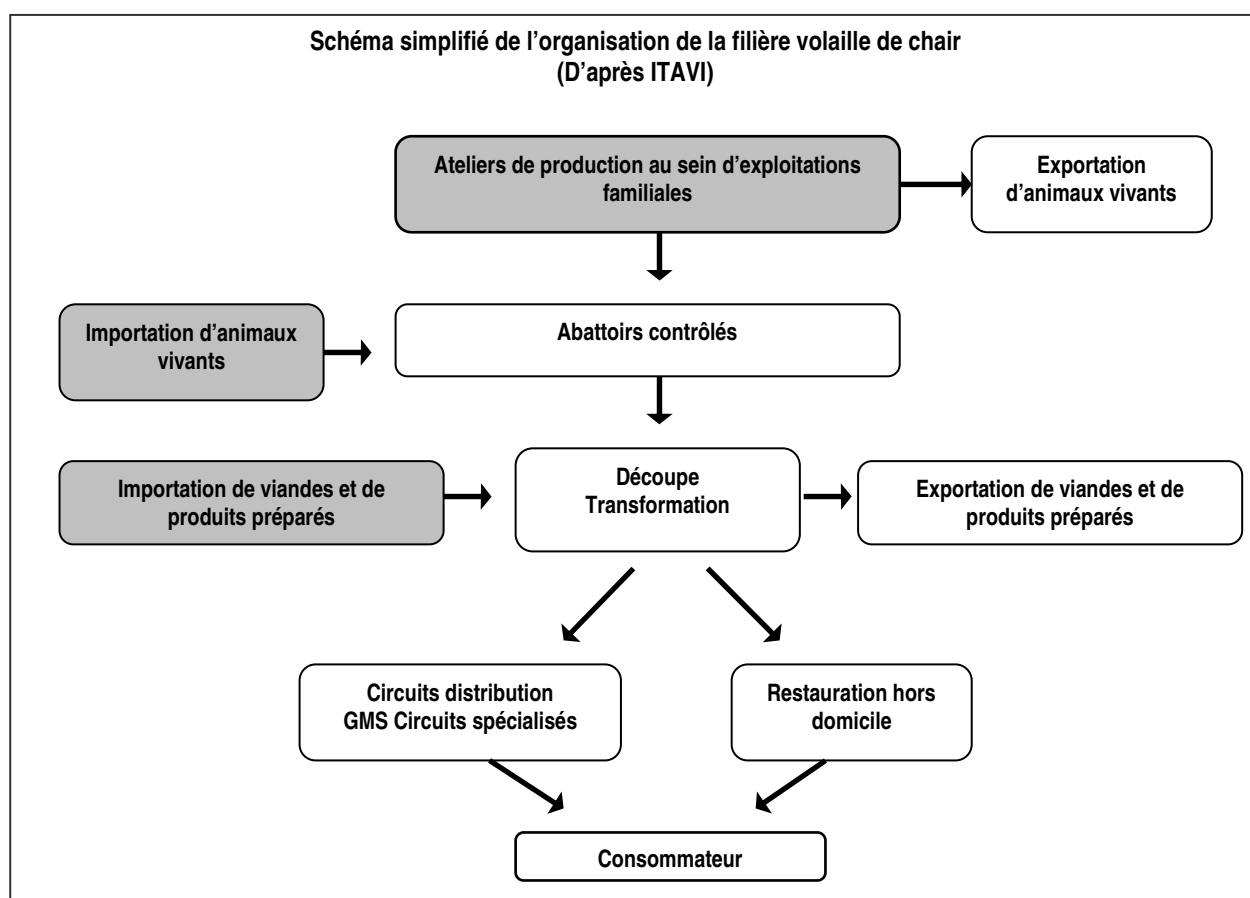
Dans ce microscénario, la filière avicole fait face à la suppression des subventions à l'exportation (pour éviter toute distorsion de prix) et à des règles de production plus contraignantes en matière environnementale. Par ailleurs, dans le contexte de nouvelle régulation des échanges imaginée par le

groupe de travail, l'Europe pourrait rechercher plus d'indépendance vis-à-vis du soja américain, ce qui se traduirait par une augmentation des coûts de production pour les éleveurs de volaille. Outre la possibilité que l'Europe produise elle-même du soja et développe la culture des protéagineux, la consommation des sous-produits agricoles en alimentation animale (farines animales notamment) peut aussi être encouragée dans une logique d'optimisation de l'utilisation des ressources en biomasse.

Ce microscénario envisage une rupture dans les modes de régulation des échanges. Cette rupture est plutôt envisageable dans un contexte de grave crise alimentaire mondiale. Cette crise a des dimensions environnementales et sanitaires, qui pourraient correspondre à la multiplication des alertes sanitaires, une accélération du réchauffement climatique causant des aléas dans la production, etc.

3. La structuration de la filière et les stratégies des acteurs

L'aviculture est caractérisée par une forte relation contractuelle entre les différents maillons de sa filière. En France, la filière volaille de chair est organisée autour de quelques grands groupes transformateurs disposant le plus souvent de leurs propres outils d'abattage, qui sous-traitent l'élevage des animaux à des éleveurs possédant des exploitations familiales (Cf. II-Etat des lieux de la filière et encadré ci-dessous).



Pour s'adapter aux évolutions des marchés et à la concurrence internationale, la filière s'est concentrée sur la réduction de ses coûts de production, diminuant ses marges au point de mettre en danger la capacité d'investir pour rénover et moderniser certaines installations (bâtiments de production ou abattoirs). Cela a conduit, dans certaines régions (Rhône-Alpes, Bretagne...), à l'abandon d'outils de production ou de première transformation et, en conséquence, à une grande fragilisation de la filière régionale.

La lente restructuration de l'industrie avicole qui découle de cette situation peut modifier notablement l'origine géographique des futurs investisseurs et leur spécialisation. De fait, l'éventualité d'une prise de contrôle de la filière par des acteurs non européens fait peser de lourdes incertitudes sur les stratégies d'approvisionnement des futurs leaders de l'industrie avicole.

Cependant, pour les producteurs français, les importations sont déjà une réelle menace. Face à des concurrents tels que le Brésil, la Thaïlande, ou les Etats-Unis, les marges de manœuvre sont limitées tant que seul le prix est considéré. Pourtant des opportunités existent grâce au développement de nouvelles relations entre producteurs et consommateurs, et en particulier à l'évolution de la réglementation des

signes de qualité en réponse aux attentes des consommateurs. Les stratégies marketing de la grande distribution et de la transformation joueront sans aucun doute un rôle important à cet égard. Elles peuvent ainsi contribuer fortement à la mise en place de nouvelles allégations valorisant certaines caractéristiques des produits garanties par la filière française ou européenne. Ces évolutions peuvent se produire indépendamment les unes des autres, mais peuvent aussi être le fruit d'une démarche collective d'une filière développant des synergies autour d'un projet commun.

Ainsi, la structuration et la concentration des acteurs de l'aval, les stratégies industrielles d'approvisionnement, de contractualisation et de différenciation, tout comme les stratégies de la grande distribution ont été considérées par le groupe de travail comme déterminants pour le devenir de la filière avicole française à l'horizon 2025.

3.1. Structuration de la filière et stratégies des acteurs : tendances et perspectives d'évolution

(1) Structuration et concentration des acteurs de l'aval

Une restructuration permanente et une concentration de plus en plus forte

Le développement de la production après guerre avait donné naissance à une industrie avicole très atomisée constituée de firmes familiales généralistes et de groupes spécialisés. La faible rentabilité de l'activité a été un frein à la concentration et à l'émergence d'un leader stimulant, puissant et innovant dans le secteur. Ce n'est que depuis la fin des années 1980 que le processus de restructuration s'est engagé. Il n'a pas répondu à une véritable stratégie d'optimisation commerciale et logistique, mais s'est produit progressivement, au gré des opportunités de reprise et des crises (économiques et sanitaires). Depuis le début des années 2000, la perte de marchés européens et le développement de la concurrence internationale ont accéléré cette dynamique de restructuration et de concentration, dont les prochaines étapes se joueront probablement à une échelle européenne.

En 2007, 80% du chiffre d'affaires était réalisé par les dix premiers groupes volailles, et 63 % par les quatre premiers groupes¹¹⁶. Ce degré de concentration est plus faible que celui observé dans d'autres secteurs agroalimentaires ou dans les secteurs avicoles d'autres pays comme l'Allemagne et l'Italie. Dans ces pays, le leader détient plus de 50% de part de marché alors qu'en France LDC domine l'activité avec environ 35% de part de marché depuis sa récente acquisition du groupe Arrivé.

La France étant le premier producteur de volailles en Europe, ses leaders le sont aussi à une échelle européenne (parmi les dix premiers groupes européens figurent les trois premiers groupes français). Le tissu industriel avicole français reste caractérisé par la présence, aux côtés de ces leaders, de nombreuses petites et moyennes entreprises¹¹⁷, exploitant une grande variété d'espèces (poulet, canards, oies, cailles, pintades,...) à une échelle plus régionale¹¹⁸. Parmi les industriels de l'aviiculture, certaines entreprises fortement orientées vers la commercialisation de poulet export sont, aujourd'hui, en grande difficulté du fait de la diminution des subventions à l'exportation.

Un intérêt croissant des investisseurs étrangers pour l'industrie européenne de la viande

Pour les grands exportateurs que sont le Brésil et les Etats-Unis, la sécurisation des débouchés devient un enjeu important ; elle passe par des investissements et des prises de contrôle d'outils spécialisés dans les pays représentant des marchés réguliers et solvables comme ceux de l'Union européenne. Parmi les dernières acquisitions les plus marquantes dans le secteur de la volaille figurent la reprise en 2007 par le premier opérateur brésilien de la volaille (Perdigao) de l'entreprise néerlandaise Plusfood spécialisée dans la fabrication de produits transformés à base de viande de volaille et de bœuf et l'acquisition en 2008 par le groupe brésilien Marfrig de Moy Park, 10^{ème} opérateur avicole européen. En 2009, Marfrig a également acquis la filiale dinde brésilienne du groupe français Doux. D'autres tentatives d'acteurs brésiliens n'ont pas abouti ; ce fut le cas par exemple lorsque les deux premiers acteurs brésiliens du secteur de la volaille et Vion, l'un des plus grands groupes européens du secteur de la viande, se sont trouvés en concurrence

¹¹⁶ And-i Panoramas financiers 2008.

¹¹⁷ Magdelaine P., La situation des filières avicoles françaises, Rapport dans le cadre du projet AVITER, Février 2008, 75 p.

¹¹⁸ And-i Panoramas financiers 2008.

pour l'acquisition du groupe britannique Grampian (abattage de volailles et production de produits élaborés)¹¹⁹.

(2) Stratégies industrielles d'approvisionnement

Des logiques d'entreprises difficiles à identifier

Si les statistiques officielles ne permettent pas d'identifier les logiques d'approvisionnement des industriels, une étude menée par l'ITAVI et l'ANDI en 2001 pour le compte de l'Office de l'élevage sur les filières d'approvisionnement des produits élaborés de volailles apporte cependant quelques éclairages¹²⁰. Elle indique que les volaillers déclarent recourir majoritairement à des approvisionnements français alors que les charcutiers et les fabricants de plats préparés affichent des stratégies variées, notamment par rapport à leurs approvisionnements en viande de poulet dont la part d'origine française varie de 10 à 95% selon les acteurs et selon la conjoncture (différentiel de prix UE-Bésil). L'importance de l'activité d'abattage de l'entreprise mais surtout le type de produits fabriqués sont les principaux facteurs déterminant la part des importations de matières premières. En effet, pour les transformateurs issus de l'abattage, la substitution de viandes importées aux viandes françaises implique une restructuration des outils d'abattage. Les importations portent essentiellement sur des matières premières nobles (filet) utilisées en charcuterie, alors que les panés ou certains produits traiteurs valorisent plus facilement les autres produits de découpes français.

Selon l'enquête, les productions de blancs et de jambons de volailles sont les plus sensibles aux importations (l'écart de prix de revient entre Brésil et France est maximum sur ce type de produit). Par ailleurs, cette étude constate que les cahiers des charges des fabricants de produits standards portent encore principalement sur la présentation des viandes et leur qualité microbiologique et très peu sur les modes de production du vif, ce qui ouvre la voie aux importations en provenance de pays ayant su améliorer la traçabilité et la qualité sanitaire de leurs produits. En effet, au-delà des critères de présentation et de qualité sanitaire, le prix reste le principal déterminant des stratégies d'approvisionnement pour les produits standards. Dans le cas des charcuteries de volaille, le recours aux importations est encore plus ouvert dans la mesure où la France n'a pas de tradition charcutière en volaille, ce qui rend difficile la valorisation de produits de terroir comme ce peut être le cas en charcuterie traditionnelle à base de porc. Cependant, l'enquête montre qu'en 2001, les distributeurs français attachaient de l'importance au fait que les charcuteries de volailles commercialisées sous leurs marques propres soient fabriquées à partir de viandes produites en France, pour des raisons de sécurité alimentaire et de traçabilité. La situation semble toutefois avoir bien évolué depuis l'enquête ITAVI-ANDI, avec la mise en place d'audit de fournisseurs étrangers.

Les industriels de la transformation et les distributeurs ne sont pas les seuls acteurs confrontés à des choix d'approvisionnement. La restauration collective développe aussi ses propres réseaux. Ainsi, par exemple, la branche française de McDonald's déclare que moins de la moitié de la viande de poulet mise en œuvre pour sa fabrication de nuggets et de panés provient de France. La majorité est importée d'Angleterre, des Pays-Bas et du Brésil, auprès de fournisseurs référencés, alors que les produits élaborés en France par McDonald's sont à leur tour réexpédiés en partie vers d'autres pays¹²¹.

Des importations en constante hausse

En 2008, la production française de volailles et d'œufs représentait respectivement 118% et 97% de sa consommation alors que les moyennes européennes étaient de 98% et 101%¹²². Ces chiffres masquent cependant la variété des échanges, en ce qui concerne les exportations, mais aussi, et de plus en plus, les importations.

Depuis le milieu des années 1990, les importations françaises de viandes et de préparations à base de volaille n'ont cessé d'augmenter ; elles sont constituées par des importations de poulet à 84%, de dinde à 11% et de canard à 4%¹²³. Elles proviennent à environ 90% de l'Union européenne, et plus particulièrement de Belgique (découpes fraîches), des Pays-Bas (découpes congelées), du Royaume-Uni et d'Allemagne. Or les trois derniers pays cités sont, au sein de l'Union européenne, les trois principaux

¹¹⁹ Trégaro Y., Vallin B., Les filières avicoles européennes face à la mondialisation des échanges, Huitième journées de la recherche avicole, St Malo, 25 et 26 mars 2009.

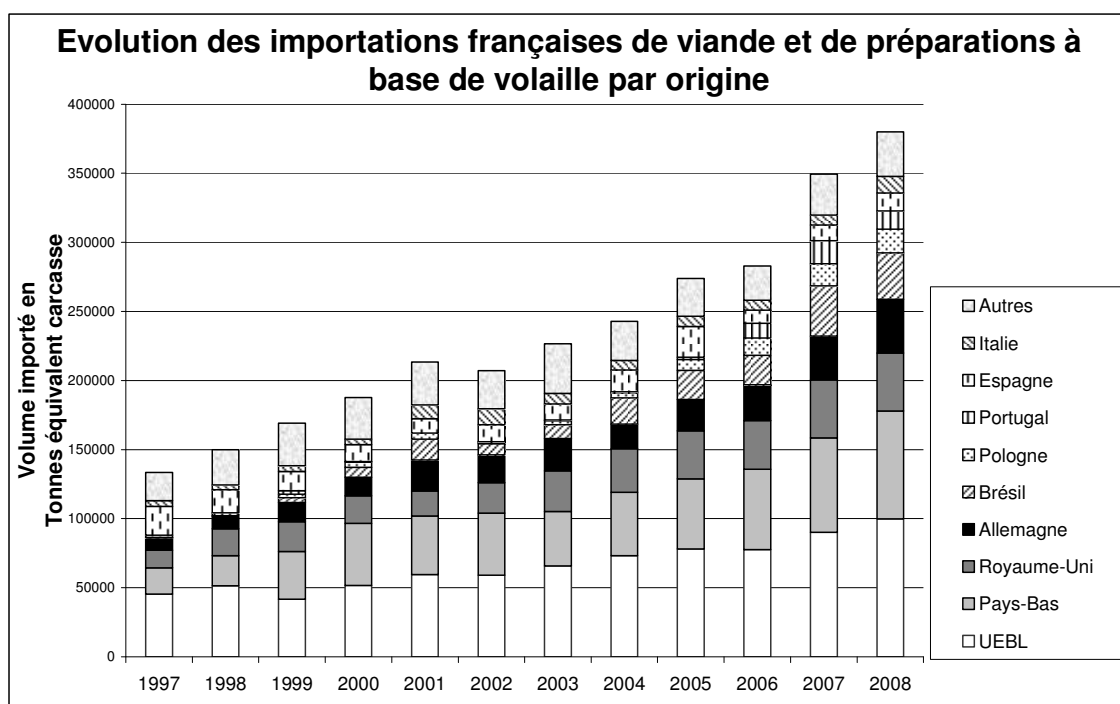
¹²⁰ Les filières d'approvisionnement des produits élaborés de volailles : un enjeu majeur pour l'aviculture française, Etude réalisée par l'ITAVI et l'ANDI pour le compte de l'OFIVAL, Parue en mars 2003.

¹²¹ McDonald's France va encore verdier ses cahiers des charges, Les marchés 27/02/2009.

¹²² Office de l'élevage, le marché des produits laitiers, carnés et avicoles en 2008.

¹²³ Office de l'élevage, le marché des produits laitiers, carnés et avicoles en 2008.

importateurs de viandes de volailles en provenance du Brésil et de Thaïlande ; ils représentent à eux trois près de 80% des importations européennes en provenance de pays tiers¹²⁴. Les Pays-Bas sont devenus un nœud important du marché communautaire de la volaille en commercialisant des viandes produites au sein de l'Union européenne et en réexpédiant également des viandes congelées, saumurées ou des préparations à base de volailles importées du reste du monde¹²⁵. Les volumes échangés par ce pays dépassent de loin sa production locale, ce qui est également le cas pour la Belgique, première origine des importations françaises de volailles¹²⁶. Dans ce contexte, et en l'absence d'information sur l'origine de production des produits importés en provenance de l'Union européenne, il est difficile de connaître l'origine réelle des importations françaises. Dans certains cas cependant, les échanges sont plus directs, comme par exemple les importations de viandes fraîches et congelées de Pologne et de Bulgarie¹²⁷, elles aussi en augmentation.



Source : SSP

Les importations en provenance du Brésil concernent principalement des viandes saumurées, des découpes congelées et des préparations cuites à base de volailles alors que les échanges avec la Thaïlande portent surtout sur des préparations cuites, dont le développement s'est accéléré pour échapper aux interdictions d'exportations de viandes crues pendant les différents épisodes d'influenza aviaire.

Par ailleurs, la France importe 10% de sa consommation d'œufs, principalement de pays voisins et n'importe que très peu d'ovoproduits de pays tiers, contrairement à l'Allemagne, l'Autriche et le Danemark qui importent des poudres d'œufs et d'albumine en provenance des Etats-Unis, d'Inde et d'Argentine. Les importations européennes d'œufs et d'ovoproduits demeurent cependant très faibles et sont plutôt orientées à la baisse sur les dernières années.

(3) Relations contractuelles entre éleveurs et industriels d'amont ou d'aval

Les relations entre les éleveurs et les industriels sont définies par des contrats d'intégration, qui structurent l'activité économique de la filière avicole. Apparues dans les années 1930 aux Etats-Unis, les modèles d'intégration se sont ensuite rapidement répandus dans le monde compte tenu de leur intérêt pour la production de volaille de chair. En effet, l'organisation verticale est particulièrement adaptée à cette production de cycle court, qui concerne des volumes importants, et peut permettre de considérables économies d'échelle grâce à la coordination entre les différents maillons de la filière.

¹²⁴ AGRESTE, La note de conjoncture générale, Octobre 2002.

¹²⁵ Viandes saumurées et préparations à base de viande sont soumises à des droits de douane très faibles par rapport aux découpes congelées, ce qui explique pourquoi les importations se font majoritairement sous cette forme.

¹²⁶ Office de l'élevage, le marché des produits laitiers, carnés et avicoles en 2008.

¹²⁷ Probablement des viandes de canard associées aux importations de foie gras.

Quel niveau d'intégration ?

Historiquement, chaque étape de la production était contrôlée par différents acteurs (sociétés ou individus). L'intégration verticale diminue le nombre d'intervenants en concentrant différentes fonctions au sein d'une même société. En théorie, l'intégration peut concerner l'ensemble des maillons de la filière de production, de la reproduction à la promotion des ventes de produits finis, c'est-à-dire que l'ensemble des fonctions pourrait être assuré par une seule entreprise. En France, si l'intégration totale existe (Doux, Duc, Gastronomes), le modèle dominant d'organisation est l'intégration partielle, les transformateurs, abatteurs ou fabricants d'aliments n'étant généralement pas producteurs de poussins, une activité le plus souvent exercée par des entreprises d'accoupage familiales plus ou moins indépendantes dans la mesure où certaines ont des contrats d'exclusivité avec leur client.

Dans les filières où l'intégration est partielle, le maillon qui contractualise avec l'éleveur (ou avec le groupement d'éleveurs) est un fabricant d'aliments ou un abattoir. La contractualisation avec un fabricant d'aliments n'implique pas toujours d'exclusivité par rapport à l'abattoir de livraison même si les deux entités font partie d'un même groupe, et vice versa.

Les principes généraux des contrats

En France, on estime qu'aujourd'hui que plus de 90% des éleveurs produisent sous contrat d'intégration (y compris les contrats coopératifs et 75% si on les exclut)¹²⁸. Le contrat agit comme une assurance pour diminuer une partie des risques qui pèsent sur l'activité des agents. Il permet le partage des responsabilités dans la fourniture des moyens de production et définit la méthode de rémunération de l'éleveur¹²⁹. Dans la plupart des cas, l'intégrateur fournit les poussins, les aliments, les médicaments, apporte le conseil technique et le support vétérinaire, assure la livraison des aliments et collecte les animaux finis selon un planning qu'il a lui-même défini. L'éleveur de son côté fournit la capital investi dans les bâtiments et les équipements d'élevage, le travail pour la gestion de l'élevage au quotidien, ainsi que l'électricité, le gaz et l'eau nécessaires à la production. Il est également responsable du nettoyage et de la maintenance des équipements et de la gestion des déjections et cadavres d'animaux.

Ainsi, si l'éleveur peut tirer de nombreux avantages des contrats dans la mesure où il n'est pas soumis à la volatilité des prix des matières premières pour l'alimentation des animaux, il doit cependant supporter les investissements relatifs aux bâtiments et équipements d'élevage, ce qui peut constituer une charge importante, notamment lorsque de nouvelles réglementations lui imposent des modifications. En Allemagne, pour favoriser les investissements, des consortiums à capitaux partagés entre l'amont et l'aval ont été mis en place, alors qu'au Royaume-Uni des systèmes d'intégration poussés se sont développés, aboutissant au salariat des éleveurs dans des structures où les outils de production sont la propriété des industriels.

La rémunération des éleveurs

A leur origine, aux Etats-Unis, les industriels proposaient des prêts aux éleveurs, puis ils ont évolué vers l'offre de prix garantis avant de prendre la forme actuelle de contrats où l'intégrateur prend en charge les intrants et rémunère l'éleveur pour l'élevage des animaux. La rémunération de l'éleveur qui était fixe par unité de volume, s'est peu à peu enrichie de primes fondées sur l'indice de consommation des animaux, la prime étant calculée par rapport à la moyenne d'un groupe d'éleveurs.

En France, on peut distinguer deux grands types de contrats : à façon (l'éleveur n'achète ni les poussins ni l'aliment) ou à prix de reprise déterminé (l'éleveur est alors propriétaire des animaux). Dans les deux cas, la façon ou les prix de contrats sont fixés de façon à garantir un niveau de marge objectif (le plus souvent négocié) pour un niveau de performances moyen. Les contrats n'ont ainsi pas tous les mêmes caractéristiques, mais les règles de rémunération sont identiques pour les éleveurs de volailles de chair d'un même intégrateur. Elles sont assez similaires à celles du modèle américain dans la mesure où l'éleveur est rémunéré selon un prix fixe fondé sur le volume d'animaux collectés auquel s'ajoute une prime en fonction de la performance, généralement mesurée par le ratio de conversion alimentaire, le taux de mortalité et le poids moyen des animaux. Certaines organisations ont aussi mis en place des prix de contrats majorés en période estivale pour éviter les baisses de l'offre sur cette période. Suivant les cas, l'indice de consommation de référence peut être fixé pour l'ensemble des producteurs ou être calculé par rapport à la moyenne des performances des élevages du groupe. L'incitation à la performance est cependant limitée dans la mesure où, entre autres, l'aliment fourni par l'intégrateur ne tient pas compte du potentiel de performance de l'éleveur. Celui-ci reçoit en effet un aliment moyen pour éleveur moyen quelle

¹²⁸ Magdelaine P., La situation des filières avicoles françaises, Rapport dans le cadre du projet AVITER, Février 2008, 75 p.

¹²⁹ Lavergne P. Les contrats dans l'aviculture : quels apports de l'économie ?, Cinquièmes journées de la recherche avicole, 2003, 4 p.

que soit sa technicité. En production d'œufs, la situation est plus variable, avec différents types de contrats coexistant au sein d'une même organisation.

En contrepartie de la protection des éleveurs contre la volatilité des prix des matières premières pour l'alimentation animale et des prix de vente de la viande, ils ne profitent pas d'éventuelles hausses de la marge de l'activité. Aux Etats-Unis, ce n'est plus le cas depuis que les intégrateurs indexent la rémunération de l'éleveur sur les prix de marché afin de reconnecter les contrats aux conditions de marché¹³⁰.

Vers le renforcement des liens entre producteurs et industriels ?

L'intégration verticale, fondée sur les contrats de production avec des éleveurs indépendants, a facilité l'efficacité de réponse des industriels aux besoins des consommateurs. Cependant, la contraction des débouchés et la pression concurrentielle ont fait apparaître certaines limites. En effet, les contrats actuels ne favorisent ni l'optimisation des performances techniques ni la sensibilisation des éleveurs aux évolutions du marché¹³¹. Par ailleurs, l'absence de liberté dans les choix de conduite de l'élevage est parfois vécue comme une frustration par les éleveurs et une limite à la diffusion de certaines innovations.

Si l'intérêt de l'intégration partielle semble partagé par tous compte tenu de la souplesse et de l'efficacité que ce système apporte aux industriels en termes de gestion de volumes d'approvisionnement et d'investissement, les évolutions à venir s'orienteront probablement vers une modification des modalités de rémunération et des garanties de volumes de production.

(4) Stratégies de différenciation des produits

La diversité du secteur de la volaille est particulièrement marquée dans les espèces (poulet, dinde, canard...), les formes de présentation (volailles entières et découpes, volailles standards ou sous signes de qualité) et les gammes de produits. Les stratégies de différenciation s'appuient sur l'hétérogénéité des préférences des consommateurs et l'inégalité des pouvoirs d'achat ; elles visent à satisfaire de nouvelles exigences liées à l'évolution des modes de vie et des comportements alimentaires. Alors que ces exigences concernent traditionnellement la sécurité, la santé, le rapport au terroir et à la tradition, la satisfaction et le service, elles répondent également aujourd'hui à de nouveaux enjeux, associés, notamment à l'environnement (protection de la nature et du paysage, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique) ou des valeurs éthiques (commerce équitable, bien-être des animaux)¹³².

Les stratégies de différenciation pilotées par les éleveurs

Pour les éleveurs, la différenciation des produits peut constituer une stratégie permettant de dépasser une faible compétitivité prix en exploitant des opportunités de marché liées à l'évolution des demandes des consommateurs. Elle peut s'appuyer sur les caractéristiques qualitatives d'un produit ou de son mode de production, au quel cas elle nécessite l'organisation de la filière d'amont en aval et une traçabilité totale. Elles peuvent également être fondées sur des caractéristiques d'origine des produits qui mettent en valeur l'image de marque des terroirs et des savoirs-faire artisanaux. La reconnaissance de la qualité repose sur un dispositif institutionnel réglementé qui joue un rôle essentiel dans la garantie de la qualité et attribue les signes officiels de qualité : Label Rouge, Agriculture biologique et AOC.¹³³ à l'échelle française, AOP¹³⁴, IGP¹³⁵, et STG¹³⁶ à l'échelle européenne (cf. encadré ci-dessous). L'efficacité du système dépend cependant de la capacité collective d'organisation des producteurs qui doivent se doter de règles qui garantissent la qualité du produit.

Les éleveurs peuvent également développer des marques collectives qui couplent une segmentation marketing à une segmentation basée sur des signes officiels de qualité. Cette stratégie, déjà exploitée dans les sous-filières Label Rouge, nécessite une forte mise en commun de moyens pour répondre à des impératifs publicitaires et de recherche-développement. Ils peuvent également, pour différencier leurs produits, faire valoir un mode d'élevage particulier, parfois plus contraignant, mais reconnu par les consommateurs (aliment 100% végétal par exemple). Cette possibilité est largement exploitée par les

¹³⁰ Vukina, T. Vertical Integration and Contracting in the U.S. Poultry Sector. Journal of Food Distribution Research, Vol. 32 (July), 2001 : pp29-38.

¹³¹ Magdelaine P., La situation des filières avicoles françaises, Rapport dans le cadre du projet AVITER, Février 2008, 75 p.

¹³² OCDE, Création et captation de valeur dans les filières agroalimentaires : stratégies et gouvernance, 2007.

¹³³ Appellation d'origine contrôlée.

¹³⁴ Appellation d'origine protégée.

¹³⁵ Indication géographique protégée.

¹³⁶ Spécialité Traditionnelle Garantie (seule la Moule de Bouchot en France détient cette appellation).

producteurs d'œufs qui pratiquent l'élevage en plein air (« plein air » ne faisant pas référence à un signe officiel de qualité français mais à la réglementation communautaire).

La volaille et les œufs, et leurs signes officiels de qualité

Le label Rouge : Les éleveurs de volailles sont à l'origine de la création du Label Rouge, signe officiel de qualité reconnu par la loi d'orientation agricole de 1960. Ils l'ont d'abord obtenu pour le poulet, avant qu'il ne s'étende à d'autres espèces et produits. En volailles, le cahier des charges de la production en Label Rouge est fondé sur quatre grands principes : un élevage de petite taille, un accès à un parcours extérieur, une alimentation à base de céréales et une durée d'élevage deux fois plus longue qu'en production standard pour des animaux issus de souches rustiques à croissance lente. Principalement du fait de l'âge plus tardif à l'abattage, la viande présente une différence de qualité gustative. D'après l'enquête qualité du SSP¹³⁷, en 2007, 16% des poulets abattus en France étaient identifiés par le Label Rouge, un pourcentage qui monte à 38% pour la pintade. Fortement moteur sur le marché des poulets entiers, le poulet Label Rouge subit la baisse de consommation du poulet prêt-à-cuire. Il s'impose difficilement en découpe, les consommateurs attachant une moindre importance au mode de production sur ce type de produit et en raison des surcoûts engendrés par une valorisation seulement partielle de l'animal. Par ailleurs, le succès du Label Rouge a permis la multiplication des initiatives régionales, conduisant à une forte concurrence entre labels. Enfin, le Label Rouge ne dispose pas d'équivalent dans la réglementation européenne, ce qui en limite le marché¹³⁸.

L'agriculture biologique : Avant qu'elle ne soit définie par un règlement européen en 1999 modifié en 2007 et 2008 pour donner naissance à un nouveau cadre réglementaire en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009, l'agriculture biologique était régie par des initiatives privées ayant chacune leur cahier des charges, qui subsistent aujourd'hui. La France avait défini un cahier des charges plus strict (le CC-REPAB F) en 2000 (notamment en imposant un âge minimal à l'abattage plus élevé que celui du standard, l'obligation du sol et des contraintes fortes sur l'alimentation des volailles). Compte tenu des surcoûts occasionnés par le choix français et de l'absence de réelle motivation des industriels de l'aviiculture, l'aviiculture biologique s'est peu développée en France, alors qu'elle a connu un essor rapide au Royaume-Uni (jusqu'en 2007) et en Belgique. Depuis 2009, toute subsidiarité est interdite (le CC-REPAB F est abrogé, l'existence de cahiers des charges privés restant possible), et le nouveau cadre réglementaire offre une nouvelle souplesse aux opérateurs français. Selon l'enquête qualité du SSP, moins de 1% des poulets abattus en 2007 étaient identifiés comme issus de l'aviiculture biologique, alors que, par ailleurs, la demande signalée par les distributeurs est forte, et ce d'autant plus qu'elle s'oriente vers la défense de causes communes avec le développement durable et le commerce équitable. En 2010, l'utilisation du logo européen sera obligatoire.

La dénomination d'origine : La différenciation des produits selon leur origine a pu être reconnue et protégée en France dès 1935, par la création des appellations d'origine contrôlée. Elles désignent un produit originaire d'une région ou d'un lieu déterminé, dont les caractéristiques sont dues essentiellement à ce milieu géographique. Elle résulte de la combinaison d'une production et d'un terroir qui s'exprime par le savoir-faire des hommes. En aviculture, seule l'appellation d'origine contrôlée de Bresse (pour les espèces Gallus et Dinde) s'est développée en France pour défendre l'authenticité d'une production dont l'excellente renommée date de plusieurs siècles. L'attribution de l'AOC date de 1957, date à laquelle le Label Rouge n'existait pas encore. Depuis mai 2009, la protection des AOC s'est étendue à l'échelle européenne grâce à la création des appellations d'origine protégée, l'équivalent européen des AOC. L'Europe a développé une autre reconnaissance officielle de l'origine, l'indication géographique protégée (IGP) qui désigne des produits agricoles et des denrées alimentaires étroitement liés à une zone géographique, dans laquelle se déroule au moins leur production, leur transformation ou leur élaboration. La souplesse de l'IGP a incité de nombreux acteurs des filières avicoles à demander cette reconnaissance. La viande est principalement concernée, et seule une IGP a été attribuée en œufs, celle des « Œufs de Loué ». La quasi-totalité des Labels Rouge dispose d'une IGP, mais l'association n'est pas obligatoire.

La certification de conformité produit : Ce signe de qualité est apparu suite à la loi de décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social. Il atteste qu'une denrée alimentaire ou qu'un produit agricole non alimentaire et non transformé a des caractéristiques spécifiques et a été produit selon des règles préalablement fixées dans un cahier des charges, portant selon le cas, sur la production, la transformation ou le conditionnement. Très peu connu des consommateurs, la CCP est plus particulièrement utilisée dans la production de canard gras (52% des abattages en 2007), de dinde de découpe (10% des abattages en 2007) et de poulet (8% des abattages en 2007). Peu convaincus par l'intérêt de cette démarcation, les distributeurs reconnaissent cependant une meilleure qualité de ces produits par rapport au standard en rôtisserie, et l'intérêt des CCP pour le développement de marques de distributeur classiques. Depuis janvier 2007, la CCP ne fait plus partie des signes officiels de qualité, elle s'apparente donc à un cahier des charges privé reconnu par l'Etat et dont les exigences minimales sont fixées par l'administration¹³⁹.

Les stratégies de différenciation pilotées par l'aval : marques commerciales et marques distributeurs

Pour les industriels de la volaille et les distributeurs de produits alimentaires, les stratégies de différenciation visent à fournir à une clientèle de masse des produits toujours plus individualisés à coûts réduits. Pour réduire les coûts, la standardisation de la production doit être maximale, mais elle doit également répondre à des cahiers des charges contraignants, ce qui renforce les relations contractuelles entre le détenteur de la marque et son fournisseur. Les agriculteurs deviennent ainsi fournisseurs de matières premières pour un transformateur ou un distributeur avec qui ils entretiennent des relations contractuelles fortes, le plus souvent négociées collectivement par des organisations de producteurs¹⁴⁰.

¹³⁷ Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'Agriculture.

¹³⁸ Magdelaine P., Taconet A. E., Segmentation du marché de la volaille par les modes de valorisation : état des lieux et perspectives, 2008.

¹³⁹ Magdelaine P., Taconet A. E., Segmentation du marché de la volaille par les modes de valorisation : état des lieux et perspectives, 2008.

¹⁴⁰ OCDE, Création et captation de valeur dans les filières agroalimentaires : stratégies et gouvernance, 2007.

La plupart des industriels de volaille commercialisent leurs produits sous des marques propres : Le Gaulois (LDC), Père Dodu (Doux), Douce France (Gastronome), Maître Coq (Arrivé SA)...¹⁴¹. Ils associent par ailleurs « marque » et « signe de qualité » pour concurrencer le fort et récent développement des marques de distributeur qui couvrent désormais l'ensemble des modes de valorisation existants (Label Rouge, agriculture biologique et Certification de Conformité Produit pour les découpes)¹⁴².

Depuis quelques années, les enseignes de la grande distribution développent de nouvelles formes de segmentation qu'ils pilotent eux-mêmes et sur lesquelles ils engagent la réputation de leur enseigne. Il s'agit par exemple des « filières qualité », qui s'appuient sur l'origine des animaux, la tendreté de la viande, le respect des animaux ou de l'environnement... La démarche nécessite une relation coopérative avec les fournisseurs qui aboutit au renforcement de la dépendance entre les producteurs et les distributeurs. En France, ces stratégies concernent plus particulièrement la viande bovine, mais en Belgique par exemple, plusieurs initiatives ont vu le jour dans le secteur de la volaille. Les « filières qualité », tant qu'elles font référence à l'origine du produit, constituent un frein à la délocalisation de l'approvisionnement mais les critères pourraient évoluer. La globalisation des marchés par exemple irait probablement dans le sens d'une globalisation des marques, qui permettrait de renforcer leur réputation et de profiter d'économies d'échelle sur un marché plus large.

Les stratégies pilotées par de nouveaux acteurs

De nouveaux acteurs font leur apparition dans les démarches de différenciation : associations de consommateurs ou de protection de l'environnement, collectivités territoriales... Ils ne sont généralement pas liés au secteur de production concerné par la démarcation et ne défendent aucun intérêt économique propre, ce qui peut renforcer leur crédibilité auprès des consommateurs. Ils définissent un cahier des charges qui correspond aux valeurs qu'ils défendent (origine, qualité gustative, modes de production,...) et délèguent les contrôles à des firmes spécialisées. Ces démarches sont encore très anecdotiques mais leur potentiel de développement n'est pas négligeable dans un contexte où les préoccupations d'ordre éthique, environnemental et d'emploi local sont de plus en plus présentes¹⁴³.

Vers des stratégies croisées et des gouvernances mixtes...

L'évolution de la différenciation des produits, à moyen terme, devrait se traduire par un développement de stratégies croisées entre signes de qualité et marques, qu'elles émanent de producteurs ou de distributeurs. Ainsi, la distinction de gouvernance entre les différentes formes de segmentation possible devrait être de moins en moins perceptible.

(5) Stratégies de la grande distribution

Un difficile compromis entre les économies d'échelle et une différenciation nécessaire

Le développement de la grande distribution s'est inscrit dans une logique de volume et d'augmentation des débits, afin d'abaisser les coûts et les prix. Pour y parvenir, la recherche d'économies d'échelle a été privilégiée, aboutissant à un accroissement rapide de la taille des lieux de vente. Cette évolution, dans un contexte de concentration du secteur, a renforcé la capacité des distributeurs à obtenir de meilleures conditions d'approvisionnement auprès de leurs fournisseurs.

Pour augmenter les ventes, plusieurs stratégies de satisfaction des attentes des clients sont possibles :

- le prix : en offrant des produits à bas prix, les grandes surfaces alimentaires augmentent leur fréquentation et leur chiffre d'affaires. Cette stratégie implique une très bonne logistique d'approvisionnement et une prévision des ventes performante pour assurer la disponibilité des produits en rayon.
- le service : produits de découpe, prestations nécessitant un conseil, horaires d'ouverture, livraisons, accueil, services financiers,...
- la différenciation, par l'offre d'une large gamme de produits. Cette stratégie implique la gestion d'un nombre important de références avec l'obsession permanente de maximiser les indicateurs de disponibilité en rayon.

Jusqu'au milieu des années 1990, la priorité était clairement le prix ; les produits frais commercialisés par les distributeurs étaient peu différenciés, alors que leur qualité était assez hétérogène. Partant du constat

¹⁴¹ Magdelaine P., La situation des filières avicoles françaises, Rapport dans le cadre du projet AVITER, Février 2008, 75 p.

¹⁴² Magdelaine P., Taconet AE, Segmentation du marché de la volaille par les modes de valorisation : état des lieux et perspectives, 2008.

¹⁴³ OCDE, Création et captation de valeur dans les filières agroalimentaires : stratégies et gouvernance, 2007.

que les différences de qualité ne se traduisaient pas par une différenciation du prix, tant au niveau de l'approvisionnement que de la vente, les distributeurs ont décidé de segmenter l'offre selon différentes modalités¹⁴⁴. Par la suite, la concurrence croissante entre enseignes et la course à la taille critique ont également encouragé les stratégies de différenciation. C'est alors que pour garder des tarifs compétitifs tout en augmentant le nombre de références (ce qui diminue les possibilités d'économies d'échelles), l'organisation de la chaîne d'approvisionnement s'est progressivement optimisée, amenant les distributeurs à rechercher une forte rotation de leurs produits en rayon tout en réduisant leurs stocks. Les viandes n'ont été que tardivement concernées par cette évolution. Ce n'est qu'à la fin des années 1990, avec les crises sanitaires qui ont touché les productions animales, que certains distributeurs ont adopté des stratégies de segmentation dans ce secteur. Elles se sont fondées sur une implication plus grande de l'amont agricole pour offrir de meilleures garanties aux consommateurs en termes de sécurité (innocuité) et de qualité organoleptique (goût et capacité de conservation) des produits. Si ces démarches permettent de différencier des produits de qualité supérieure, elles aboutissent en même temps à une certaine homogénéisation des produits dans la mesure où la qualité des produits varie peu.

Progressivement, la multiplication de l'offre a rendu difficile la gestion d'un nombre toujours croissant de références, et accru fortement les coûts de gestion des stocks et des rayons. Par ailleurs la concurrence s'est intensifiée entre enseignes classiques et les hard-discounters. La distribution souhaiterait donc pouvoir de nouveau limiter la variété en ciblant les produits les plus demandés par la clientèle, ce que redoutent les producteurs et transformateurs français pour qui la segmentation du rayon volaille peut être envisagée comme un atout dans la mesure où elle répond aux attentes des consommateurs et protège en partie des importations¹⁴⁵. Une forte segmentation n'est cependant pas toujours positive pour les producteurs dans la mesure où elle entretient la concurrence entre produits qu'exploitent judicieusement les distributeurs pour négocier leurs prix d'achat.

Le commerce électronique pourrait dans l'avenir constituer un nouvel outil d'ajustement de l'offre à la demande, tout en rendant possibles des économies d'échelle. En effet, il permet d'atteindre des groupes de population spécifiques et de s'affranchir des contraintes spatiales et physiques des magasins, tout en offrant un service personnalisé. Il pourrait ainsi permettre le passage d'une stratégie de vente des produits au maximum de clients à une stratégie de vente à chaque client des prestations dont il a besoin¹⁴⁶.

Développement durable : la grande distribution se positionne en leader

Aujourd'hui, toutes les enseignes se sont engagées dans une démarche de développement durable, principalement sous l'angle de la protection de l'environnement, même si des démarches plus globales se développent¹⁴⁷. La convention, signée le 29 janvier 2008 entre la fédération du commerce et de la distribution (FCD) et le MEEDDAT (Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire), témoigne de cet engagement et définit les priorités environnementales de la profession pour la période 2008-2012. Par ailleurs, les initiatives des distributeurs se multiplient pour faire valoir leurs engagements auprès des consommateurs, ce qui a un effet d'entraînement sur l'ensemble des enseignes.

3.2. Structuration de la filière et stratégies des acteurs : les microscénarios

Pour construire les microscénarios de la composante « structuration de la filière et stratégies des acteurs », le groupe de travail a tout d'abord formulé des hypothèses d'évolution pour chaque élément de la composante. Il a ensuite recherché les combinaisons les plus pertinentes entre ces différentes hypothèses, tout en les positionnant dans différents contextes de régulation des marchés et de croissance économique. Au sein de la composante, la structuration des acteurs de l'aval et les stratégies de la grande distribution ont été considérées comme les éléments les plus moteurs. Parmi l'ensemble des combinaisons discutées, quatre microscénarios ont été retenus. Le premier se place dans un contexte mondialisé où de grands groupes américains (nord et sud américains) prennent le contrôle de l'industrie avicole en Europe et importent, pour l'essentiel, leur matière première d'autres régions. Dans le deuxième microscénario, l'industrie avicole, de dimension européenne, rationalise la production et standardise l'offre. Dans le troisième microscénario, la grande distribution entraîne la filière dans une dynamique de développement durable. Le dernier microscénario s'inscrit dans un contexte de régulation mondiale pour faire face aux

¹⁴⁴ Développement de marques propres, diversification des achats

¹⁴⁵ Allain ML, Waelbroeck P, La concurrence entre distributeurs favorise-t-elle la variété des produits ? Economie et Prévision, Février 2007.

¹⁴⁶ Licoppe C., Pratiques et trajectoires de la grande distribution dans le commerce alimentaire sur Internet : vers un autre modèle de coordination pour le commerce électronique, Revue Economique 52., 2001. pp. 191-212.

¹⁴⁷ Les démarches développement durable de la grande distribution ne concernent pas que la qualité des produits commercialisés, mais s'applique à l'ensemble des activités des enseignes, c'est-à-dire au fonctionnement même de la distribution.

risques qui pèsent sur la sécurité alimentaire ; ce contexte incite les grands groupes mondiaux à sécuriser leurs approvisionnements en étant présents dans toutes les grandes régions du monde.

(1) Microscénario 1 : Les opérateurs français perdent le contrôle

Ce microscénario explore l'impact d'un contexte de libéralisation des échanges sur les stratégies des acteurs de la filière avicole, et plus particulièrement sur la restructuration et les approvisionnements de l'industrie avicole. Le groupe de travail a imaginé que dans un tel contexte, deux ou trois groupes volaillers, charcutiers, ou généralistes de la viande, extra-européens disposant d'outils très spécialisés, prenaient le contrôle de l'aval de la filière. Ils acquièrent des outils de transformation en France, et développent des partenariats ou participations croisées avec des groupes français. Ils s'approvisionnent de préférence sur le marché international, et entre autres, dans leurs propres bassins de production nord et sud américains. Ainsi, en France, l'offre nationale n'approvisionne plus que le marché des produits frais, décliné selon les différentes espèces et cahiers des charges. Elle n'est en effet pas concurrentielle sur le prix par rapport à l'offre brésilienne ou américaine, qu'il s'agisse de matières premières ou de produits élaborés. Dans ce contexte, les marques industrielles et distributeurs se développent selon leurs propres cahiers des charges. La concentration de la production française sur le marché du frais renforce les relations contractuelles entre les éleveurs, l'intégrateur et les distributeurs. Les industriels proposent aux éleveurs des contrats rénovés permettant une meilleure gestion de l'offre par rapport aux évolutions saisonnières de la demande, en incluant une dimension qualité forte. Des primes sont attribuées aux éleveurs en fonction de la période de production. La grande distribution s'adapte au nouveau paysage industriel et à ses produits en privilégiant la stratégie prix et volume pour répondre aux attentes des consommateurs. Peu attachée à ses fournisseurs, elle importe des produits élaborés à bas prix en fonction des opportunités du marché, tout en gardant un approvisionnement en produits frais français pour rassurer les consommateurs, soucieux de l'origine des produits sur ce segment. La forte concurrence entre enseignes sur les prix, l'offre et la fidélisation des clients renforcent cette attitude.

Ce microscénario imagine un contexte où le commerce étant fortement libéralisé, la filière avicole française est affaiblie par son manque de compétitivité-prix. Il peut être associé indifféremment à un contexte de pouvoir d'achat des consommateurs fort ou faible ; la baisse d'activité de la filière avicole française sera d'autant plus forte que le pouvoir d'achat sera faible. De même, elle sera d'autant plus marquée que les consommateurs privilégient les produits élaborés, ce qui limiterait alors l'activité de l'industrie avicole au reconditionnement des produits.

(2) Microscénario 2 : Une structuration des filières autour de quelques grands opérateurs européens spécialisés

Ce microscénario est axé sur la prise de contrôle de l'aval de la filière avicole par des groupes européens, dans un contexte où les marchés restent protégés par des droits de douane. Ici, la concentration industrielle pourrait, selon le groupe de travail, s'accélérer et faire émerger deux ou trois groupes de dimension européenne, généralistes de la viande ou charcutiers. Le groupe de travail a par ailleurs envisagé que les industriels de la volaille et d'autres secteurs de l'agroalimentaire se diversifieraient dans l'œuf. Le maintien d'une protection tarifaire limite l'intérêt économique du développement des importations européennes en provenance de pays tiers, mais celles-ci continuent à se développer suivant la tendance, principalement sous forme de préparations à base de viande faiblement taxées. Cela permet aux industriels de la volaille et aux charcutiers en particulier de varier leurs approvisionnements et d'offrir quelques produits bon marché. L'industrie avicole adopte des stratégies fondées sur la qualité et la sécurité d'approvisionnement qu'offre la production européenne, concentrée au sein de quatre ou cinq gros bassins de production compétitifs. Ils fournissent des produits de qualité pour le marché du frais mais aussi une part de la volaille et des œufs destinés à l'industrie de transformation. Dans ce microscénario, les signes de qualité et d'origine sont européens ; ils constituent des repères face à une offre mondiale difficile à identifier en matière de qualité. Mais pour être compétitifs, les groupes généralistes européens choisissent de limiter leur nombre de gamme et préfèrent développer des produits peu différenciés à moindre coût. Ils développent leurs propres marques et cahiers des charges, en mettant éventuellement l'accent sur la traçabilité et l'absence d'OGM. Le Co-branding se développe pour valoriser des synergies entre images de marques et faciliter l'entrée sur de nouveaux marchés (au sein des Etats membres). La recherche d'une meilleure compétitivité à l'échelle de bassins de production concentrés renforce les liens entre les éleveurs et l'aval. La rémunération de l'éleveur évolue pour prendre en compte des critères supplémentaires de performance. Différentes gammes d'aliments permettent d'adapter la qualité de l'alimentation des animaux à la performance des ateliers. La grande distribution, de son côté, renonce à la mise en valeur de la qualité des produits et développe une stratégie prix offensive, en s'ouvrant aux approvisionnements sur le marché mondial et en recentrant ses rayons sur ses propres marques, qui ont

gagné la confiance des consommateurs. Les gammes de produits se resserrent. L'approvisionnement en produits frais fait l'objet d'appels d'offres européens basés sur un cahier des charges proche de celui du certificat de conformité produit. Quelques produits français haut de gamme permettent d'apporter un peu de diversité dans des gammes comportant peu de références.

Ce microscénario, qui suppose un contexte permettant aux produits européens de ne pas être en concurrence directe avec les produits des pays tiers, repose sur une bonne entente européenne qui mobilise les acteurs autour de projets communs (signes de qualité, restructuration industrielle...). S'il est compatible avec différentes hypothèses d'évolution des comportements alimentaires, il suppose une rupture dans le processus de libéralisation, plutôt envisageable, selon le groupe de travail, dans un contexte de crise économique.

(3) Microscénario 3 : Une diversité d'acteurs dans une filière proactive

Dans ce microscénario, la grande distribution est le moteur d'une dynamique axée sur le développement durable. Tout comme dans le microscénario précédent, le groupe de travail a imaginé que les industriels de l'aval de la filière se structuraient autour de deux ou trois groupes européens transnationaux et que des industriels de l'agroalimentaire se diversifiaient dans l'œuf. Cependant, dans ce microscénario, des PME spécialisées, pour certaines très internationalisées se renforcent et coexistent avec les grandes entreprises. Les industriels prennent en compte les modes de production de la matière première qu'ils transforment afin de se positionner sur un marché de plus en plus attentif aux critères de durabilité, appréciés, entre autres, par le bilan carbone. Cette contrainte limite le recours aux importations. Les signes de qualité européens s'imposent et se développent, valorisant l'agriculture biologique, le bien-être animal ou la qualité supérieure du produit. Ils permettent aux éleveurs de valoriser leurs produits tout en simplifiant leur différenciation auprès des distributeurs, qui ont eux-mêmes développé des filières qualité. L'engagement de la filière française dans une dynamique de développement durable impose la révision complète des contrats. La recherche de la performance écologique et du bien-être animal s'inscrit dans les contrats par le biais d'un classement des exploitations selon différents critères liés à la protection de l'environnement, au bien-être des animaux, et à l'efficacité de l'exploitation dans la valorisation des intrants, au-delà de l'intérêt économique car la lutte contre le gaspillage devient un objectif fort. La réduction des émissions de carbone devient un objectif prioritaire qui conduit à intégrer dans les contrats la valorisation des productions céréalières au sein de l'atelier avicole. En parallèle, les éleveurs s'organisent et prennent des participations dans les outils industriels ; certains s'organisent pour récupérer de la valeur ajoutée en développant des filières courtes d'abattage, de transformation et de commercialisation. La grande distribution est au cœur de la dynamique de développement durable. Elle intègre les attentes environnementales, sociales, sanitaires et bien-être animal des citoyens dans les cahiers des charges qu'elle impose à ses fournisseurs, favorisant les filières locales traçables, excluant les œufs de cages et certains produits standard de ses rayons.

Si ce microscénario peut être associé à différents contextes en matière de régulation des échanges, il suppose par contre un pouvoir d'achat plutôt élevé et une montée en puissance des préoccupations environnementales et pour le bien-être animal, les consommateurs en acceptant le surcoût.

(4) Microscénario 4 : De grands acteurs mondiaux spécialisés qui optimisent les process et standardisent l'offre

Ce microscénario comporte également une orientation « développement durable » mais dans un cadre imposé par les politiques publiques en lien avec une volonté internationale de mieux gérer les ressources naturelles pour nourrir durablement sa population. Le groupe de travail a alors fait l'hypothèse qu'une dizaine de groupes mondiaux, implantés sur tous les continents, contrôleraient l'aval des filières avicoles européennes. Certaines restructurations, notamment en Europe, se font grâce à des partenariats croisés entre groupes internationaux et européens. Les industriels sont contraints de prendre en compte les modes de production de la matière première qu'ils transforment afin de répondre à une réglementation contraignante en termes de durabilité et d'hygiène des produits. Cette contrainte limite par ailleurs le recours aux importations. Les signes officiels de qualité disparaissent au profit de l'origine et des marques industrielles et distributeurs, qui développent leurs propres cahiers des charges. La réduction des émissions de carbone devient un objectif prioritaire qui conduit à intégrer dans les contrats entre industriels et éleveurs la valorisation des productions végétales de l'exploitation au sein de l'atelier avicole. La grande distribution resserre ses gammes de produits et s'approvisionne en produits frais sur la base d'appels d'offres européens.

Ce microscénario correspond à un contexte de régulation des marchés très particulier, construit dans l'objectif de sécuriser les approvisionnements des grandes régions du monde et non plus uniquement de favoriser les échanges. Dans ce contexte, plus la croissance économique mondiale est élevée, plus la production française l'est aussi, notamment si elle peut exporter. Toutefois, à l'horizon 2025, une telle régulation des échanges est plutôt susceptible d'émerger en réponse à une grave crise alimentaire à l'échelle mondiale, ce qui rend ce microscénario plus facile à associer à un contexte économique difficile.

4. Les innovations scientifiques et techniques

L'innovation technologique est définie par la mise au point/commercialisation d'un produit plus performant dans le but de fournir des services nouveaux ou améliorés et des méthodes de production ou de distribution nouvelles ou notablement améliorées¹⁴⁸. L'innovation implique un cadre juridique, des facteurs de diffusion, et une dynamique fondée sur des connaissances scientifiques et technologiques. Grâce à l'analyse rétrospective de l'impact des innovations sur la filière avicole française, le groupe de travail a choisi de retenir deux éléments de l'innovation particulièrement déterminants pour la filière avicole : les domaines de l'innovation et la dynamique des acteurs de l'innovation. La diffusion des innovations n'est pas abordée ici ; elle dépend notamment de la relation contractuelle entre les éleveurs et leurs intégrateurs, ceux-ci imposant le plus souvent leurs choix techniques.

Après avoir retracé la dynamique passée de l'innovation en aviculture, le groupe de travail a imaginé différentes dynamiques d'innovation à l'horizon 2025, reprises pour formuler des hypothèses d'évolution. Le choix des hypothèses à rattacher à chaque scénario a été réfléchi en fonction des ébauches de scénarios construites à l'aide des trois premières composantes (consommation, politiques publiques et stratégie des acteurs), et des liens qui existent entre domaines de recherche et dynamiques d'acteurs. En effet, en amont des innovations, les acteurs publics et privés de la recherche se répartissent généralement les rôles, les entreprises privées se concentrant sur les produits ou procédés qui peuvent être protégés commercialement comme le montre le tableau suivant sur les rôles traditionnels des secteurs publics et privés dans les recherches en production animale, inspiré de celui proposé par Fuglie et al¹⁴⁹.

Rôles traditionnels des secteurs publics et privés dans les recherches en production animale

Domaine	Secteur privé	Secteur public
Sélection et génétique	Sélection commerciale occupant de fortes parts de marché et vendant des animaux issus de croisements et par suite difficiles à reproduire à l'identique	Recherche fondamentale en génétique animale, physiologie, efficacité biologique Méthodologie d'amélioration génétique. Sélection expérimentale sur de nouveaux caractères par exemple.
Protection contre les maladies	Recherche appliquée sur des produits qui peuvent être protégés par des brevets Dans les systèmes totalement intégrés : recherche appliquée sur le contrôle des maladies et l'alimentation	Recherche fondamentale sur les pathologies animales et les agents infectieux Recherche appliquée sur le contrôle des maladies
Sécurité sanitaire des aliments	Recherche appliquée sur des produits qui peuvent être protégés par des brevets	Recherche fondamentale sur les agents microbiens et leur contrôle dans les denrées
Alimentation	Recherche appliquée sur des produits pouvant être protégés (additifs, acides aminés de synthèse) ou des procédés de formulation. Dans les systèmes totalement intégrés : recherche appliquée sur l'alimentation	Recherche fondamentale sur la nutrition et le métabolisme Recherche appliquée sur l'amélioration de l'efficacité alimentaire
Mécanisation	Recherche appliquée sur des nouveaux équipements qui peuvent être protégés	Peu de recherches
Gestion et économie	Peu de recherches sauf dans les systèmes totalement intégrés	Gestion technique et économique des élevages, économie de l'exploitation, analyse des marchés
Externalités	Peu de recherches sauf quand les producteurs sont soumis à des règles spécifiques	Recherche appliquée

¹⁴⁸ OCDE, [Manuel d'Oslo <http://www.oecd.org/dataoecd/35/56/2367523.pdf>], p. 9

¹⁴⁹ Fuglie, Keith O. and David E., Public-Private Collaboration in Agricultural Research: New Institutional Arrangements and Economic Implications, American Journal of Agricultural Economics, November 01, 2000.

4.1. Les domaines de l'innovation

(1) Les innovations à la source de l'aviculture moderne

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les innovations scientifiques ont permis une formidable évolution technique de la production avicole, modernisant un élevage fermier qui jusqu'alors relevait de la basse-cour. En France, ces évolutions ont d'abord été motivées par des objectifs politiques d'autosuffisance alimentaire, avant d'être entraînées par le développement de la grande distribution, puis par des opportunités d'exportation sur des marchés en croissance.

Dans ce contexte, les innovations ont principalement été orientées vers l'augmentation des volumes et la réduction des coûts de production. Plusieurs innovations marquantes ont contribué au développement de l'aviculture moderne :

- Les connaissances en physiologie de la reproduction qui ont permis la maîtrise des conditions d'élevage de la majorité des espèces d'oiseaux domestiques. Le petit format des espèces avicoles a aussi permis de regrouper un grand nombre d'animaux dans un même élevage. Parmi les étapes les plus importantes figurent la maîtrise de l'incubation artificielle, un déterminant de la sectorisation de la profession ; celle de la reproduction grâce à l'utilisation des cycles lumineux, qui ont permis la dessaisonnalisation de la ponte et le développement de l'insémination artificielle¹⁵⁰. Enfin, la maîtrise de l'élevage en cages des pondeuses et en claustration des poulets a permis une forte amélioration de la productivité et la maîtrise plus simple de certaines infections en séparant les volailles de l'avifaune sauvage, mais est aujourd'hui sujet de fortes controverses sur le bien-être des animaux.
- La génétique : par le développement et l'application des méthodes de génétique quantitative, permettant l'étude génétique des caractères de production, dès les années 60, la recherche publique française a contribué à promouvoir de nouveaux types génétiques dans les schémas de croisement dont le plus important est la souche reproductrice naine « Vedette INRA », dont le succès fut tel qu'il conduisit à son rachat en 1976 par la société Mérieux.
- L'alimentation animale : une meilleure connaissance des besoins des animaux et de la composition des matières premières a permis une forte amélioration de la croissance, de l'efficacité alimentaire des animaux et une réduction des coûts de l'aliment. Tous ces progrès ont été rendus possibles par des avancées dans la formulation, la complémentation en acides aminés de synthèse (lysine, méthionine, thréonine,...), le développement des compléments nutritionnels (enzymes,...), et des procédés de granulation avec enrobage... Le développement récent d'additifs alimentaires non antibiotiques, susceptible de prévenir l'installation de bactéries zoonotiques et ayant une activité de promoteurs de croissance pourrait constituer une nouvelle marge de progrès dans ce domaine.
- Le contrôle des maladies : L'éradication ou du moins la forte réduction des maladies les plus fréquentes et contagieuses telles que la maladie de Marek¹⁵¹, la maladie de Newcastle¹⁵², la pullorose¹⁵³, les infections à mycoplasmes et les coccidioses ont été rendues possibles par le développement de méthodes de prévention rigoureuses, vaccinales ou non, l'identification de nouveaux médicaments vétérinaires efficaces, notamment pour les antiparasitaires mais aussi par la mise en place d'élevages en milieu confiné... En parallèle, la généralisation des traitements de groupe devenait un moteur du développement de stratégies préventives.
- Les méthodes d'abattage des animaux, de transformation des viandes et des œufs puis de conservation des aliments et de transport ont très majoritairement été développées par le secteur privé et des innovations importantes pourraient encore intervenir du fait du développement plus tardif des produits transformés en particulier ceux à base de viande. Ainsi, les technologies de correction des viandes exsudatives grâce aux additifs semblent mieux maîtrisées par les charcutiers, experts en valorisation et en conservation de bas produits mais pourraient encore être améliorées par la technologie, par les méthodes d'abattage et la recherche en génétique. L'identification et la meilleure prévention des bactéries responsables de l'altération des volailles réfrigérées à la fin des années soixante a permis le développement d'une commercialisation de produits frais échangeables à l'échelle du continent européen. Par ailleurs, l'amélioration de l'hygiène globale de l'abattage a accru la sécurité alimentaire pour les consommateurs.
- Automatisation de l'industrie : développement des chaînes robotisées (désossage, découpe et éviscération des carcasses, machine à faire des brochettes,...)

¹⁵⁰ Utilisée en routine pour les espèces dindes et canard mulard, ainsi qu'en sélection, mais peu sur les Gallus

¹⁵¹ Le premier vaccin contre la maladie de Marek fut développé dans les années 1970.

¹⁵² La vaccination s'est développée à partir de 1970.

¹⁵³ Typhose et pullorose représentaient il y a une trentaine d'années, un véritable fléau. Des mesures de lutte draconiennes appliquées en particulier dans les élevages de poule où la maladie était très répandue, ont permis, du moins en Europe et en Amérique du Nord, leur quasi-disparition

(2) De nouveaux défis pour la recherche

En Europe...

Jusqu'aux années 1990, la recherche a surtout porté sur la productivité (nombre d'œufs et/ou croissance et indice de transformation de l'aliment en viande). Mais la nécessité de proposer des produits de qualité sanitaire irréprochable s'est imposée en Europe tandis que d'autres préoccupations émergeaient. Par conséquent, les orientations de la recherche, privée et publique se sont élargies vers ces nouveaux défis en lien avec l'évolution des marchés, des réglementations et de la demande sociétale, qu'il s'agisse de la qualité sanitaire (hygiène, conservation et traçabilité des produits) du bien-être animal, de la praticité et de la valeur nutritionnelle des produits (qui passe par l'étude de l'appétit à la transformation des produits, celles des méthodes d'abattage, de transformation) ou de la durabilité du système dans ses volets économiques, sociaux et environnementaux avec notamment la question des déchets... Mais il s'agit de questions complexes appelant des réponses pas uniquement techniques. Ces nouveaux champs d'innovation, lorsqu'ils ne répondent pas à une évolution de la réglementation, sont parfois, pour l'instant du moins, difficiles à valoriser d'un point de vue économique par la filière, en partie du fait de la nature des relations contractuelles entre ses différents maillons.

... Et dans le monde ?

Les nouveaux leaders de l'aviculture, et plus particulièrement le Brésil, exploitent les innovations développées dans le monde dans les 40 dernières années en y associant de nouvelles méthodes de gestion de la qualité et des process, en attachant une grande importance à l'adaptation aux marchés. Leur objectif est de produire massivement tout en répondant aux différentes normes des pays importateurs. Quant aux Etats-Unis, ils concentrent leur recherche avicole sur la rentabilité économique mais la situation semble évoluer rapidement, notamment en terme de bien-être. A l'opposé, la Suisse s'est orientée vers des objectifs de réponse aux attentes de la société en matière de bien-être animal, tout en acceptant de perdre une partie de sa production au profit d'un développement important des importations. Les innovations en matière d'amélioration du bien-être animal dans les systèmes d'élevage sont également une priorité en Grande-Bretagne mais elle y est associée à des objectifs de bas prix de revient.

(3) Les hypothèses 2025

- **Hypothèse tendancielle** : En France, les objectifs de l'innovation évoluent progressivement vers des questions plus complexes, dans un contexte national qui offre peu de perspectives en termes de marché. Ainsi, la recherche de faibles coûts de production est remplacée par la recherche de valeur ajoutée, alors que les approches environnementales s'élargissent pour intégrer la durabilité des systèmes de production, le bien-être animal et le contrôle sanitaire. Ces évolutions nécessitent le développement d'approches multidisciplinaires et multicritères.
- **Hypothèse d'évolution 1** : Pour satisfaire un marché mondial et standardisé, l'innovation se concentre sur l'amélioration de la productivité des élevages, sur la qualité technologique des viandes, la conservation, le conditionnement, et la fonctionnalité des aliments.
- **Hypothèse d'évolution 2** : La réduction des coûts redevient un objectif prioritaire à tous les stades de la filière, couplé à une maîtrise sanitaire totale. Les innovations ciblent l'amélioration des circuits de collecte et de distribution, la planification de la production, les économies d'eau et d'énergie, ainsi que la valorisation des rejets des élevages et de l'industrie.
- **Hypothèse d'évolution 3** : La montée en puissance de la mise en place d'indicateurs et de certifications liées à la durabilité stimule l'innovation en vue d'améliorer le bilan carbone, de limiter l'impact environnemental de la filière, tout en améliorant les conditions de travail des éleveurs et salariés ainsi que le bien-être des animaux. Ces évolutions impliquent également le développement du contrôle intégré des maladies infectieuses.
- **Hypothèse d'évolution 4** : Les principes de l'agriculture écologiquement intensive poussent la recherche et le développement vers des innovations centrées sur la rationalisation des systèmes de production et de la logistique des filières selon des critères économiques et écologiques (biodiversité, émission de gaz à effet de serre, et plus généralement pression sur les ressources naturelles), tout en cherchant une meilleure productivité numérique. Dans cette hypothèse, l'innovation se donne également comme objectif l'optimisation complète de la conversion du végétal en protéines animales, en évitant de mettre en concurrence l'homme et l'animal par rapport à l'accès aux matières premières alimentaires.

4.2. Les acteurs de l'innovation

(1) Une dynamique collective

La dynamique d'innovation dont a bénéficié l'aviculture française à partir des années 60 laisse le souvenir d'une forte implication collective qui fut en partie conduite par les acteurs privés, parmi lesquels des pionniers qui après avoir importé des souches de volailles des Etats-Unis, sont devenus sélectionneurs, ou encore des meuniers qui se sont diversifiés dans la fabrication d'aliments pour animaux, puis ont créé des firmes-services dont le rôle fut majeur dans le développement technique de l'aviculture. De leur côté, coopératives, abattoirs, industriels et fabricants d'aliments, en développant le schéma d'intégration et la spécialisation des maillons ont facilité la diffusion de l'innovation et permis ainsi de considérables avancées techniques.

A travers l'INRA, les pouvoirs publics ont également joué un rôle moteur, principalement dans le domaine de la sélection. Outre la production d'un croisement d'intérêt majeur et l'élaboration de méthodes d'évaluation génétique des reproducteurs, l'INRA intervient depuis longtemps en appui aux entreprises de sélection, via le SYSAAF, qui permet aux entreprises de toutes tailles de bénéficier des méthodes et des outils de sélection. C'est également le gouvernement français qui fut à l'origine de la création de l'ISA (Institut de Sélection Avicole), qui devait plus tard devenir un des grands acteurs mondiaux de la sélection avicole, et le département des Côtes du Nord qui créa l'Institut d'Elevage et Pathologie de Ploufragan (actuellement Zoopole de Ploufragan) pour répondre à la demande de recherche appliquée et de formation des acteurs privés. L'INRA a également fortement contribué aux progrès de l'alimentation des animaux et au développement de la maîtrise de la reproduction, étape essentielle à la diffusion du progrès génétique. De même, en santé animale, si les acteurs privés ont eu un rôle très important, la recherche publique a été motrice tout en interagissant fortement avec le secteur privé, qui a su exploiter commercialement les produits de l'innovation. La diffusion des innovations peut se faire dans le monde entier et dans différentes directions, des groupes européens pouvant exploiter des résultats de la recherche d'autres pays notamment.

(2) Un processus qui s'essouffle depuis une quinzaine d'années

Mais cette dynamique de l'innovation au service d'une filière en expansion et en cohérence avec la demande de la société va s'essouffler à partir des années 80, et plus visiblement à partir du milieu des années 90. Ce ralentissement a des origines multiples, dont les plus marquantes sont économiques. L'application des accords du GATT marque la fin de la croissance de l'export et le phénomène sera encore plus marqué avec les crises alimentaires liées à l'ESB, la dioxine, l'influenza aviaire. Mais d'autres facteurs sont également à l'origine de ce ralentissement des innovations réussies, parmi lesquels :

- Le manque de perspectives en termes de marchés : la production française souffre d'un manque de projets et n'investit plus dans l'innovation faute de moyens. Le caractère vieillissant de la population des éleveurs est également un frein au développement de nouveaux projets.
- Des marges de progrès très étroites, mêmes si elles sont de plus en plus essentielles. Sur certains critères, les limites physiologiques des animaux sont atteintes.
- La concentration des acteurs : la concentration des groupes industriels de l'amont et de l'aval de la filière, en réduisant le nombre d'interlocuteurs et leur spécialisation, constitue également un frein à l'innovation, et ce d'autant plus que celui-ci contraste avec le nombre de niches que comporte le marché français que ce soit en termes de signes de qualité mais aussi d'espèces avicoles. Les entrepreneurs cherchent des taux de retour rapide à moindre risque, une situation qui se renforce avec l'augmentation de la part des fonds de pension dans les investisseurs ; par ailleurs les prises de décisions deviennent pyramidales et sont de moins en moins l'affaire de spécialistes du secteur.
- L'évolution du système normatif (règlementations sanitaires, mais aussi signes de qualité,...) : renforce l'effet précédemment évoqué de la concentration des acteurs. Tel est en particulier le cas de l'évolution du contexte réglementaire des médicaments : celui-ci impose en effet une réévaluation des produits anciens en vue de leur Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Le coût très élevé de ces AMM pousse à l'abandon de certains produits, en particulier ceux de faible prix ou destinés à des niches. La dynamique d'innovation glisse vers une dynamique de sécurisation et de contrôle des produits. Cette question est particulièrement sensible pour les espèces secondaires pour lesquelles les AMM sont trop coûteuses par rapport à la taille du

marché. De façon plus générale, la crainte du développement de nouvelles réglementations rend les industriels et les éleveurs frileux face à l'innovation.

(3) Les hypothèses 2025

- **Hypothèse tendancielle :** *Le manque de perspectives en termes de marché incite peu les industriels à investir dans l'innovation. Par ailleurs, les activités menées en partenariat impliquant la mutualisation des connaissances sont en repli, chacun privilégiant la protection de ses savoirs dans un contexte de forte concurrence.*
- **Hypothèse d'évolution 1 :** *Les entreprises privées de la santé, de la sélection, de l'alimentation et de la transformation animale sont les principaux acteurs de l'innovation zootechnique, au service de systèmes de production relativement standardisés. Dans les autres disciplines, la filière bénéficie de transferts de technologie et d'innovations industrielles produites par la transformation alimentaire et ses fournisseurs. Des partenariats ponctuels se développent entre le privé et le public lorsque le processus d'innovation nécessite certaines associations de disciplines (génétiques et vétérinaires par exemple pour produire des animaux résistants et éviter le recours aux médicaments).*
- **Hypothèse d'évolution 2 :** *Les partenariats entre recherche publique et privée se développent pour aborder des questions complexes liées à la durabilité des systèmes d'élevage qui nécessitent une forte intégration des avancées de la science et pour favoriser la complémentarité des compétences des uns et des autres dans une logique de multidisciplinarité (par exemple mécanisation ou gestion des externalités). Les PME sollicitent également la recherche publique pour soutenir et assister leurs initiatives de mutualisation d'activités de recherche et développement, ce qui donne lieu à d'autres types de partenariats.*
- **Hypothèse d'évolution 3 :** *La recherche publique est au cœur d'une recherche appliquée et innovante, peu valorisable commercialement mais qui répond à des attentes sociétales. Elle a cependant recours aux apports ponctuels d'innovations produites par des start-up spécialisées en biotechnologies, bioinformatique, électronique...*

IV. Les scénarios

Christine Jez, Sandrine Paillard

Dans ce chapitre, sont présentés les quatre scénarios de la filière avicole française à l'horizon 2025 construits par le groupe de travail. Chaque scénario combine un microscénario de la composante « politiques publiques et régulations internationales », un microscénario de la composante « comportements de consommation » et un microscénario de la composante « stratégies des acteurs et structuration de la filière ». Ces combinaisons dessinent quatre devenirs contrastés de la filière avicole française, auxquels ont été rattachées les hypothèses d'évolution de la dimension « innovations scientifiques et technologiques » qui semblaient les plus adaptées et cohérentes par rapport au contexte. Le groupe de travail a en effet considéré que la dynamique d'innovation dépendait des perspectives de production et de marché définies par la combinaison des microscénarios sur les trois premières composantes..

Parmi les quatre scénarios construits par le groupe de travail, deux scénarios accentuent des tendances déjà à l'œuvre. Le scénario 1, « La chair de poule », envisage le futur de la filière avicole dans un contexte où le commerce de produits agricoles est de plus en plus libéralisé. Le scénario 3, « La poule est dans le pré », correspond à un scénario dans lequel les préoccupations des citoyens français et européens pour l'environnement s'amplifient et marquent de façon déterminante les comportements de consommation. A côté de ces scénarios d'accentuation de tendances actuelles, le groupe de travail a construit deux scénarios davantage en rupture. Dans le scénario 2, « Le coq européen », la rupture tient à un changement de cap dans la construction européenne ; celle-ci s'axant davantage sur la protection et la création d'emplois. Enfin, le scénario 4, « La poule au pot », envisage un contexte de crises alimentaires répétés, qui provoquent l'émergence d'une régulation mondiale du commerce de produits alimentaires, dans un objectif de sécurité alimentaire.

1. Scénario 1 - La chair de poule : la filière avicole happée par la mondialisation

Composantes	Microscénarios			
Politiques et réglementations	Libéralisation des échanges et fin des aides directes à l'agriculture	L'emploi et la santé publique au cœur des politiques européennes	Eco-conditionnalité des aides dans un contexte de libéralisation	Une gouvernance mondiale pour nourrir le monde
Consommation, comportement des consommateurs et citoyens	Une culture alimentaire composite, des influences multiples	Des consommateurs à la recherche des prix les plus bas	Moins de viande dans l'assiette ; des consommateurs qui privilégient la qualité	
Stratégies des acteurs et structuration de la filière	Les opérateurs français perdent le contrôle	Une structuration des filières autour de quelques grands opérateurs européens spécialisés	Une diversité d'acteurs dans une filière proactive	De grands acteurs mondiaux spécialisés qui optimisent les process et standardisent l'offre
Innovations scientifiques et techniques	Les grandes firmes internationales au cœur de l'innovation	Des innovations ciblées sur l'optimisation des outils industriels	Une recherche européenne coordonnée et multidisciplinaire	Une recherche mondialisée pour produire plus et mieux

En 2025, le marché européen est totalement ouvert aux importations de produits avicoles dès lors que ceux-ci respectent les normes sanitaires internationales. L'industrie avicole, dominée par de grands groupes américains et brésiliens, s'approvisionne dans le monde entier, privilégiant les matières premières à bas prix. Son offre répond bien à la transformation des modes de vie et des habitudes alimentaires des européens. En effet, dans une société ouverte aux influences culturelles multiples, les consommateurs, dont le pouvoir d'achat progresse, privilégient les plats cuisinés, les aliments faciles et rapides à préparer et à consommer. La moitié de la viande de volaille consommée par les français est importée. Elle est commercialisée sous forme de produits élaborés dans des gammes qui se sont multipliées pour répondre à la variété des attentes de la population : recettes exotiques, produits snack ou bien festifs, labels garantissant le respect du bien-être animal ou de l'environnement ou encore le commerce équitable. Ainsi en 25 ans la production française de volaille a perdu près de 50% de son volume ; les élevages, concentrés dans les zones de production les plus compétitives, fournissent principalement le marché des produits frais et ultra-frais.

Des échanges encouragés par des normes de qualité harmonisées et plus exigeantes

En 2025, l'Union européenne n'applique plus que des droits de douane très faibles sur les importations de produits agricoles et alimentaires, et se fie aux normes internationales pour garantir la qualité des produits importés. Elle s'est en effet engagée dès 2012, conformément à l'accord du cycle de Doha signé à l'OMC, à abandonner définitivement les subventions à l'exportation, à réduire fortement les droits de douane appliqués aux produits agricoles et alimentaires, et les aides directes à l'agriculture. Après 12 ans de négociation, cet accord a finalement été conclu, marquant la fin d'une période de stagnation économique. Celle-ci a, en effet, accéléré les restructurations industrielles et la spécialisation des pays développés dans les secteurs les plus innovants et à haute valeur ajoutée, rendant un accord commercial plus profitable pour ces pays. Les importations européennes de produits alimentaires ont nettement augmenté par rapport au début du siècle, ce qui a permis une baisse des prix de l'alimentation.

Les réglementations environnementales européennes se sont peu renforcées par rapport au début du siècle même si elles sont appliquées strictement quand il s'agit de protéger la santé des consommateurs. D'une part, l'Europe accueille de moins en moins d'activités dommageables pour l'environnement. D'autre part, et de façon liée, la protection de l'environnement n'est pas une préoccupation centrale des citoyens, à l'exception de certains groupes très actifs dans ce domaine.

Comme la qualité des produits alimentaires s'est notablement améliorée dans le monde du fait du renforcement des standards internationaux, et pour éviter toute distorsion de concurrence, l'Europe s'est alignée sur les normes sanitaires internationales. Celles-ci sont donc désormais les seules exigences appliquées aux produits importés. De ce fait, l'importation de poulets décontaminés chimiquement ou encore d'OGM pour l'alimentation humaine est désormais autorisée. Les standards de production avicoles européens, même s'ils conservent certaines spécificités, autorisent l'utilisation de farines animales pour l'alimentation des animaux dans un cadre garantissant une absence de risque sanitaire et interdisant le cannibalisme. Pour garantir un niveau minimum de traçabilité, l'étiquetage des produits selon leur origine de production a été rendu obligatoire par l'OIE. Au-delà de ces exigences réglementaires, les producteurs et industriels sont libres de s'engager dans des démarches de différenciation par des cahiers des charges

spécifiques, garantissant une qualité supérieure au standard international ou bien répondant à des attentes particulières des consommateurs (bien-être animal, commerce équitable, protection de l'environnement, réduction des émissions de gaz à effet de serre, etc.).

Une alimentation rapide et facile, variée et métissée

Alors que les consommateurs français ont longtemps gardé des habitudes alimentaires spécifiques, celles-ci se sont radicalement transformées au cours du début du 21^{ème} siècle, marquant la fin de la tradition culinaire française, aujourd'hui réservée aux « grands restaurants ». En 2025, dans un contexte de hausse du pouvoir d'achat, la rapidité de préparation et de consommation des aliments et l'individualisation des repas sont privilégiées au détriment de la convivialité des repas en famille. Les populations les plus aisées et éduquées, sensibles aux questions nutritionnelles, s'attachent à la dimension fonctionnelle des aliments et les choisissent en fonction de leur composition en nutriments ou autres composants bons pour la santé. Par ailleurs, les influences culturelles multiples ont renforcé le métissage culinaire. Enfin, des communautés aux attentes variées en matière de circuits de distribution et vis-à-vis des règles de production des aliments (slow food, hygiène alimentaire, protection de la nature, défense des animaux, lutte contre le changement climatique, respect de règles religieuses,...) coexistent dans la société française. Cette diversité des causes défendues se traduit par une variété de perceptions de la qualité. Les préoccupations liées au bien-être animal et à l'environnement notamment se renforcent sous différentes formes, entraînant une augmentation du végétarisme d'ordre philosophique ou environnementaliste. Finalement, la consommation de produits élaborés à partir de plusieurs ingrédients est forte au sein de toutes les catégories de population mais les français ne mangent pas plus pour autant, l'alimentation comporte en moyenne moins de viande. La volaille a plutôt tiré parti de cette évolution, grâce à ses atouts technologiques, nutritionnels¹, et sa facilité d'accommodation à différentes recettes. Les français consomment un peu plus de viande de volaille qu'à la fin des années 2000 (28kg par an et par personne au lieu de 25 en 2008), dont la moitié sous forme de produits élaborés. Leur consommation d'œufs a, quant à elle suivi une légère érosion avec une forte augmentation de la part des ovoproduits dans la consommation globale.

Facilité, rapidité, valeurs, variété et exotisme sont au cœur des attentes des consommateurs en ce qui concerne l'alimentation. La distribution a su saisir les opportunités qui en découlent ; elle est très diversifiée, permettant au consommateur d'accéder à tout type de produit, à toute heure et près de chez lui. Les distributeurs automatiques offrent une diversité de produits dont des snacks salés prêts à consommer, et la vente par Internet ou par téléphone permet d'adapter l'offre au profil des consommateurs. Les commerces de proximité développent leurs activités de services, notamment en se transformant en comptoirs de livraison pour différents fournisseurs. Toutefois, dès lors qu'il s'agit d'acheter des produits frais, les consommateurs privilégient les circuits spécialisés. Le choix d'espèces avicoles reste très large (poule, canard de barbarie, pékin et mulard, dinde, pintade, caille...) et de nouveaux produits ont fait leur apparition dans les rayons (œuf en brique ou en berlingot,...).

Une filière dominée par de grands groupes mondiaux

Sur un marché mondial reposant sur des normes de qualité standardisées, les coûts de production sont déterminants, ce qui amène un avantage décisif aux bassins avicoles les plus compétitifs des Etats-Unis et d'Amérique du Sud. Pour conforter leur présence sur le marché européen, régulier et solvable, quelques groupes agroalimentaires brésiliens et américains ont développé des partenariats avec des industriels de la volaille européens. Ils possèdent également des usines de transformation en Europe, ce qui leur permet d'y exporter plus facilement leurs produits². La France, et plus largement l'Europe, ne produit pratiquement plus de matière première pour la transformation, les consommateurs étant peu sensibles à l'origine des ingrédients des produits élaborés. En revanche, le marché du frais et de l'ultra-frais est approvisionné par l'offre française. Ainsi, en 2025, les exportations de volaille française ont diminué de moitié entre 2008 et 2025, en lien avec la conclusion d'un accord à l'OMC entraînant la disparition des aides à l'exportation, et la moitié de la viande de volaille et le tiers des œufs consommés en France sont importés³ ; les produits sont pour l'essentiel commercialisés sous marques industrielles et marques distributeur.

La France n'est bien entendu plus autosuffisante en viandes de volaille, et la production s'est fortement réduite (passant de 1.9 M à 1.3 M tec entre 2008 et 2025). Les élevages français, positionnés sur le marché du frais, ont vu leur nombre se réduire considérablement et leur taille augmenter ; ils se

¹ Pas de maturation nécessaire, peu de défauts de qualité, faible teneur en matière grasse.

² Découpes de volailles congelées, minéral, produits transformés (cordon bleu, nuggets, produits préparés selon des recettes exotiques,...).

³ Ceci est dû non seulement à la concurrence mais aussi à la suppression des restitutions. Celles-ci correspondaient, pour la France, à environ 180.000 tonnes exportées en 2008.

concentrent toujours dans l'ouest où, même si la production a baissé, la présence d'équipements et la proximité des ports (importation de soja pour l'alimentation animale) ont permis de maintenir un avantage comparatif. Les contrats liant intégrateurs et producteurs ont évolué pour s'adapter à la spécificité de la production de produits frais. Ils incluent désormais dans la rémunération de l'éleveur, en plus du prix fixe et des primes techniques, une incitation financière liée à la période de production, ce qui permet une meilleure gestion des approvisionnements et favorise la réactivité de la production lors de variations saisonnières de la demande.

Les grandes firmes multinationales au cœur de l'innovation

En dehors des marchés de niche, la différenciation des produits tient à leur transformation ou à leur conditionnement. De ce fait, l'innovation en amont de la filière cible principalement les gains de productivité et la maîtrise sanitaire. Elle est développée par de grandes firmes multinationales qui diffusent leurs découvertes dans le monde entier. La recherche publique de certains pays de l'Union européenne (notamment la France) s'avère être un partenaire dynamique de l'industrie agroalimentaire quand il s'agit de développer des innovations relatives à la qualité, à la fonctionnalité et à la conservation des aliments.

Le scénario en chiffres*

1. Consommation française

Evolution relative de la consommation	2008	2025
Consommation individuelle de viandes de volailles (kg/hab./an)	25	28
Part de la viande de volaille dans la consommation de viande totale	28%	35%
Part des viandes (poulet et dinde) consommées sous forme de produits élaborés	25%	50%
Part des viandes de volaille consommées en restauration hors domicile	25%	35%
Consommation individuelle d'œufs (nombre d'œufs/hab./an)	248	240
Part des ovoproduits dans la consommation d'œufs	30%	50%
Part des viandes de volailles consommées issues d'élevages différenciés (label, bio, plein air)	25%	20%
Part des œufs consommés issus d'élevages différenciés (label, bio, plein air)	18%	20%

Evolution de la consommation totale	2008	2025
Population française en Millions d'habitants (Pour 2025, estimation moyenne INSEE)	63.9	68.1
Consommation totale de viande de volailles (1000 Tec)	1 572	1 900
Consommation totale d'œufs (1000 Teoc)	966	980
Consommation totale d'œufs (Nombre d'œufs en millions)	15.847	15.660

2. Les échanges commerciaux

Importations françaises	2008	2025
Part des importations de volailles dans la consommation (%)	24 %	50 %
Part des importations d'œufs et d'ovoproduits dans la consommation (%)	15 %	30 %
Importations de volailles (1000 tec)	385	950
Importations d'œufs et d'ovoproduits (1000 teoc)	144	300

Exportations françaises	2008	2025
Exportations de volailles (1000 Tec)	674	330
- dont à destination de l'UE	345	200
- dont à destination de Pays Tiers	329	130
Exportations d'œufs et d'ovoproduits (1000 Tec)	118	150

3. Production française et auto approvisionnement

Production française	2008	2025
Production brute de volailles (1000 tec)	1861	1280
Production d'œufs (1000 teoc)	940	830
Auto approvisionnement en volailles (production/consommation en %)	118 %	67 %
Auto approvisionnement en œufs (production/consommation en %)	97 %	85 %

*Les chiffres 2008 sont tirés des statistiques et enquêtes de l'ITAVI, de l'Office de l'Elevage et de l'INSEE, tandis que les chiffres 2025 correspondent à des hypothèses quantitatives retenues par le groupe de travail pour illustrer le scénario. Ils ont été déterminés à dire d'experts ; il ne s'agit en aucun cas de résultats de simulation.

2. Scénario 2 - Le coq européen : l'aviculture française, un pilier de l'industrie avicole européenne

Composantes	Microscénarios			
Politiques et réglementations	Libéralisation des échanges et fin des aides directes à l'agriculture	L'emploi et la santé publique au cœur des politiques européennes	Eco-conditionnalité des aides dans un contexte de libéralisation	Une gouvernance mondiale pour nourrir le monde
Consommation, comportement des consommateurs et citoyens	Une culture alimentaire composite, des influences multiples	Des consommateurs à la recherche des prix les plus bas	Moins de viande dans l'assiette ; des consommateurs qui privilégient la qualité	
Stratégies des acteurs et structuration de la filière	Les opérateurs français perdent le contrôle	Une structuration des filières autour de quelques grands opérateurs européens spécialisés	Une diversité d'acteurs dans une filière proactive	De grands acteurs mondiaux spécialisés qui optimisent les process et standardisent l'offre
Innovations scientifiques et techniques	Les grandes firmes internationales au cœur de l'innovation	Des innovations ciblées sur l'optimisation des outils industriels	Une recherche européenne coordonnée et multidisciplinaire	Une recherche mondialisée pour produire plus et mieux

En 2025, le marché européen des produits avicoles reste protégé, au même titre que beaucoup d'autres, par des droits de douane, et des normes sanitaires plus exigeantes que les standards internationaux. La crise économique mondiale 2008-2015 et l'absence de reprise durable ont en effet stoppé le processus de libéralisation, même si de grands blocs de pays se sont renforcés, comme l'Union européenne, ou se sont constitués autour d'accords commerciaux. Le développement de politiques industrielles coordonnées en Europe et le maintien de ses droits de douane ont largement profité à son industrie avicole qui s'est restructurée et modernisée. Dominée par de grands groupes européens transnationaux, la filière approvisionne un marché très standardisé, pour lequel le prix est le principal critère de choix des consommateurs. La tendance à la baisse de la production française de volaille, caractéristique du début du 21^{ème} siècle, s'est nettement ralentie et, en 2025, le grand ouest français reste l'un des plus grands bassins de production européens de volaille.

L'emploi et la santé publique au cœur des politiques européennes dans un monde régionalisé

En 2025, les échanges commerciaux se font principalement au sein de grands blocs économiques liés par leurs politiques commerciales. La crise économique profonde qui a marqué l'économie mondiale de 2008 à 2015 et la longue période de faible croissance qui a suivi ont mis fin à la dynamique de libéralisation des échanges de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle. Cette crise a aussi donné un tour nouveau à la construction européenne. En effet, face au chômage de masse, les pays membres se sont accordés pour concentrer leurs efforts sur le soutien à l'emploi. Dès 2012, ce changement de priorités a été manifeste dans le budget de l'Union européenne. Non seulement en hausse par rapport aux années 2000, celui-ci a vu la part consacrée à la politique agricole nettement baisser au profit de politiques de soutien à l'emploi, à l'innovation et à la formation tandis que le développement régional restait une priorité importante. L'Europe a conservé ses barrières douanières agricoles et a encore renforcé ses normes sanitaires appliquées aux produits importés, sur lesquels les contrôles se sont multipliés. Toutefois, elle a fortement réduit ses aides aux agriculteurs ; elle n'accorde plus, en 2025, de subventions aux exportations, ces aides ayant été jugées trop coûteuses par rapport à leurs bénéfices en termes d'emplois. Elle soutient néanmoins les exportateurs grâce à de nouveaux outils de type assurance crédit.

Le renforcement des normes sanitaires de l'Union européenne n'a pas eu pour seul objectif la protection du marché européen. Elle a été de pair avec l'affirmation de la santé comme priorité dans beaucoup de pays européens. En effet, la crise économique, par son ampleur, n'a pas été sans conséquence sur la santé, la prévention des maladies ayant beaucoup souffert de ce contexte. En outre, alors que les maladies liées à l'alimentation étaient déjà en nette augmentation au début du siècle, elles ont vu leur progression s'accroître avec la crise, la contraction du pouvoir d'achat des ménages n'étant pas favorable à une alimentation équilibrée. L'augmentation du coût social de la santé a conduit au renforcement des politiques de santé publique (en particulier, les politiques nutritionnelles de prévention des maladies liées à l'alimentation à destination des classes sociales les plus défavorisées).

L'industrie avicole européenne, qui subit moins la concurrence internationale qu'au début du siècle, a aussi profité des aides à la restructuration et à la modernisation ; cela lui a permis de se concentrer et d'améliorer de manière décisive sa compétitivité. Les producteurs français ont conservé certains marchés sur les pays tiers et ont maintenu leurs exportations intra-européennes sans parvenir pour autant à les développer compte tenu de l'éloignement géographique des bassins de production. A cet égard, les producteurs belges, néerlandais, et allemands s'avèrent de sérieux concurrents, de même que les producteurs polonais, ukrainiens ou biélorusses⁴, d'autant que ces derniers ont rattrapé leur retard en matière de qualité sanitaire. Ainsi, la part des importations dans la consommation française de volaille (y compris les importations intra-européennes) a continué à progresser, passant de 24% en 2008 à 30% en 2025 et la tendance du début du siècle à la baisse du volume des exportations s'est nettement infléchi. Quant au secteur des œufs, ses volumes d'exportations et d'importations se sont maintenus.

Des consommateurs très attentifs au prix

Dans un contexte économique qui reste difficile, en 2025, les consommateurs sont extrêmement attentifs au prix des produits. Ils comparent systématiquement, privilégient les promotions et recherchent les circuits de distribution les plus avantageux. Ils n'hésitent pas à s'approvisionner en direct chez les producteurs ou, si possible, à devenir producteurs pour leur propre consommation, d'où le retour en force de la basse-cour individuelle et du potager. Les loisirs et l'alimentation (notamment la restauration hors domicile) sont les postes budgétaires sur lesquels les familles font le plus d'économies, si bien que même pour choisir une viande, le critère du prix est l'élément le plus déterminant. Ainsi, les viandes rouges, subissent la concurrence de la viande de volaille et surtout des œufs. Une part croissante de la population a fait le choix de consommer moins de viande alors que beaucoup privilégient les produits élaborés bon marché de type panés, ailes de poulet préparées... pour réduire leurs dépenses alimentaires. De même, les consommateurs se tournent vers les produits standards (au détriment des produits labellisés) ; peu sensible au prix, la consommation d'œufs Label Rouge, bio et plein air, continue quant à elle à progresser. La restauration collective s'inscrit dans la même logique et optimise les repas en fonction des prix des produits en veillant cependant, contrainte par les réglementations, à leur bon équilibre nutritionnel général. Dans ce contexte, en 2025, la consommation de viande de volaille s'est stabilisée autour de 25 kg par habitant et par an ; sa part dans la consommation de viande des français étant passée de 28% en 2008 à 33% en 2025. La consommation d'œufs est en nette hausse ; elle est passée de 248 en 2008 à 260 en 2025.

Quelques transformateurs européens spécialisés dominent la filière et standardisent l'offre

Le paysage industriel avicole européen de 2025 est caractérisé par la domination de trois grands abatteurs-transformateurs (dont un français) qui ont pris le contrôle de l'aval de la filière et figurent désormais parmi les acteurs majeurs de la volaille dans le monde. Ils sous-traitent à des éleveurs sous contrat la majeure partie de la production de produits frais (standards et différenciés), et de matières premières pour la transformation. Ils importent néanmoins une part de la viande destinée à la fabrication de produits élaborés, dont diverses préparations cuites à base de poulet. Ces importations à bas prix permettent aux industriels et aux charcutiers, de varier leurs approvisionnements et de proposer quelques produits très bon marché aux consommateurs.

Les marques (principalement les marques de distributeurs) sont fortement développées et européennes, tout comme les signes de qualité. Ces derniers ont remplacé les signes nationaux pour permettre à la concurrence intra- et extra-européenne de s'exprimer sans restriction, ce qu'exploitent industriels et distributeurs. Si localement, certains signes de qualité nationaux se maintiennent sur des marchés de niche, la réduction de la variété est une tendance bien ancrée.

Le grand ouest français, fort de son expérience avicole et des infrastructures industrielles existantes, et favorisé par ses conditions climatiques et son accès aux céréales, reste une des plus grandes zones de production en Europe même si la production de volaille de l'Hexagone s'est peu développée du fait de la concurrence intra-européenne. La filière y est fortement intégrée, concentrée et spécialisée, même si le maillon production demeure entre les mains d'exploitations agricoles familiales. Les ateliers de production ont doublé de taille en 15 ans, ce qui a permis aux intégrateurs d'adapter les techniques de production au potentiel de performances de chaque éleveur. Ainsi, par exemple, au lieu de proposer un aliment standard à tous les éleveurs, les intégrateurs ajustent désormais l'aliment à la technicité de l'exploitant. Pour inciter les éleveurs à progresser sur le plan technique, ils offrent également des primes à la performance, conditionnées par un bon niveau de qualité sanitaire de l'élevage et de ses produits.

⁴ qui entretiennent des relations commerciales privilégiées avec l'Europe

Des partenariats de recherche pour optimiser les procédés de production

En 2025, la réduction des coûts de production et la maîtrise sanitaire sont les principaux objectifs des acteurs des filières avicoles en Europe. La recherche publique, coordonnée au niveau européen et moteur des politiques d'innovation, développe des partenariats avec les entreprises de la santé, de la sélection, de l'alimentation et de la transformation animale pour valoriser ses avancées dans la connaissance du génome, la physiologie animale et les domaines de la santé. La génétique, au centre de l'innovation, permet de sélectionner des animaux plus résistants ; la phytothérapie se développe ainsi qu'une pharmacopée limitant les risques d'apparition de résistance en pharmacopée humaine. Les innovations sont couplées à une meilleure surveillance sanitaire et à l'automatisation des tests à la fois pour les produits européens et les produits importés. En parallèle, les technologies de l'information sont mises à contribution pour optimiser la planification de la production, la gestion des intrants et des transports tandis qu'élevages et abattoirs utilisent de nouvelles technologies pour mieux maîtriser leur consommation d'énergie.

Le scénario en chiffres*

1. Consommation française

Evolution relative de la consommation	2008	2025
Consommation individuelle de viandes de volailles (kg/hab./an)	25	25
Part de la viande de volaille dans la consommation de viande totale	28%	33%
Part des viandes de poulet et de dinde consommées sous forme de produits élaborés	25%	25 %
Part des viandes de volaille consommées en restauration hors domicile	25%	20 %
Consommation individuelle d'œufs (nombre d'œufs/hab./an)	248	260
Part des ovoproduits dans la consommation d'œufs	30%	40%
Part des viandes de volailles consommées issues d'élevages différenciés (label, bio, plein air)	25%	20%
Part des œufs consommés issus d'élevages différenciés (label, bio, plein air)	18%	25%
Evolution de la consommation totale	2008	2025
<i>Population française en Millions d'habitants (Pour 2025, estimation moyenne INSEE)</i>	63.9	68.1
Consommation totale de viande de volailles (1000 Tec)	1 572	1 700
Consommation totale d'œufs (1000 Teoc)	966	1080
Consommation totale d'œufs (Nombre d'œufs en millions)	15.847	17.700

2. Les échanges commerciaux

Importations françaises	2008	2025
Part des importations de volailles dans la consommation (%)	24 %	30 %
Part des importations d'œufs et d'ovoproduits dans la consommation (%)	15 %	14 %
Importations de volailles (1000 tec)	385	510
Importations d'œufs et d'ovoproduits (1000 teoc)	144	150
Exportations françaises	2008	2025
Exportations de volailles (1000 Tec)	674	550
- dont à destination de l'UE	345	350
- dont à destination de Pays Tiers	329	200
Exportations d'œufs et d'ovoproduits (1000 Tec)	118	120

3. Production française et auto approvisionnement

Production française	2008	2025
Production brute de volailles (1000 tec)	1861	1 740
Production d'œufs (1000 teoc)	940	1 050
Auto approvisionnement en volailles (production/consommation en %)	118 %	102 %
Auto approvisionnement en œufs (production/consommation en %)	97 %	97 %

*Les chiffres 2008 sont tirés des statistiques et enquêtes de l'ITAVI, de l'Office de l'Elevage et de l'INSEE, tandis que les chiffres 2025 correspondent à des hypothèses quantitatives retenues par le groupe de travail pour illustrer le scénario. Ils ont été déterminés à dire d'experts ; il ne s'agit en aucun cas de résultats de simulation.

3. Scénario 3 – La poule est dans le pré : le développement durable anime la filière

Composantes	Microscénarios			
Politiques et réglementations	Libéralisation des échanges et fin des aides directes à l'agriculture	L'emploi et la santé publique au cœur des politiques européennes	Eco-conditionnalité des aides dans un contexte de libéralisation	Une gouvernance mondiale pour nourrir le monde
Consommation, comportement des consommateurs et citoyens	Une culture alimentaire composite, des influences multiples	Des consommateurs à la recherche des prix les plus bas	Moins de viande dans l'assiette ; des consommateurs qui privilégient la qualité	
Stratégies des acteurs et structuration de la filière	Les opérateurs français perdent le contrôle	Une structuration des filières autour de quelques grands opérateurs européens spécialisés	Une diversité d'acteurs dans une filière proactive	De grands acteurs mondiaux spécialisés qui optimisent les process et standardisent l'offre
Innovations scientifiques et techniques	Les grandes firmes internationales au cœur de l'innovation	Des innovations ciblées sur l'optimisation des outils industriels	Une recherche européenne coordonnée et multidisciplinaire	Une recherche mondialisée pour produire plus et mieux

En 2025, l'Europe mise sur ses atouts en matière de développement durable pour faire face à la concurrence internationale et développer une production agricole de qualité sur son territoire. Elle a su tirer parti de ses compétences technologiques mais aussi d'un niveau d'exigence élevé des consommateurs en matière de préservation de l'environnement et de qualité des produits. L'alimentation est un sujet de préoccupation important des européens. Les consommateurs, qui mangent en moyenne moins de viande, privilégient les produits bruts et la qualité, celle-ci étant d'ailleurs fréquemment perçue comme associant santé, respect de l'environnement et du bien-être animal. Ces évolutions, dans un contexte de croissance mondiale forte, ont été plutôt favorables à la filière avicole européenne, qui a moins souffert de la baisse de la consommation de viande que d'autres filières. Elle a su s'inscrire dans une dynamique collective en améliorant son bilan carbone et en adaptant ses processus de production pour réduire les pollutions et les émissions de GES mais aussi pour respecter des normes exigeantes en matière de bien-être animal. La grande distribution a joué un rôle moteur dans cette évolution, en relayant les attentes des consommateurs. La filière française a regagné en compétitivité en améliorant ses performances en termes de durabilité. En 2025, elle exporte des produits à haute valeur ajoutée, même si elle n'a pas retrouvé, du fait la concurrence internationale et de l'évolution des régimes alimentaires, ses volumes de production de la fin du 20^{ème} siècle.

L'Europe mise sur la qualité de ses produits pour faire face à la concurrence internationale

En signant l'accord du cycle de Doha à l'OMC en 2012, l'Europe s'est engagée à abandonner définitivement les subventions à l'exportation et à réduire fortement les droits de douane appliqués aux produits agricoles et alimentaires. Parallèlement, elle a imposé de plus fortes exigences sanitaires et environnementales aux produits importés. Jouant la carte du développement durable et de la qualité de ses produits, l'Union européenne a redistribué ses aides agricoles pour soutenir les bonnes pratiques environnementales. Si la réduction des pollutions, l'hygiène et la sécurité des aliments restent des axes privilégiés de la réglementation de la production en 2025, la lutte contre le changement climatique et le respect du bien-être des animaux sont devenus des critères importants, en réponse aux attentes des citoyens et à l'influence des ONG environnementales dans les débats publics. La filière avicole européenne s'est montrée très proactive à cet égard, même si l'avantage tiré de son expérience en matière de maîtrise sanitaire, de protection de l'environnement et du respect du bien-être animal, s'est progressivement atténué. En effet, ses principaux concurrents se sont alignés sur les normes de l'UE pour maintenir leurs parts de ce marché. Ainsi, la part des produits importés dans la consommation de volaille des français ne progresse plus ; elle est stable en 2025 et a retrouvé son niveau de 2008, soit environ 24%.

Plaisir et simplicité pour une « alimentation durable »

Tout comme elle s'était montrée particulièrement réactive aux crises sanitaires et à la question des OGM à la fin du 20^{ème} siècle, l'opinion publique européenne a été très sensible aux débats sur l'environnement, le changement climatique, la progression de l'obésité ou encore le bien-être animal, qui ont pris une ampleur considérable dès la fin des années 2000. L'engouement pour l'« alimentation durable » s'est traduit par une baisse importante de la consommation de viande. En 2025, une partie non négligeable de la population a opté pour le végétarisme tandis que beaucoup préfèrent consommer moins de viande. Ces derniers, dans un contexte de croissance des revenus, privilégient généralement des produits de bonne

qualité, celle-ci étant souvent associée, dans leur esprit, au respect du bien-être animal et de l'environnement.

Si, en France, la consommation de volaille par habitant a évolué à la baisse, passant de 25 à 22 kg entre 2008 et 2025, l'aviculture résiste beaucoup mieux que les autres filières animales. Elle tire parti de ses atouts nutritionnels et d'un bilan carbone plutôt favorable en termes relatifs⁵. La consommation d'œufs, quant à elle, se porte très bien, ce produit venant compléter des régimes alimentaires moins riches en viande ou végétariens.

Les étiquettes qui figurent sur les produits alimentaires mentionnent désormais le bilan carbone et différentes informations relatives aux modes et lieux de production. Cela aide les consommateurs à choisir des produits de qualité (nutritionnelle, organoleptique, environnementale,...) pour préparer leurs repas à domicile. Cuisiner est en effet revenu au goût du jour ; motivés à l'origine par une dimension plaisir, par le souhait d'être maître de leur alimentation, les français se sont peu à peu remis à la cuisine pour des raisons économiques, écologiques et nutritionnelles. La vulgarisation de recettes simples et rapides a accompagné cette évolution permettant au consommateur de privilégier les produits bruts, qu'il accommode à son goût, dont il choisit l'origine et dans une certaine mesure, le mode de production. La volaille, facile à cuisiner, se prête bien à cette évolution si bien qu'en 2025, 80% de la viande de volaille consommée est achetée entière ou sous forme de découpes à cuisiner. Les consommateurs français font majoritairement leurs achats auprès des GMS et de magasins spécialisés dans la vente de produits frais. Cependant, les circuits courts sont fortement plébiscités par ceux pour qui s'approvisionner auprès d'éleveurs avec lesquels s'établit une relation de proximité, devient la meilleure garantie de qualité. Par ailleurs, la restauration collective se veut équilibrée et variée. Elle utilise des produits labellisés « durables » pour attirer les consommateurs mais aussi pour répondre aux incitations publiques en faveur des produits issus de l'agriculture biologique, ou encore présentant un bon bilan carbone.

Une diversité d'acteurs dans une filière européenne proactive

La dynamique générale autour du développement durable, soutenue par les politiques publiques et la population, a réactivé l'attractivité des productions locales. L'industrie avicole s'est restructurée autour de trois grands industriels européens de la viande (dont un groupe français) et d'un ensemble de PME très spécialisées qui occupent des marchés à haute valeur ajoutée. La perspective de valoriser des atouts de proximité et de savoirs-faire de production a motivé les acteurs français de la filière. Le rôle des coopératives (avec lesquelles les transformateurs développent des partenariats), au travers de leur ancrage territorial et de leur capacité à agir à l'échelle de l'exploitation, a été essentiel pour faire évoluer les cahiers des charges, mutualiser des outils, mettre en place des actions collectives en faveur du développement durable et crédibiliser la démarche.

Les cahiers des charges de la production ont considérablement évolué, sous l'impulsion des distributeurs, qui ont multiplié leurs marques propres en les déclinant selon des gammes « bien-être animal », « développement durable », « responsabilité sociale », etc. en fonction des atouts des différentes filières, et en confortant leur démarche par des signes de qualité européens. Parallèlement, des agriculteurs et des éleveurs se sont organisés localement, pour développer des filières courtes, et tirer profit de l'engouement des consommateurs pour ce type de circuit de distribution.

Compte tenu de l'importance donnée à la proximité et de l'attrait des produits bruts facilement identifiables par leur origine, les importations françaises ne se sont pas développées. Elles restent en 2025 à leur niveau de 2008 et sont constituées par des matières premières (œuf et viande) pour la transformation, et de produits élaborés cuits destinés aux gammes 1^{er} prix. Par ailleurs, la filière française a regagné en compétitivité au sein de l'Europe ; essentiellement grâce à sa dynamique collective. De plus, le climat (notamment dans le grand ouest, qui permet de minimiser la consommation énergétique), la proximité des productions céréalières et de l'ensemble des maillons de la filière et, de façon plus générale, la surface agricole disponible⁶ ont facilité l'amélioration des performances en termes de durabilité. Ainsi, en 2025, la France exporte des produits à haute valeur ajoutée vers l'Europe même si elle n'a pas retrouvé les volumes de la fin du 20^{ème} siècle, du fait à la fois de la réduction de la consommation de viande et de la suppression des aides à l'exportation.

La production est localisée sur tout le territoire selon des dispositifs variés. Les petits élevages qui approvisionnent des circuits courts cohabitent avec de grands ateliers spécialisés, très intégrés, et

⁵ En effet, la quantité d'aliments pour animaux nécessaire à la production d'un kilogramme de viande de volaille est plus faible que pour obtenir d'autres viandes ; de plus, la volaille bénéficie de la possibilité de se passer de l'étape de découpe industrielle si elle est consommée entière.

⁶ Elle permet une moindre densité des élevages et offre plus de possibilités d'épandage.

rationnalisés selon des critères sanitaires et environnementaux (qui limitent par exemple le transport des animaux vivants pour améliorer le bilan énergétique et le bien-être animal), et avec des systèmes de polyculture-élevage valorisant la complémentarité entre ateliers d'une exploitation. Ils font l'objet de classements par les intégrateurs et de certifications par des organismes indépendants en vue de bénéficier des aides publiques européennes et de primes d'élevage à la performance environnementale. Les standards de production sont d'un niveau nettement plus élevé qu'au début du siècle et les groupements de producteurs se sont développés pour favoriser l'organisation de filières courtes locales, en marge du modèle dominant d'intégration.

Une recherche européenne au service du développement durable

La mise en place d'indicateurs de développement durable et de certifications d'élevage stimule l'innovation dans la filière avicole. L'amélioration du bilan carbone et la limitation des impacts environnementaux de la filière mais aussi le respect du bien-être animal ou le contrôle intégré des maladies infectieuses sont des objectifs importants, que ce soit pour respecter les réglementations ou pour maintenir un avantage concurrentiel sur les marchés qui valorisent ces critères.

La recherche finalisée, de plus en plus coordonnée au niveau européen, est aussi marquée par une montée en puissance des partenariats public-privé, impliquant de grandes entreprises mais aussi des PME très dynamiques sur le plan de l'innovation. L'intérêt de ces partenariats est de favoriser les synergies sur des questions complexes qui demandent une forte intégration intersectorielle des avancées de la science et des techniques, telles que la maîtrise sanitaire, l'optimisation de l'utilisation, de la récupération et de la production d'énergie, ou la valorisation des sous-produits et rejets de l'élevage. Les expériences complémentaires des différents partenaires en Europe permettent de disposer d'un ensemble de contextes de référence qui contribuent activement à la production d'innovations adaptées aux besoins de chaque région.

Le scénario en chiffres*

1. Consommation française

Evolution relative de la consommation	2008	2025
Consommation individuelle de viandes de volailles (kg/hab./an)	25	22
Part de la viande de volaille dans la consommation de viande totale	28%	37%
Part des viandes (poulet et dinde) consommées sous forme de produits élaborés	25%	20 %
Part des viandes de volaille consommées en restauration hors domicile	25%	25 %
Consommation individuelle d'œufs (nombre d'œufs/hab./an)	248	280
Part des ovoproduits dans la consommation d'œufs	30%	30 %
Part des viandes de volailles consommées issues d'élevages différenciés (label, bio, plein air)	25%	40%
Part des œufs consommés issus d'élevages différenciés (label, bio, plein air)	18%	70%

Evolution de la consommation totale	2008	2025
<i>Population française en Millions d'habitants (Pour 2025, estimation moyenne INSEE)</i>	63.9	68.1
Consommation totale de viande de volailles (1000 Tec)	1 572	1 500
Consommation totale d'œufs (1000 Teoc)	966	1 160
Consommation totale d'œufs (Nombre d'œufs en millions)	15.847	19.000

2. Les échanges commerciaux

Importations françaises	2008	2025
Part des importations de volailles dans la consommation (%)	24 %	24 %
Part des importations d'œufs et d'ovoproduits dans la consommation (%)	15 %	13 %
Importations de volailles (1000 tec)	385	370
Importations d'œufs et d'ovoproduits (1000 teoc)	144	150

Exportations françaises	2008	2025
Exportations de volailles (1000 Tec)	674	500
- dont à destination de l'UE	345	350
- dont à destination de Pays Tiers	329	150
Exportations d'œufs et d'ovoproduits (1000 Tec)	118	120

3. Production française et auto approvisionnement

Production française	2008	2025
Production brute de volailles (1000 tec)	1 861	1 630
Production d'œufs (1000 teoc)	940	1 130
Auto approvisionnement en volailles (production/consommation en %)	118 %	109 %
Auto approvisionnement en œufs (production/consommation en %)	97 %	97 %

*Les chiffres 2008 sont tirés des statistiques et enquêtes de l'ITAVI, de l'Office de l'Elevage et de l'INSEE, tandis que les chiffres 2025 correspondent à des hypothèses quantitatives retenues par le groupe de travail pour illustrer le scénario. Ils ont été déterminés à dire d'experts ; il ne s'agit en aucun cas de résultats de simulation.

4. Scénario 4 – La poule au pot : la filière avicole française dans une régulation alimentaire mondiale

Composantes	Microscénarios			
Politiques et réglementations	Libéralisation des échanges et fin des aides directes à l'agriculture	L'emploi et la santé publique au cœur des politiques européennes	Eco-conditionnalité des aides dans un contexte de libéralisation	Une gouvernance mondiale pour nourrir le monde
Consommation, comportement des consommateurs et citoyens	Une culture alimentaire composite, des influences multiples	Des consommateurs à la recherche des prix les plus bas	Moins de viande dans l'assiette ; des consommateurs qui privilégient la qualité	
Stratégies des acteurs et structuration de la filière	Les opérateurs français perdent le contrôle	Une structuration des filières autour de quelques grands opérateurs européens spécialisés	Une diversité d'acteurs dans une filière proactive	De grands acteurs mondiaux spécialisés qui optimisent les process et standardisent l'offre
Innovations scientifiques et techniques	Les grandes firmes internationales au cœur de l'innovation	Des innovations ciblées sur l'optimisation des outils industriels	Une recherche européenne coordonnée et multidisciplinaire	Une recherche mondialisée pour produire plus et mieux

Dans un monde profondément affecté par une succession d'accidents climatiques et de crises sanitaires, la coordination des Etats pour assurer une sécurité alimentaire mondiale durable s'est imposée. La production agricole est encouragée sur tous les continents avec des exigences fortes en matière de préservation des ressources naturelles et de qualité sanitaire. Dans ce contexte l'Europe met son autosuffisance alimentaire au premier plan pour rassurer des citoyens marqués par la peur de manquer et focalisés sur les prix. L'industrie avicole est sous contrôle de grands groupes transnationaux implantés sur tous les continents pour sécuriser les approvisionnements. La France, malgré un contexte économique mondial difficile, affirme sa capacité à garantir la régularité, la durabilité et la sécurité sanitaire de sa production ; elle n'importe plus, en 2025, que 20% de sa consommation de viande de volaille. Ses exportations et sa production en baisse jusqu'en 2020 sont de nouveau en augmentation.

Une gouvernance mondiale pour nourrir le monde

En 2025, les échanges de biens alimentaires sont régulés par une organisation internationale dont l'objectif premier est de garantir, de manière durable, la sécurité alimentaire des différentes régions du monde. Les multiples crises économiques, sociales, climatiques et sanitaires, qui ont marqué le début du 21^{ème} siècle ont engendré une crise alimentaire planétaire, avec notamment une succession de mauvaises récoltes entre 2010 et 2015. L'effet immédiat a été de concentrer les tensions politiques autour des questions agricoles et de bloquer les négociations sur le commerce à l'OMC. Toutefois, après le succès de l'accord global sur la question climatique de 2015, et face à l'ampleur de la crise alimentaire et de ses conséquences, les négociations internationales ont finalement abouti à la mise en place, en 2018, d'une gouvernance alimentaire mondiale avec la création de l'organisation mondiale pour la sécurité alimentaire.

Les instruments mis en œuvre ont surtout ciblé la gestion des risques de volatilité des prix et le développement de la production agricole dans les régions les plus touchées par la malnutrition (aide massive au développement et limitation des distorsions de concurrence à l'exception des soutiens aux agricultures vivrières). Les régions à fort potentiel agricole, comme l'Union européenne ou l'Amérique (du Nord comme du Sud) ont développé des politiques agricoles avec des exigences fortes en matière de préservation des ressources naturelles et de qualité sanitaire. Pour répondre à ce défi, une agriculture de haute technologie s'est développée dans ces régions, fondée sur des techniques de précision et les biotechnologies. La production avicole est contrainte par des réglementations strictes en matière de sécurité sanitaire, de préservation des ressources naturelles, de consommation d'énergie ou encore d'alimentation animale. La consommation de sous-produits agricoles et alimentaires est fortement encouragée, y compris les farines animales dans des conditions sanitaires très strictes.

L'Europe adapte sa politique agricole commune pour mettre son autosuffisance alimentaire au premier plan. Son indépendance vis-à-vis du soja américain augmente ses coûts de production, ce qui est difficilement compatible avec des stratégies d'exportation. Ainsi, en 2025, l'aviculture européenne approvisionne essentiellement son marché domestique et une partie des marchés au Moyen-Orient et en Afrique⁷, tandis que, l'Asie est devenue le premier client des Etats-Unis depuis que la Russie (qui était le plus gros importateur de viandes de volailles du monde en 2008), est devenue autosuffisante. Ainsi, même

⁷ Son principal fournisseur reste néanmoins l'Amérique du Sud.

si la France a réduit ses échanges avec l'extérieur, sa balance commerciale en viandes de volailles reste positive.

Des consommateurs marqués par la crainte des pénuries

Les tensions sur les marchés des produits agricoles, les difficultés économiques et la peur de manquer ont fait du prix le critère d'achat essentiel des consommateurs. Chacun cherche désormais à limiter les coûts de son alimentation tout en essayant de choisir des circuits d'achat garantissant la meilleure sécurité d'approvisionnement. Durant les périodes les plus difficiles, où le prix de la viande a atteint des niveaux sans précédent, la population a adapté son régime alimentaire à son budget, réduisant sa consommation de viande, et augmentant sa consommation d'œufs. Ainsi, en 2025, les européens mangent beaucoup moins de viande qu'en 2000 et ont diversifié les sources en protéines, notamment en mangeant davantage de poisson (le développement massif de l'aquaculture dans le monde ayant permis une baisse du coût des produits). Favorisée par son faible coût, la consommation de viande de volaille est restée en 2025 au niveau du début du siècle.

Les consommateurs, toujours dans un objectif de réduction du coût de l'alimentation, ont également réduit leurs dépenses en produits élaborés ; ils s'approvisionnent plutôt dans les GMS, et dans tous les circuits alternatifs offrant régularité et qualité à moindre coût. Cependant, rien n'est plus sûr, pour ne pas manquer, que de produire soi-même ; basse-cours et potagers ont fait leur retour dans les campagnes et les banlieues.

Des opérateurs mondiaux organisés pour sécuriser l'offre

Le contexte alimentaire mondial a incité les grands acteurs de la volaille et de la viande en général à diversifier leurs implantations et leurs bassins de production. Présents sur tous les continents, les leaders mondiaux optent pour une différenciation fondée sur des marques industrielles qui permet les substitutions entre produits d'origine différente. Ils s'approvisionnent sur tous les continents dans les bassins les plus compétitifs, qui répondent, tous, à des critères de durabilité et de maîtrise sanitaire exigeants.

En Europe, la production se concentre dans quelques grands bassins de production présentant des avantages en termes d'accès aux intrants pour la production. Toutefois, l'élevage s'est maintenu dans beaucoup de régions, qui ont retrouvé de la rentabilité du fait de la diversification des ressources alimentaires pour les animaux et de l'adaptation des systèmes de production aux nouvelles contraintes réglementaires. En France, la production reste mise en œuvre par des éleveurs sous contrats, offrant une bonne capacité de résistance en temps de crise. Ils exploitent des ateliers de haute technologie axés sur l'optimisation de la productivité des intrants. Pour s'affranchir des importations de soja et améliorer la durabilité des systèmes de production, la France a développé la culture de pois protéagineux et de soja, ce qui a pesé sur ses coûts de production.

La recherche au centre des enjeux alimentaires

La recherche et le développement ont principalement pour mission de permettre la rationalisation des systèmes de production selon des critères économiques (augmentation des rendements) et écologiques (réduction des émissions de gaz à effet de serre et limitation des pressions sur les ressources naturelles). Plus que jamais, la nutrition animale est mobilisée pour optimiser la conversion du végétal en protéines animales, avec la contrainte de limiter la concurrence entre l'homme et l'animal pour l'accès aux matières premières alimentaires. Circulation des personnes, changement climatique et évolution des systèmes de production renforcent, par ailleurs, les priorités nationales en matière de surveillance et de caractérisation des dangers. La recherche publique très mobilisée par les enjeux de sécurité alimentaire et sanitaire, est de plus en plus coordonnée au niveau mondial et a pour mission de concevoir des systèmes de production innovants et durables (fermes intégrées, réduction des impacts environnementaux, etc.). Elle exploite des innovations produites par des start-up spécialisées en biotechnologies, bioinformatique, électronique... La recherche privée est, quant à elle, orientée vers l'amélioration de la productivité et la maîtrise sanitaire des élevages.

Le scénario en chiffres *

1. Consommation française

Evolution relative de la consommation	2008	2025
Consommation individuelle de viandes de volailles (kg/hab./an)	24.6	25
Part de la viande de volaille dans la consommation de viande totale	28%	38%
Part des viandes (poulet et dinde) consommées sous forme de produits élaborés	25%	25 %
Part des viandes de volaille consommées en restauration hors domicile	25%	20 %
Consommation individuelle d'œufs (nombre d'œufs/hab./an)	248	280
Part des ovoproduits dans la consommation d'œufs	30%	40 %
Part des viandes de volailles consommées issues d'élevages différenciés (label, bio, plein air)	25%	20%
Part des œufs consommés issus d'élevages différenciés (label, bio, plein air)	18%	20%

Evolution de la consommation totale	2008	2025
<i>Population française en Millions d'habitants (Pour 2025, estimation moyenne INSEE)</i>	63.9	68.1
Consommation totale de viande de volailles (1000 Tec)	1 572	1 700
Consommation totale d'œufs (1000 Teoc)	966	1 160
Consommation totale d'œufs (Nombre d'œufs en millions)	15.847	19.000

2. Les échanges commerciaux

Importations françaises	2008	2025
Part des importations de volailles dans la consommation (%)	24 %	20 %
Part des importations d'œufs et d'ovoproduits dans la consommation (%)	15 %	13 %
Importations de volailles (1000 tec)	385	330
Importations d'œufs et d'ovoproduits (1000 teoc)	144	150

Exportations françaises	2008	2025
Exportations de volailles (1000 Tec)	674	550
- dont à destination de l'UE	345	250
- dont à destination de Pays Tiers	329	300
Exportations d'œufs et d'ovoproduits (1000 Tec)	118	120

3. Production française et auto approvisionnement

Production française	2008	2025
Production brute de volailles (1000 tec)	1 861	1 920
Production d'œufs (1000 teoc)	940	1 133
Auto approvisionnement en volailles (production/consommation en %)	118 %	113 %
Auto approvisionnement en œufs (production/consommation en %)	97 %	98 %

*Les chiffres 2008 sont tirés des statistiques et enquêtes de l'ITAVI, de l'Office de l'Elevage et de l'INSEE, tandis que les chiffres 2025 correspondent à des hypothèses quantitatives retenues par le groupe de travail pour illustrer le scénario. Ils ont été déterminés à dire d'experts ; il ne s'agit en aucun cas de résultats de simulation.

V. Principaux enseignements de la réflexion prospective

Catherine Beaumont, Christine Jez

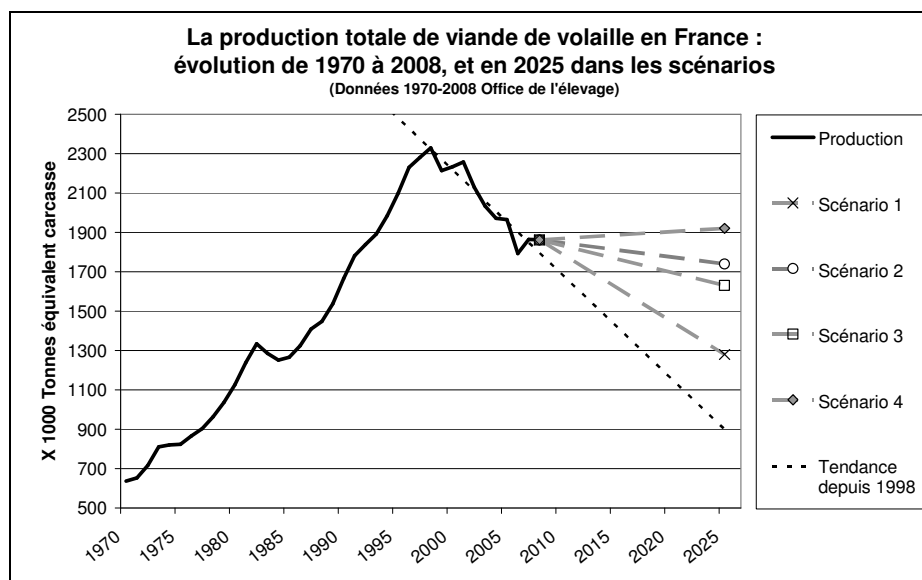
1. Les enjeux économiques et sociaux, environnementaux et sanitaires soulignés par les scénarios

1.1. Les enjeux économiques et sociaux

Un déficit de compétitivité-prix

La question de la compétitivité de la filière avicole française sur le marché international a été au centre des discussions du groupe de travail. Cet élément est déterminant pour évaluer ce que serait la capacité de la filière à résister aux importations en l'absence de protections aux frontières et à exporter sans soutien européen. Compte tenu des écarts actuels de coûts de production entre la filière française et ses principaux concurrents sur le marché mondial, le groupe de travail s'est interrogé sur les évolutions du contexte mondial qui permettraient de réduire ce différentiel (évolutions possibles des coûts de main-d'œuvre dans différentes régions du monde, du coût des matières premières pour l'alimentation animale, des coûts de transport longue distance, etc.). Le groupe de travail en a conclu que les écarts, s'ils pouvaient se réduire grâce à une amélioration des performances techniques, ne permettraient pas à la production française d'être compétitive sur le marché mondial sur le seul critère du prix, face à des concurrents qui possèdent encore des marges de progrès. Plus particulièrement, il lui a été difficile d'envisager des évolutions de prix de matières premières qui soient plus favorables à la France qu'au continent américain, ou encore que les coûts du transport longue durée par bateau pourraient devenir, d'ici 2025, un facteur limitant. Par conséquent, le groupe de travail, n'envisageant pas que les subventions à l'exportation pourraient se maintenir, (leur suppression étant à l'ordre du jour dans le cadre de la prochaine réforme de la PAC), a considéré qu'aucun scénario (à l'horizon 2025) ne verrait un retour aux volumes de production de la filière avicole française à leur niveau des années 1990.

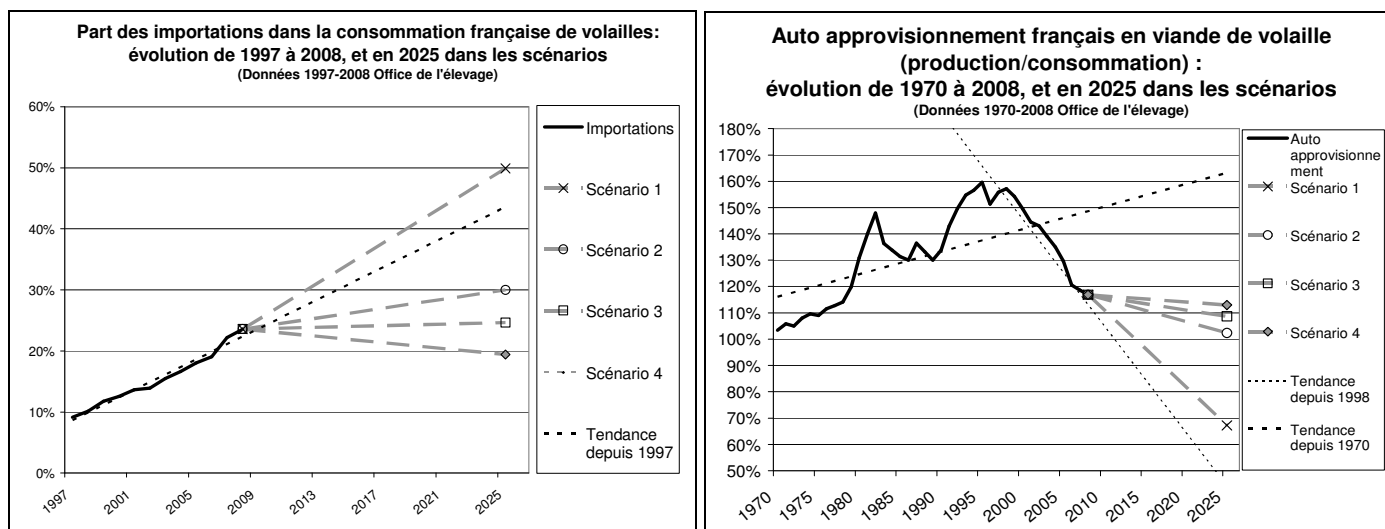
C'est dans le scénario 1 que le déficit de compétitivité-prix de la filière française est le plus manifeste. En effet, d'une part, dans un contexte de libéralisation poussée des échanges, les importations sont soumises à de faibles droits de douane, et d'autre part la consommation de produits élaborés, peu identifiés par leur origine, se développe. Le scénario 2, dans lequel l'industrie avicole européenne bénéficie de protection aux frontières vis-à-vis des pays tiers, souligne que le déficit de compétitivité-prix de la filière française existe aussi vis-à-vis de ses concurrents européens. Certes, c'est dans ce scénario et dans le scénario 4, que le volume de production française est le plus élevé en 2025 mais il ne parvient pas à retrouver son niveau de la fin des années 1990, du fait de la concurrence intra-européenne et de la diminution des exportations.



Une dépendance accrue vis-à-vis des importations

L'autosuffisance de la France en viande de volaille, définie par le rapport entre la production et la consommation, a diminué de 156% à 118% entre 1998 et 2008. Malgré cette tendance lourde, l'autosuffisance reste assurée ou près de l'être dans trois des quatre scénarios. Elle ne l'est pas dans le scénario 1 dans lequel les approvisionnements se font sur l'ensemble du globe, en fonction des coûts. Si, dans ce scénario, les consommateurs français sont satisfaits par une offre de produits variés et bon marché, la dépendance vis-à-vis de pays tiers pour un tiers des approvisionnements, et en particulier pour pratiquement 100% du minéral, fait peser un risque sur les approvisionnements des industriels spécialisés dans la fabrication de produits élaborés.

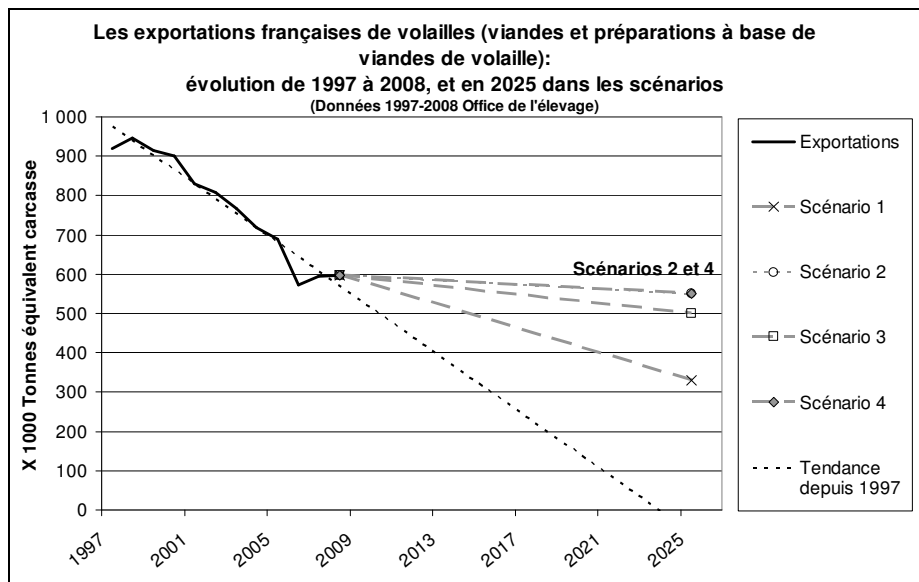
Les scénarios sont moins contrastés en ce qui concerne l'autosuffisance en œufs. Ils supposent tous que la filière française satisfera la demande qui lui est adressée. Pourtant, la mise aux normes des élevages en cage d'ici 2012 constitue une incertitude à cet égard. En effet, compte tenu des investissements nécessaires, une part des éleveurs (notamment parmi ceux nombreux qui sont proches de la retraite) préférera peut-être abandonner l'activité avant cette échéance. Il est difficile d'évaluer précisément les conséquences qu'auraient ces départs sur la capacité de production française, mais il n'est pas impossible que l'offre française devienne insuffisante pour satisfaire la demande¹. Le maintien, voire le développement du potentiel de production français, constitue donc un enjeu particulièrement fort pour la filière ponte (agrandissement de structures existantes et construction de nouveaux bâtiments).



Des filières export réduites

La suppression des subventions à l'exportation européennes, considérée comme une hypothèse forte dans les différents scénarios, aura, si elle se confirme, un effet immédiat sur la production de « poulets export ». Ainsi aucun scénario ne suppose un retour au niveau des exportations de la fin des années 1990, mais ils envisagent tous, à part le scénario 1 (le plus libéral), un ralentissement de la baisse observée depuis 1998, voire une stabilisation des volumes exportés. Les marchés sur lesquels se positionne la France dans les scénarios, en l'absence de subventions, sont cependant à plus haute valeur ajoutée que ceux de l'essentiel des filières export d'aujourd'hui. De ce fait, ils n'impliquent pas les mêmes schémas de production. Quelle sera donc la place de la production de poulet export à l'avenir ? Des marchés ponctuels, liés à un déséquilibre mondial entre l'offre et la demande offriront probablement de nouvelles opportunités, mais leur caractère irrégulier peut-il permettre le maintien d'une production dédiée aux exportations ?

¹ Les enquêtes réalisées par l'Office de l'Élevage à la demande de la CFA permettent d'estimer à 9% la baisse du nombre de poules pondeuses en France d'ici 2012 sur le parc existant.



L'emploi : entre baisse d'activité et manque d'attractivité

La filière volailles de chair représente 60.000 emplois aujourd'hui dont 15 à 20.000 éleveurs, soit 4% de l'emploi du secteur agricole et agroalimentaire qui ne représente lui-même que 6% de l'emploi total en France. Ainsi, mis à part les quelques régions dans lesquelles cet emploi est concentré, cette filière génère peu d'emplois.

La question de l'emploi est soulevée par l'ensemble des scénarios puisque tous supposent qu'on ne rattrapera pas d'ici 2025 les niveaux de production de la fin des années 1990. Cette évolution est accompagnée, dans la plupart des scénarios, d'un renforcement de la tendance actuelle à la contraction du nombre d'éleveurs par la spécialisation et l'augmentation de la taille des ateliers (moins de la moitié des élevages produisent aujourd'hui 90% de la production avicole). Dans ces scénarios, les départs en retraite d'éleveurs d'ici 2012 devraient atténuer l'impact social de la baisse de la production française. Dans le scénario 3 en revanche le pourcentage de produits issus d'élevages différenciés augmente, le volume de production de ce scénario ne pourra donc pas être obtenu sans recrutement de nouveaux éleveurs. La redistribution de l'élevage sur le territoire dans ce scénario pose en outre la question de la capacité de la profession à recruter des éleveurs dans les régions à faible tradition avicole. Or, cette activité souffre d'un manque d'attractivité dont les causes sont diverses : problème de rentabilité économique, manque de reconnaissance sociale, pénibilité du travail (ramassage des animaux, nettoyage des bâtiments, traitement des déjections,...), etc.

Dans le scénario 1, la diminution de l'activité entrainera une décroissance de l'emploi salarié avec le transfert des tâches telles que l'abattage vers des fonctions d'élaboration et de transformation. Les difficultés de recrutement permettront peut-être de faire face à ces évolutions sans licenciements massifs, mais nécessiteront néanmoins un accompagnement.

1.2. Les enjeux environnementaux

La préservation de l'environnement local

Les impacts de l'activité avicole sur l'environnement à l'échelle locale sont bien entendu variables d'un scénario à l'autre. Dans le scénario 1, dans lequel les préoccupations environnementales ne sont pas au premier plan, la baisse d'activité générale relâche mécaniquement la pression des élevages sur l'environnement. A l'opposé dans les scénarios 2 et 4, qui affichent les niveaux de production les plus élevés, les impacts environnementaux potentiels sont renforcés par la concentration des élevages dans le grand ouest. Le scénario 4 table alors sur des progrès techniques dans le traitement des polluants (nitrates et ammoniac) pour alléger la contrainte environnementale. Dans le scénario 3, relocalisation de la production sur l'ensemble du territoire, diminution des volumes, et valorisation de la complémentarité entre productions agricoles² permettent de limiter l'impact de l'activité avicole sur l'environnement. Pourtant dans ce scénario où les citoyens se montrent très préoccupés par cette question, les nuisances que peuvent occasionner la présence de bâtiments d'élevage pourraient rendre difficile l'installation de nouveaux

² Notamment par le transfert de fertilité et la consommation de céréales locales

bâtiments notamment dans des zones qui n'en ont pas aujourd'hui. Cette éventualité risque de rencontrer l'opposition des populations locales, qui souligneront les nuisances telles que l'impact des bâtiments sur le paysage, le désagrément lié aux odeurs, la dégradation des voies de communication liée au passage de camions... Cette question risque d'être assez prégnante en périphérie des agglomérations et d'être un frein à la mise en place de circuits courts alors même que ceux-ci sont, dans ce scénario, plébiscités par la population.

Les enjeux environnementaux planétaires

Le changement climatique est un élément de contexte important dans les scénarios 3 et 4. Dans le scénario 3, les citoyens européens sont très préoccupés par la question climatique et plus généralement par celle de l'environnement. Cela se traduit par des réglementations de plus en plus contraignantes, la politique agricole européenne, notamment, contraint et incite fortement les agriculteurs à agir pour limiter les émissions agricoles de gaz à effet de serre. Pourtant, ce scénario correspond plutôt à un contexte géopolitique dans la tendance, dans lequel les régulations internationales, pour préserver l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique, sont assez peu ambitieuses. Ainsi, ce scénario 3 évoque un 'jardin européen' dans lequel les européens s'attachent à préserver leur environnement et leurs ressources naturelles mais qui porte le risque à terme de voir les efforts réalisés en partie neutralisés par l'aggravation des problèmes environnementaux globaux, notamment le changement climatique. Le scénario 4, quant à lui, résulte directement de crises associées à des enjeux globaux tels que les risques sanitaires ou le changement climatique, ceux-ci compromettant la sécurité alimentaire mondiale. Ces crises contraignent la communauté internationale à concevoir une coordination et des régulations mondiales. Le scénario 4 soulève par ailleurs la question de la concurrence entre l'homme et l'animal pour l'accès aux ressources alimentaires, et notamment aux céréales. En effet, ce scénario interroge sur ce que serait l'option à privilégier en cas de pénurie alimentaire globale, touchant particulièrement les céréales. D'un côté, la production et la consommation mondiale de volaille pourraient être favorisées relativement aux autres produits animaux par une bonne valorisation des céréales (faible indice de consommation) et une croissance rapide. Mais, d'un autre côté, la production de volaille pourrait être pénalisée, au même titre que celle des autres espèces consommatrices de céréales, face à l'élevage de ruminants à l'herbe, qui permet de valoriser des zones non exploitables pour la production de céréales, ou face à l'élevage porcin³, particulièrement apte à transformer des sous-produits agricoles variés.

Qu'est ce qu'une production avicole durable sur le plan environnemental ?

La confrontation des différents scénarios soulève la question de la définition de la durabilité environnementale. Quels sont les axes prioritaires pour la production avicole : le bilan carbone ? La conservation de la biodiversité ? La préservation des paysages ? La lutte contre les pollutions ou contre le gaspillage ? Le caractère naturel et/ou local ? La coexistence de critères multiples, dans le scénario 3 notamment, présente un risque fort de confusion pour le consommateur et une dispersion des efforts des producteurs qui s'engagent dans des démarches de développement durable. Pour éviter que les problèmes d'arbitrage du consommateur ne soient défavorables à la filière, celle-ci a tout intérêt à réfléchir l'intérêt de faire des choix collectifs en se basant sur des indicateurs fiables.

1.3. Les enjeux sanitaires

Les scénarios dessinent plusieurs futurs possibles de la filière avicole française, qui mettent en lumière différentes sources de risques sanitaires parmi lesquelles l'augmentation des échanges internationaux, la coexistence de productions pour l'autoconsommation et de filières professionnelles, et l'évolution des technologies de production.

Dans le scénario 1, les importations massives de produits avicoles, en provenance d'élevages dont il est parfois difficile de vérifier qu'ils respectent effectivement les standards internationaux, pourraient se traduire par une augmentation de la fréquence des crises sanitaires éventuellement graves. L'acceptation de la décontamination chimique des carcasses (pour la production locale et importée) permettrait certes de limiter les risques mais, de toute façon, l'augmentation du volume des importations est telle dans ce scénario que les contrôles aux frontières devraient être considérablement renforcés pour garantir l'absence de risque.

A l'inverse, le scénario 2 décrit une situation dans laquelle l'Europe renforce ses normes sanitaires et échange moins que dans les autres scénarios avec les pays tiers. Elle est donc moins soumise aux risques sanitaires extérieurs, d'autant plus qu'elle a renforcé ses exigences et contrôles vis-à-vis des produits

³ Dans les pays ne s'opposant pas à sa consommation pour des raisons religieuses

importés grâce par exemple à des méthodes rapides de détection des contaminants chimiques et biologiques. Par contre, le développement de l'élevage de volailles en basse-cour rend difficiles les plans de surveillance à l'intérieur de l'Europe ; elles constituent en effet un réservoir d'agents microbiens dont il importe de vérifier, d'une part, qu'il ne remet pas en cause le bon statut sanitaire général de la filière et, d'autre part, qu'il ne conduit pas à commercialiser dans les circuits courts des produits non conformes sur les plans hygiénique et sanitaire⁴. C'est également dans le contexte de ce scénario que l'Union européenne s'engage à limiter les contaminations des produits finis par les *Campylobacter*, sans avoir recours à la décontamination chimique en bout de chaîne. Il faudra donc développer des solutions techniques pour y parvenir.

Le scénario 3, quant à lui, n'explore pas de nouveaux risques sanitaires, mais souligne l'enjeu de concilier bon état sanitaire avec bien-être animal, bonne gestion environnementale et limitation du recours aux médicaments vétérinaires qui peuvent avoir un impact sur la santé humaine (antibiorésistance, résidus toxiques...).

Dans le dernier scénario, comme dans le scénario 2, le développement de la basse-cour est un risque de foyers résiduels en cas de développement de maladie. Plus fondamentalement, dans ce scénario favorable à l'optimisation de la valorisation des ressources alimentaires pour les animaux et à celle des animaux eux-mêmes, de nouveaux risques émergent : des risques d'impasses techniques liés à l'émergence de nouvelles technologies et ceux induits par l'utilisation massive de sous-produits en alimentation animale. Dans ce scénario en partie provoqué par des crises sanitaires, on imagine que la population sera particulièrement sensible au principe de précaution. Le scénario 4 suppose donc qu'un équilibre aura été trouvé entre, d'une part, la précaution nécessaire à l'émergence de solutions pour garantir la sécurité alimentaire de façon durable et, d'autre part, la prise de risque associée au développement d'innovations permettant de concevoir ces solutions. De ce point de vue, le scénario 4 semble particulièrement ambitieux.

1.4. Durabilité, bien-être animal : la difficulté de concilier de multiples objectifs

La durabilité de l'aviculture se définit par ses performances économiques, sociales et environnementales. Elle devient un paramètre important des questions de production et de sécurité alimentaire dans un contexte où l'on s'interroge sur comment nourrir une population croissante sans compromettre le renouvellement des ressources naturelles. Les différentes dimensions de la durabilité, auxquelles s'ajoutent des préoccupations relatives au bien-être des animaux, si elles peuvent être en synergie dans certains domaines, sont parfois difficilement compatibles sans innovations organisationnelles et technologiques.

Dans le scénario 3, les enjeux environnementaux, couplés aux exigences des consommateurs en termes de bien-être animal, de bilan environnemental, mais aussi de relation de proximité amènent à s'interroger sur la capacité de la filière à rendre compatibles ces différents objectifs. Ainsi, par exemple, dans ce scénario, il a été fait comme hypothèse que les consommateurs augmentaient fortement leur demande en œuf celle-ci atteignant 280 œufs/hab./an en 2025, ceux-ci mangeant en moyenne moins de viande, que ce soit pour des raisons liées au bien-être animal, à l'environnement, ou à la santé. Hypothèse est également faite que 70% de la demande concernerait les productions alternatives (excluant l'élevage en cage). Augmenter la production tout en supprimant une majorité des élevages en cages est un défi qui ne peut être relevé que par l'évolution des systèmes de production. Il n'est en effet pas envisageable de transformer les élevages en cages en élevages plein air tout en augmentant la production, compte tenu de la surface qui serait nécessaire⁵.

Toujours dans le scénario 3, le rééquilibrage territorial de la production n'est pas une entreprise aisée. Outre les réticences de la population face à l'installation de nouveaux ateliers, la disponibilité en matières premières pour l'alimentation des animaux peut être un facteur économique limitant. Promouvoir des systèmes de production favorisant la complémentarité entre céréales et élevages ou approvisionner via des circuits courts des bassins de consommation éloignés des zones de production de céréales et/ou des ports d'importation des matières premières pour l'alimentation des animaux, n'est ainsi pas forcément compatible avec la durabilité économique de la filière. Le scénario 3 suppose donc une réorganisation spatiale de l'ensemble de l'agriculture.

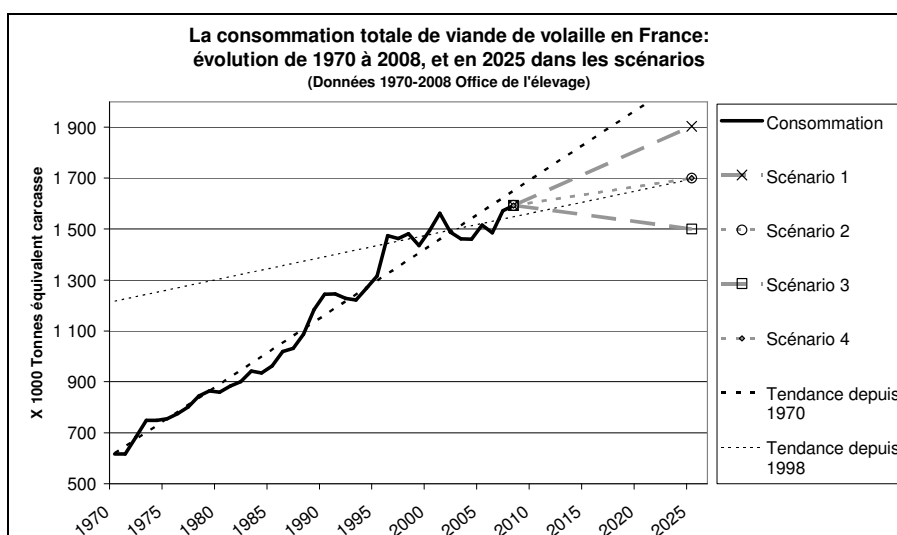
⁴ Les producteurs des circuits courts, en relation directe avec leur client, sont fortement incités à prendre beaucoup de précautions en matière sanitaire. Toutefois ils risquent de ne pas être en mesure de faire face à la variété des situations sanitaires envisageables.

⁵ Les systèmes d'élevage en volière sont peut-être une piste à explorer pour concilier les différentes contraintes.

A l'interface entre le lien à la nature et bien-être animal, le rejet de l'artificialisation de l'élevage, est un élément à considérer dans la mesure où il a un impact fort en termes d'image de la production et qu'il constitue aujourd'hui un point faible de la production avicole. Le consommateur sera-t-il prêt à accepter une forte rationalisation environnementale de l'élevage, dans des conditions fortement artificialisées, comme dans le scénario 4? A l'opposé préférera-t-il orienter ses choix vers des produits de type bio ou label rouge comme dans le scénario 3, même si ceux-ci sont pénalisés par un plus fort bilan carbone⁶ ?

2. Leviers d'action en faveur de la filière

Comme en témoigne l'ensemble des scénarios, la viande de volaille dispose d'atouts économiques, nutritionnels, technologiques et environnementaux qui lui permettent de faire face à de multiples évolutions des comportements de consommation. Mais cette force, si elle garantit un certain niveau de consommation, n'est pas toujours suffisante pour maintenir une filière française, qui souffre d'un déficit de compétitivité-prix. Le maillon de la production, non compétitif sur les prix au niveau mondial est extrêmement sensible et déterminant pour l'ensemble de la filière. Son maintien sur le territoire français repose soit sur l'existence de mesures de protection (droits de douane ou barrières non tarifaires aux importations), soit sur la valorisation d'éléments de compétitivité hors prix tels que la qualité des produits, la proximité ou la fraîcheur. Le groupe de travail, en analysant les scénarios, a proposé différents axes de réflexion stratégique relatifs à la valorisation d'éléments de compétitivité hors prix ; ils concernent la structuration de la filière, les contrats d'intégration et l'équilibre à trouver entre stratégie individuelle et collective.



2.1. La structuration de la filière

Quel rôle pour les coopératives ?

La restructuration de l'industrie avicole est un élément majeur dans tous les scénarios. Elle peut limiter la concurrence entre entreprises de la filière française, donner plus de poids aux industriels dans la négociation avec la grande distribution, et surtout leur permettre d'affronter avec plus de force la concurrence des pays tiers. Dans tous les scénarios, cette restructuration est transnationale ; elle met en concurrence les industriels mondiaux de la viande nord et sud américaine et quelques groupes agroalimentaires européens motivés par la prise de leadership sur leur propre marché. Le rôle des coopératives agricoles dans la restructuration est une question particulièrement importante, soulignée dans le scénario 3. Ces acteurs pourraient en effet avoir un rôle déterminant dans la mise en place de démarches de développement durable grâce à leur ancrage territorial et à leur capacité à raisonner sur l'exploitation plutôt que sur l'atelier (complémentarité entre ateliers, entre élevage et culture, autonomie énergétique de l'exploitation, etc.) Toutefois, pour être moteur de la restructuration de la filière, ils doivent aussi mieux intégrer la logique de la demande, à laquelle obéissent les industriels privés.

⁶ La garantie d'une qualité organoleptique supérieure exige un abattage tardif et des génotypes différents, pénalisant pour le bilan carbone dans la mesure où la consommation d'aliments est supérieure à celle d'un animal élevé sur une durée plus courte.

La contractualisation : quelles adaptations ?

En France, les contrats sont un outil de gestion de la production maintenu dans tous les scénarios. Cependant, sous leur forme actuelle, ils semblent peu motivants pour de nouveaux éleveurs et manquent d'efficacité pour améliorer les performances et favoriser l'innovation, qu'elle réponde à des motivations technico-économiques ou à l'évolution des demandes de la société. Selon les contextes, les scénarios explorent différentes évolutions de la rémunération et des marges de manœuvres techniques des éleveurs pour améliorer les performances des élevages et revaloriser l'activité d'éleveurs dont le niveau de formation s'est considérablement élevé. Les scénarios 3 et 4 soulignent en particulier l'importance de l'introduction des exigences environnementales dans les contrats, à travers le développement de classements et de certifications d'élevage, entraînant une rémunération différentielle en fonction des performances. Outre une meilleure adéquation à la demande, cela encouragerait une dynamique d'innovation capable de maintenir une avance technique sur les concurrents (à cet égard, les contrats pourraient d'ores et déjà inciter à la conversion des élevages à la Haute Qualité Environnementale).

La dynamique d'innovation : entre initiatives individuelles et démarches collectives

Les scénarios montrent qu'une dynamique collective est nécessaire pour aborder certains enjeux multicritères tels que le développement durable. Cependant, chaque groupe d'acteurs (caractérisé par différents signes de qualité ou marques) voudra aussi valoriser individuellement les éléments qui leur sont le plus favorables dans un esprit de compétition. Si les stratégies individuelles fondées sur la recherche de compétitivité sont un bon outil d'émulation et de stimulation, elles restent néanmoins une possible source de confusion pour le consommateur (qui devra faire face au manque de lisibilité d'une diversité de signes de différenciation). En effet, les stratégies de valorisation individuelles des différents groupes d'acteurs rendent difficiles la définition d'indicateurs solides en matière environnementale, sociale ou bien-être animal. Elles limitent par ailleurs le pouvoir d'influence des acteurs de la filière sur la conception des politiques publiques. Un équilibre entre initiatives individuelles et démarches collectives doit donc être trouvé sachant que celui-ci est variable selon les contextes. Ainsi par exemple, il peut être suffisant de réduire individuellement les émissions de polluants dans les scénarios où les élevages exercent une faible pression sur l'environnement (soit parce qu'ils sont peu nombreux, soit parce qu'ils sont dispersés). Il faudra par contre imaginer le traitement des effluents dans un contexte de forte concentration de la production, ce qui exigera le recours à des solutions techniques nécessitant des investissements collectifs (valorisation des déjections comme combustible, comme fertilisant...). Par ailleurs, la rencontre de stratégies de réduction des coûts, d'une part, et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'autre part, peut être un élément déclencheur de nouvelles stratégies collectives compatibles avec la poursuite de trajectoire individuelle. Ce serait le cas par exemple de la mutualisation des outils d'abattage, qui permettrait à chaque éleveur, dans la mesure du possible, de faire abattre ses animaux dans l'abattoir le plus proche de son atelier. A une autre échelle, pour favoriser la mise en place de circuits courts, le développement d'outils industriels simples, gérés collectivement est une option à explorer.

L'équilibre entre démarches collectives et individuelles doit faire l'objet d'une réflexion des acteurs de la filière à d'autres niveaux tels que la communication vis-à-vis du grand public, la mise en place de marques, la conquête de nouveaux marchés (domestiques ou à l'export) fondée sur la différenciation, l'amélioration des caractéristiques des produits frais et ultra-frais (découpes prêt-à-cuire, cuisson aux microondes...), l'évolution des cahiers des charges des productions sous signes de qualité,... Toutefois compte tenu du faible poids de l'aviculture dans l'agriculture et dans le dispositif de développement agricole, l'organisation doit être collective quand il s'agit pour la filière de s'impliquer dans les processus de conception des politiques publiques, que ce soit au niveau national ou européen.

2.2. Les politiques publiques

La filière avicole française souffre aujourd'hui d'un déficit de compétitivité en prix par rapport à plusieurs concurrents mondiaux, voire européens. Par suite, toute diminution de la protection tarifaire à l'entrée dans l'Union européenne, sous l'effet d'un accord multilatéral de libéralisation des échanges agricoles à l'OMC ou d'accords bilatéraux de libéralisation avec les pays du Mercosur, aurait pour effets, toutes choses égales par ailleurs, d'augmenter les importations françaises de produits avicoles et de diminuer la production avicole hexagonale (cf. scénarios 1 et 3). De plus, le recours aux subventions à l'exportation sera vraisemblablement encore plus difficile demain qu'il ne l'est aujourd'hui.

Dans ce contexte, l'exercice de prospective montre que l'avenir de la filière avicole française, en termes de volumes de produits avicoles produits sur la base d'un minerai d'origine nationale, dépend fortement d'une politique de protection ou de différenciation par rapport à la concurrence. La protection peut être tarifaire comme un maintien de droits de douane à l'importation dans l'Union européenne. Elle peut aussi être non

tarifaire, en reconnaissant des normes plus sévères en matière d'environnement, de bien-être des animaux ou d'exigences sanitaires en les prenant en compte à l'entrée sur le sol communautaire.

A ce titre, l'élevage avicole français gagnerait à ce que les réglementations commerciales internationales intègrent davantage les trois dimensions de l'environnement, du bien-être des animaux et de la sécurité sanitaire. Elle gagnerait aussi à un approfondissement du processus de réforme de la Politique agricole commune (PAC) à l'œuvre depuis deux décennies et visant à mieux valoriser les biens environnementaux, le territoire, la qualité au sens large, y compris dans sa dimension sécurité sanitaire, etc. Elle gagnerait enfin à une meilleure cohérence de la politique agricole et de la politique nutritionnelle.

2.3. Les nouvelles perspectives pour la recherche et le développement

Une grande partie des enjeux mis en évidence dans cette étude appelle des travaux de recherche pour pouvoir proposer à la filière des moyens techniques d'adaptation ou d'anticipation aux évolutions du contexte (économique, réglementaire, environnemental, ...). Si les différents scénarios mettent chacun l'accent sur différentes composantes de la filière, ils révèlent également de grandes orientations communes qui peuvent être réparties en trois domaines de recherche : la durabilité des systèmes et pratiques agricoles, dans les trois composantes de la durabilité (économique, sociale, environnementale) ; la maîtrise des risques et de la qualité sanitaires des produits ; les analyses économiques et sociales des stratégies des acteurs des filières et des politiques publiques (économiques et réglementaires). Si ces recherches font appel aux disciplines « classiques » (génétique, physiologie, nutrition, santé animale, économie, sociologie, ...), l'étude des scénarios conforte certaines orientations récentes, notamment la nécessaire multidisciplinarité des approches à mettre en œuvre.

Amélioration de la durabilité

Pour cet aspect, le rôle de la recherche et du développement est d'évaluer et de concevoir des systèmes de productions et des pratiques agricoles répondant à cet objectif de durabilité. Quelle que soit la perspective, les domaines suivants sont particulièrement concernés :

Matières premières pour l'alimentation animale ; utilisation par les animaux

Les dépenses alimentaires restent majoritaires dans les coûts d'élevage. De plus, l'alimentation des volailles se heurte à deux problèmes majeurs : la concurrence avec l'homme pour l'utilisation des céréales et les sources de matières protéiques, actuellement dépendantes des importations de soja. Une solution réside dans l'identification de nouvelles matières premières : nouveaux produits végétaux, sous-produits d'autres productions destinées à l'alimentation humaine ou à l'industrie. Les modes de fabrication des aliments peuvent également permettre de lever certaines limites. L'élevage d'animaux moins exigeants ou capables de mieux digérer des matières premières jusque là jugées insuffisantes exigera des travaux sur les types génétiques les plus adaptés et les mécanismes nutritionnels mis en jeu. Ces avancées permettront aussi une réduction des rejets, limitant les problèmes de pollution. Enfin, si ces recherches débouchent, elles pourraient avoir un effet sur la répartition des zones de production, en éliminant un des obstacles au développement de zones d'élevage plus proches des consommateurs et éloignées des ports.

Bien être animal et conditions d'élevage

L'importance accrue, au moins dans certains scénarios, de la prise en compte du bien être animal, nécessite de poursuivre les investigations dans ce domaine. L'identification, encore nécessaire, de critères objectifs et synthétiques de l'état de bien-être des animaux, permettra d'intégrer cette dimension dans la conception de nouveaux systèmes d'élevage ; elle permettra aussi de rechercher des types génétiques les mieux adaptés à ces nouvelles conditions et adaptables au changement.

Réduction des consommations (énergie, eau) et valorisation des rejets

Les possibilités de réduction des besoins en énergie et en eau des bâtiments et de valorisation des rejets seront aussi à étudier, à l'échelle de l'élevage, de l'exploitation et du territoire. Les circuits d'approvisionnement et d'écoulement des produits seront aussi à analyser dans une perspective de limitation des dépenses énergétiques et des émissions polluantes.

Aspects sociaux et économiques

Un des aspects sociaux participant de la durabilité de la filière concerne le vieillissement des producteurs et l'attractivité du métier. Parmi les facteurs à étudier, on peut citer l'image de la filière mais aussi la question des revenus et celle du partage de la valeur ajoutée. Sur ces deux derniers points, une évolution de la forme et du contenu des contrats entre les producteurs et les industriels (d'amont ou d'aval) devrait permettre une meilleure efficacité économique globale de la filière et une répartition équitable des marges entre les différents maillons. Or, malgré l'importance de cette question, très peu de données statistiques et

scientifiques sont disponibles à ce jour. Le tout appelle de nouvelles questions de recherche explicitées plus loin.

Indicateurs de durabilité

La conception de nouveaux systèmes d'élevage et de production qui découleront de l'ensemble de ces recherches ou qui feront l'objet de recherches systémiques spécifiques pose aussi la question de l'évaluation de leur durabilité. Le développement d'indicateurs (de durabilité) est encore nécessaire pour pouvoir caractériser objectivement les effets de pratiques d'élevage, ou de systèmes de production et de transformation, sur les diverses composantes, parfois contradictoires, de la durabilité (par exemple la concentration des élevages permet de réduire les coûts d'approvisionnement et de collecte des animaux, mais peut augmenter les risques de pollution environnementale).

La disponibilité de tels indicateurs permettra de caractériser les différentes composantes de la production en terme de durabilité et d'évaluer leur importance relative sur l'ensemble de la chaîne au travers d'analyses multicritères. Elles seules permettront de déterminer des optima en fonction des objectifs des acteurs de la filière et du contexte général.

Maîtrise des risques sanitaires et de la qualité des produits

La maîtrise des risques sanitaires ressort comme une priorité de l'ensemble des scénarios. Même avec un renforcement des contrôles, ceux-ci augmentent en effet considérablement dès lors que les échanges se multiplient comme dans les scénarios 1 et 4. Dans les deux autres scénarios, la filière avicole française et européenne met en exergue la qualité sanitaire des produits. Or, cette maîtrise est elle-même rendue difficile par la forte circulation des produits et des hommes et par le réchauffement climatique qui fait apparaître de nouvelles maladies, notamment celles transmises par des vecteurs parfois mal connus. La relative homogénéité des filières de production standard dans le monde peut également faciliter la diffusion de certaines maladies infectieuses. Pour pouvoir réagir rapidement à de nouvelles maladies mais aussi agir plus efficacement sur des maladies existantes, il faut poursuivre les recherches de fond sur la biologie des agresseurs et des réactions de l'hôte, sur l'épidémiologie, l'aptitude génétique à la résistance.... Les connaissances acquises permettront alors de développer les outils nécessaires à une meilleure maîtrise des maladies actuelles ou émergentes.

Il importe aussi de créer des outils de modélisation de ces dernières pour identifier les stratégies les plus performantes de prévention des maladies de l'animal et de l'homme. Cela implique une recherche multicentrique utilisant les connaissances sur les agents pathogènes eux-mêmes, leur mode de transmission mais aussi la réponse des animaux et intégrant le mode d'organisation de la filière ainsi que sa répartition géographique et décrivant les différentes échelles de l'animal à l'exploitation et la filière. Il faut en effet aller jusqu'à la recherche de la compartimentation optimale (entre circuits courts et longs, entre élevages standard et de plein-air mais aussi entre animaux de différents types génétiques ou espèces), le but étant de réduire les risques de contaminations entre ces différents éléments de la filière.

Par ailleurs, il faudra réduire certaines contaminations chimiques (résidus de désinfectants, d'antibiotiques, mycotoxines) et biologiques : tel est en particulier le cas de celles à l'origine de contaminations humaines, comme Salmonella et campylobacter, ou présentant un risque pour la santé humaine comme des bactéries résistantes à des antibiotiques rares et réservés à la santé humaine)... Cela implique en priorité de développer des méthodes rapides de détection de ces substances pour pouvoir à la fois garantir la qualité des produits et refuser les lots non conformes avant leur entrée dans la chaîne alimentaire. Or de telles méthodes sont en constant renouvellement et amélioration, du fait à la fois des progrès techniques et des émergences de nouveaux risques, comme le montre par exemple la crise récente de la mélamine. Leur standardisation et leur mode d'application, faisant notamment appel à l'expertise des chercheurs, sont également des étapes importantes tant en quantité de travail que de conséquences économiques.

En parallèle, les procédés permettant de garantir la sécurité d'un produit et d'améliorer sa conservation seront des enjeux importants. Selon les scénarios, l'accent sera mis davantage sur l'amont de la chaîne et le mode d'élevage comme dans le scénario 2, ce qui renforce la filière française ou européenne, ou sur l'aval et les mesures comme dans le scénario 1, ce qui influera sans nul doute l'évolution des importations. Ces évolutions joueront également dans les stratégies des distributeurs leur permettant à la fois de garantir leurs produits et de modifier leur gestion des stocks.

Hormis les aspects sanitaires, les scénarios soulignent l'importance de l'ensemble des composantes (sensorielle, technologique, nutritionnelle...) de la qualité des produits et quel que soit le type de commercialisation et de consommation (carcasse entière, produits de découpe ou transformés). Les recherches auront donc des cibles différentes selon les cas, mais procéderont des mêmes approches : influences des facteurs d'élevage et d'abattage sur les caractéristiques des produits ; recherche d'aptitudes

génétiques particulières. S'y ajouteront des recherches sur les processus de transformation, pour certains segments de commercialisation.

Dans tous les cas il sera nécessaire de disposer de critères d'appréciation objective de la qualité, et ce sera même une des clés du développement et du maintien sur le marché de segments valorisant la qualité. Ces critères doivent être à la fois pertinents, fiables et non contestables, suffisamment faciles à mesurer, mais aussi, éventuellement, lisibles par le consommateur. De telles études ont déjà débuté sur certains points comme les caractéristiques de la viande de poulet, elles sont à étendre aux autres espèces avicoles et à l'ensemble des caractéristiques recherchées par les différents secteurs de la filière. Il faut de plus inclure dans ces études les aspects socio-économiques nécessaires à la pleine reconnaissance de ces indicateurs par les consommateurs et les distributeurs. Il s'agit là d'un des points clés de l'évolution de la segmentation de la filière qui a été maintes fois abordé lors des débats du groupe de travail. Certaines de ces caractéristiques sont de plus partiellement antagonistes et nécessiteront des méthodes d'appréciation multicritère permettant la recherche d'optima en fonction des objectifs poursuivis par les différents acteurs.

Sciences économiques et sociales

Aux côtés des travaux de recherche et développement visant à améliorer les aspects techniques des différents maillons de la filière, et en relation avec eux, des travaux doivent être poursuivis dans le domaine des sciences économiques et sociales.

Politiques publiques – commerce international

L'avenir de la filière avicole française, de son élevage et de son industrie de transformation, dépend en partie des politiques publiques nationales ou communautaires. Citons par exemple le niveau de protection tarifaire à l'entrée dans l'Union européenne, qui joue sur la compétitivité relative de la filière en termes de coûts. Les travaux de recherche doivent éclairer de tels choix par l'analyse de leurs effets potentiels sur les différents maillons de la filière et sur la filière dans son ensemble.

De façon similaire, les modes de régulation du commerce international ont un impact direct sur la production avicole française. Cependant, les difficultés de négociations agricoles à l'OMC font qu'il est très difficile de dessiner une image claire des réglementations internationales, multilatérales et bilatérales, qui gouverneront les échanges de biens agricoles et agroalimentaires à l'horizon 2025. Néanmoins, étudier le mode de construction des règlements et leurs effets sur la filière avicole permettra de plus d'éclairer les décisions publiques lors de ces négociations.

Il importe également d'étudier la question de la reconnaissance des signes de qualité, de durabilité ou de bien-être animal par les instances européennes et internationales. Celle-ci peut en effet entraîner des distorsions entre les normes appliquées aux produits français ou européens ou aux produits importés et par suite déterminer l'évolution de certains marchés, notamment de niche.

Systèmes de contractualisation

Les relations de l'industrie avicole avec les éleveurs sont dominées par le phénomène de l'intégration (ou plus précisément de quasi-intégration car les éleveurs demeurent propriétaires de leur bâtiment et parfois de leur cheptel). Cette situation a permis un ajustement qualitatif et quantitatif de l'offre et le développement de synergies dans la filière permettant de réaliser des gains de productivité substantiels. Mais, depuis le début des années 2000, la stagnation du marché intérieur et la régression des exportations semblent montrer les limites du système en place. Par ailleurs, les contrats actuels ne permettent pas toujours l'optimisation des performances techniques en élevage, objectif qui semble cependant essentiel si l'on souhaite améliorer la compétitivité globale de la filière. Il est donc souhaitable que les acteurs de la recherche et du développement explorent les champs de la contractualisation et leurs conséquences aux différents niveaux de la filière (en terme d'efficacité économique globale de la filière, de répartition des marges entre maillons et de réactivité aux évolutions de marché) pour permettre aux acteurs de choisir des systèmes satisfaisants et favorables à l'ensemble de la filière.

Approches sociologiques

Il a été mentionné plus haut qu'un des aspects de la durabilité de la filière concerne le métier même de producteur et en particulier son attractivité. Au-delà des aspects économiques, il est nécessaire de comprendre les éléments qui influent sur les choix individuels relatifs à ce métier et à ses conditions d'exercice. Cela permettra de plus de définir des actions qui pourraient être entreprises pour améliorer les conditions professionnelles des producteurs.

Il faut souligner que les perspectives, en matière de recherche et de développement, ouvertes par l'exercice de prospective impliquent des approches pluridisciplinaires, pour appréhender de façon coordonnée les différents éléments de chacune des questions soulevées. De plus, certains des facteurs d'évolution envisagés peuvent avoir des effets contradictoires selon le niveau d'analyse auquel on se situe.

Il importe donc de pouvoir s'appuyer sur des éléments d'appréciation objectifs des effets de ces facteurs, et développer des méthodes de choix en univers complexe.

Enfin, parallèlement au développement des thématiques de recherche et de développement identifiées, et pour que ce levier d'action particulier soit efficacement mis en œuvre, il faut souligner l'importance des circuits et des modalités de transfert aux acteurs de la filière. Ce n'est pas un point nouveau, mais l'attention qui lui sera portée, en particulier pour accroître son efficacité, sera un des éléments importants du dynamisme de la filière.



INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

147, rue de l'Université • 75338 Paris cedex 07
Tél : + 33(0)1 42 75 90 00 • Fax : + 33(0)1 47 05 99 66
www.inra.fr



INSTITUT TECHNIQUE DE L'AVICULTURE

28, rue du Rocher • 75008 Paris
Tél : + 33(0)1 45 22 62 40 • Fax : + 33(0)1 43 87 46 13
www.itavi.asso.fr